

UNIVERSITE DE GRENOBLE

Sciences Po Grenoble

Coline JEGOUX

VERS UNE TRANSITION « ENERG'ETHIQUE »

Les énergies renouvelables, une affaire de citoyens ?



Source : page Facebook d'Energie Partagée

Sous la direction de Stéphane LA BRANCHE

Master Politiques Publiques et Changement Social

Spécialité « Villes, Territoires, Solidarités »

2013-2014

UNIVERSITE DE GRENOBLE

Sciences Po Grenoble

Coline JEGOUX

VERS UNE TRANSITION « ENERG'ETHIQUE »

Les énergies renouvelables, une affaire de citoyens ?

Sous la direction de Stéphane LA BRANCHE

Master Politiques Publiques et Changement Social

Spécialité « Villes, Territoires, Solidarités »

2013-2014

Remerciements

Mes remerciements vont avant tout à Stéphane La Branche, qui a supervisé ce mémoire avec une efficacité et une réactivité incroyables, et m'a permis de réaliser ce travail en autonomie tout en disposant de ses conseils avisés. Merci enfin de son enthousiasme pour ce sujet, qui m'a confortée dans mon envie d'approfondir ce thème.

Je tiens également à remercier Dominique Mansanti, directrice du master VTS, qui nous a permis, grâce à ses précieux conseils et son soutien bienveillant, d'approvoiser ce rythme particulier qu'est l'alternance, afin de mener à terme la réalisation de ce travail de recherche.

Merci également à Energie Partagée et Enercoop pour leur réactivité et leur efficacité pour la diffusion de mon enquête, particulièrement Marc Mossalgue, qui a eu la gentillesse de m'accorder un peu de son temps au début de mon enquête de terrain et a accepté de juger mon travail.

Du côté allemand, je tiens à exprimer ma reconnaissance à Tanja Gaudian des EWS de Schönau, qui a pris le temps (pendant ses vacances !) de m'accorder un entretien à Fribourg. Un immense merci à Céline et Jessica, mes deux compères d'Outre Rhin, sans qui je n'aurais sûrement pas cet attachement à l'Allemagne et à côté desquelles j'ai découvert il y a deux ans, au hasard d'un colloque, la possibilité d'une énergie citoyenne. Leur enthousiasme et leur aide m'ont été essentiels !

Evidemment, je remercie Charlotte et Margot pour leur présence des plus divertissantes à mes côtés et leur soutien indéfectible.

Last but not least, un immense merci au « crew » grenoblois qui, des heures passées ensemble à la BU jusqu'aux aventures ferroviaires des pauses de midi, ont fait en sorte qu'on ne voie pas passer ces derniers mois.

Sommaire

<i>Introduction</i>	5
Partie I – Le développement des énergies renouvelables, un processus inscrit dans des trajectoires politiques et économiques nationales	10
<i>Chapitre 1 – Un « modèle allemand » de transition énergétique ?</i>	10
<i>Chapitre 2 – La France, entre volonté de transition énergétique et dépendance sentier au nucléaire</i>	18
<i>Chapitre 3 – L'influence de la communication politique et médiatique sur l'acceptation et la perception des énergies renouvelables</i>	26
<i>Chapitre 4 – Des structures et traditions politiques qui influent sur l'implication citoyenne dans la transition énergétique</i>	33
Partie II – Le fonctionnement participatif : un nouveau mode de gouvernance et de financement susceptible de favoriser l'implication des citoyens dans la transition énergétique	39
<i>Chapitre 1 – La finance participative, un secteur en plein développement</i>	39
<i>Chapitre 2 – Enjeux et contexte réglementaire des structures participatives en France et en Allemagne</i>	47
<i>Chapitre 3 – Entre financement et création de lien social : des structures aux potentialités multiples</i>	53
Partie III – Une nouvelle forme de participation citoyenne : la consomm'action	61
<i>Chapitre 1 – Le fonctionnement coopératif, une « économie de l'accès »</i>	61
<i>Chapitre 2 – Des actes économiques à forte dimension politique et éthique</i>	67
Conclusion.....	77
Bibliographie indicative	80
Table des annexes.....	84
Annexes	87

Introduction

D'après une récente étude française, l'empreinte carbone de l'épargne des Français dépasse les émissions de CO² des épargnants : tandis qu'un ménage émet dix tonnes de CO² au cours de sa vie quotidienne, son argent placé en banque en émet en moyenne quinze tonnes. En remontant la chaîne de financement allant des banques aux entreprises, le responsable de cette étude, Stanislas Dupré¹, a en effet constaté que l'épargne des clients était utilisée par les banques pour financer non seulement des crédits immobiliers ou des PME, mais également des forages en haute mer, des centrales à charbon ou des mines à ciel ouvert.² Concrètement, un placement de dix mille euros à la banque émettrait donc au cours d'une année plus de dioxyde de carbone qu'un 4x4. Avec un taux d'épargne atteignant 15,6% en 2013 d'après l'OCDE, les Français sont loin devant le taux d'épargne allemand (10%) et font partie des plus élevés de la zone euro. A partir de ces données, notre travail est parti d'une idée simple selon laquelle les citoyens, voulant s'impliquer dans transition énergétique ou tout du moins réduire leur empreinte carbone, pourraient « agir avec leur porte-monnaie » et influencer la transition énergétique.

Cependant, la question d'une (ré)appropriation citoyenne de l'énergie ne relève pas seulement d'enjeux environnementaux ou économiques, mais soulève des questions sociales, politiques, comportementales. L'émergence et la diffusion de pratiques participatives depuis le début des années 2000 a fait revenir des structures telles que les coopératives dans les thèmes de recherche, car le fait est que la démarche de participation et d'implication citoyenne dans des domaines tels que l'énergie sont susceptibles de modifier la perception de la gouvernance et de l'énergie elle-même. Le financement participatif d'énergies renouvelables apparaît à première vue comme un moyen d'action possible pour la concrétisation de la transition énergétique, voire comme une nécessité pour envisager une sortie du sentier de dépendance carboné³, mais encore faut-il que les ménages³ soient suffisamment informés, intéressés, se sentent concernés par les questions environnementales et par l'impact de leurs usages énergétiques, qu'ils aient à la fois la volonté et la possibilité – règlementaire, économique, politique – de participer à ce type de structures. La transition énergétique a longtemps été considérée uniquement à travers un prisme technique et économique. Nous faisons ici le choix

¹ DUPRE Stanislas, *Que font-ils de notre argent ?*, Nil, Paris, 2010

² “10.000 euros à la banque, ça pollue plus qu'un 4x4”, *L'Expansion*, 22/10/2010
http://lexpansion.lexpress.fr/entreprises/10-000-euros-a-la-banque-ca-pollue-plus-qu-un-4x4_1373849.html#GzMrMvWWVvTWkrC9.99

³ LA BRANCHE Stéphane, *Le changement climatique, du méta-risque à la méta-gouvernance*, Sciences du risque et du danger, ed TEC & DOC, Lavoisier, 2011

de nous intéresser à la dimension sociale et organisationnelle du processus de transition énergétique, en menant une réflexion sur la perception des enjeux liés à l'énergie, la gouvernance et le rôle des citoyens dans le système énergétique. Le financement participatif d'énergies renouvelables constitue donc une entrée afin de tenter de compléter les approches techniques et économiques, afin d'approfondir notre compréhension du rapport des citoyens à l'énergie.

Le changement climatique a modifié les questions environnementales et souligne la nécessité de faire évoluer nos systèmes énergétiques. Le 11 mars 2011, l'accident nucléaire de Fukushima a en effet engendré de nombreux questionnements concernant l'énergie nucléaire et plus particulièrement son niveau de sécurité. Si cet événement a accéléré en Allemagne le processus de sortie du nucléaire et le développement de la filière renouvelable, l'abandon du nucléaire ne semble pas être à l'ordre du jour dans le cas français, bien que la transition énergétique ait progressivement acquis une place dans le débat politique français. La remise en question des énergies fossiles et du nucléaire place les énergies renouvelables sur le devant de la scène et en fait une alternative possible au paradigme énergétique actuel. Cependant, au stade actuel des compétences techniques en termes de stockage, ces énergies « alternatives » semblent imposer une décentralisation de la production et de la gestion de l'énergie.

C'est cette décentralisation qui nous a conduit à une réflexion sur l'opportunité et la pertinence de structures citoyennes et participatives, dès lors que l'on s'intéresse au potentiel de développement des énergies renouvelables. Précisons ici que par énergies renouvelables (EnR), nous désignons les énergies qui ne s'épuisent pas, dont la source ne sera jamais tarie, à savoir l'énergie éolienne, solaire, l'énergie hydraulique dans certaines zones, la biomasse lorsqu'elle s'accompagne d'un effort en termes d'élargissement de l'assiette de ressources forestières mobilisables, la géothermie ou l'incinération des déchets ménagers.

Les structures décentralisées et participatives d'énergies renouvelables apparaissent comme des structures visant l'autonomie et s'inscrivant donc dans un système énergétique divergent, laissant envisager la possibilité d'un autre paradigme et donc une modification des usages. Or, comme nous l'avons évoqué, les politiques énergétiques françaises et allemandes présentent d'importantes divergences, en dépit du fait que le niveau de richesse par habitant soit comparable dans les deux pays. L'ouverture du marché de l'énergie ayant eu lieu à la fin des années 1990 en Allemagne, alors qu'elle a eu lieu plus tardivement en France (2004)⁴, le

⁴ L'énergie en Allemagne et en France, une comparaison instructive, Les cahiers de global chance, IDDRI, n°30, septembre 2011

contexte de mise en place des politiques énergétiques présente donc des différences, cependant c'est l'aspect centralisé des politiques françaises qui semble être la principale : la gouvernance locale de l'énergie, très active outre-Rhin, n'en est en France qu'à ses balbutiements.

Atteindre la durabilité environnementale suppose-t-elle une décentralisation du système énergétique et surtout une implication des citoyens dans processus de décision ? Faut-il désormais considérer la participation comme impératif structurant de la transition énergétique ? Les exemples danois et allemands ont démontré que les structures coopératives et participatives d'énergies renouvelables permettent la mise en place de procédures de concertation, d'information et de conscientisation qui permettent une évolution dans le comportement des consommateurs et leur perception de l'énergie. De plus, la gouvernance participative apparaît comme un « mode de gestion de la complexité et des incertitudes »⁵, qui sont deux caractéristiques du système énergétique actuel. Elle serait un moyen pour les divers acteurs de l'énergie de se réunir et de mettre en commun leur vision de la problématique énergétique et d'envisager ensemble sa résolution.

Mais doit-on pour autant considérer le financement participatif comme le seul levier de l'appropriation des énergies renouvelables et de la transition énergétique par les citoyens ? En partant de l'idée selon laquelle « la transition énergétique sera citoyenne ou ne sera pas »⁶, nous risquerions d'avoir une vision partielle de ce processus, car la transition énergétique s'inscrit dans un cadre plus global de changement climatique qui implique des contraintes nouvelles. Le fait est que les citoyens ne sont pas que des consommateurs, et que le système énergétique n'est pas un secteur indépendant, mais subit l'influence des choix politiques, de l'économie, de la perception des citoyens, de leurs habitudes de consommation, tant de facteurs qui s'entremêlent et se superposent. Les structures décentralisées et participatives d'énergies renouvelables apparaissent comme des structures visant l'autonomie et s'inscrivant donc dans un système énergétique divergent, laissant envisager la possibilité d'un autre paradigme voire une modification des usages. Nous faisons ici l'hypothèse que si le financement participatif d'énergies renouvelables détient un potentiel de modifications de l'appropriation de l'énergie, ce potentiel ne tient pas à ses qualités intrinsèques mais dépend de dimensions politiques, économiques, sociales, et de la manière dont les acteurs vont pouvoir s'approprier et utiliser ces propriétés de manière nouvelle. Cette approche nous

⁵ OUERFILLI Nidhal, La prospective énergétique participative pour une énergie durable en Méditerranée, thèse soutenue à l'UVSQ en 2007

⁶ MIRENOVICZ Jacques, JOURDAN Susana, "La transition énergétique sera citoyenne ou ne sera pas", <http://www.reporterre.net/spip.php?article5818>, 09/05/2014

permettra d'analyser le financement participatif comme un ensemble systémique ne comprenant pas seulement des dispositifs et des projets, mais intégré dans des systèmes socio-techniques complexes, comportant des infrastructures, des producteurs d'énergie renouvelable, des utilisateurs, des consommateurs, des instances de régulation, qui représentent autant de valeurs et d'attentes interagissant dans un processus d'évolution du paradigme énergétique.

51% des capacités d'énergies renouvelables électriques installées entre 2000 et 2010 en Allemagne relèvent d'investissements de particuliers (citoyens ou agriculteurs)⁷, et le nombre de coopératives d'énergies renouvelables nouvellement créées en une année est passé Outre-Rhin de 37 en 2009 à 165 en 2013. Etudier l'« exemple allemand » semble donc pertinent afin d'éclairer les conditions politiques, économiques, institutionnelles et sociales favorables à un développement des énergies renouvelables s'appuyant sur une base citoyenne. Notre méthodologie a donc consisté d'une part en une focalisation sur la France, à travers la réalisation d'un questionnaire auprès de clients du fournisseur d'électricité Enercoop et des investisseurs d'Energie Partagée. Nous avons également interrogé des employés des EWS de Schönau en Allemagne, coopérative d'énergies renouvelables pionnière en Allemagne, afin de comprendre dans quelles conditions ces structures ont pu se développer en Allemagne. En analysant à la fois les statistiques en termes de production et de consommation d'énergie et les discours produits sur les questions environnementales en France et en Allemagne, il nous serait donc possible d'acquérir une vision globale des contextes politiques, législatifs et sociaux, afin de comprendre dans quelle mesure le financement participatif revêt une dimension particulière dès lors qu'il touche à des questions environnementales.

S'intéresser aux conditions de succès et d'échec de la participation citoyenne pour la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique fait courir le risque d'établir un lien de causalité direct entre la participation des citoyens et la transition énergétique. Il faut en effet souligner que tout changement de pratiques et de mode de gouvernance énergétique fait face à obstacles réglementaires, économiques, comportementaux et sociaux, et que la participation ne fonctionne pas automatiquement en direction d'une gouvernance énergétique efficace. Pour démontrer ce présupposé, nous nous intéresserons donc dans une première partie à l'influence des cadres politiques et économiques sur le système énergétique et la perception de l'énergie par les citoyens. (I) Nous nous intéresserons ensuite plus en détail aux enjeux réglementaires, législatifs et économiques susceptibles d'accélérer ou de freiner le développement de structures participatives d'énergies renouvelables. (II) La dernière partie

⁷ Trendsearch, 2011

nous permettra finalement de mettre à jour les tensions existant entre la participation, la consommation et les valeurs des citoyens, que l'on retrouve nettement dans l'approche et le comportement des « consomm'acteurs » prenant part à des structures de financement participatives d'énergies renouvelables. (III)

Partie I – Le développement des énergies renouvelables, un processus inscrit dans des trajectoires politiques et économiques nationales

Le secteur des énergies renouvelables est marqué en Allemagne par une croissance forte et régulière, encouragée par des politiques de développement de la filière renouvelable caractérisées par leur continuité et leur crédibilité, facteurs de stabilité pour les investisseurs. Du fait de l'importance prise par la question énergétique au niveau mondial et européen, la France semble s'être elle aussi engagée sur la voie des énergies renouvelables et de la transition énergétique, notamment en déployant des efforts non négligeables concernant énergies renouvelables : tarifs d'achat garantis, objectifs ambitieux du Grenelle de l'Environnement, Plans Climat.

L'Allemagne, présentée comme un “élève modèle” de l'énergie, a décidé d'investir massivement dans le développement des énergies renouvelables, et voit l'émergence de nombreux projets locaux de développement durable. D'ores et déjà, un triple bénéfice semble émerger de cette stratégie “gagnant-gagnant” : environnemental, économique et sociétal. Cependant, la constitution d'une filière renouvelable solide a eu certaines conséquences en termes d'emploi, d'inflation et d'utilisation d'énergies fossiles telles que le charbon, qui viennent nuancer ce constat. En replaçant les systèmes énergétiques français et allemand dans leur contexte politique et économique, nous nous intéresserons donc dans cette partie aux différents facteurs de blocage au changement qui ont tendance à s'entrecroiser.

Chapitre 1 – Un « modèle allemand » de transition énergétique ?

Le cas allemand permettrait donc de mettre en question les résultats obtenus dans le cas français et d'analyser les réussites et les échecs rencontrés par l'Allemagne dans ce domaine. Les résultats obtenus par la politique énergétique allemande semblent suggérer qu'une politique énergétique centralisée, comme le fait la France, est peu adaptée au développement des énergies renouvelables. Cependant, le « revers de la médaille » du développement de la filière renouvelable allemande, notamment en termes d'inflation des prix de l'électricité, permet de nuancer ce constat positif.

1 – L’Energiewende, un exemple de transition énergétique réussie

L'émergence et le développement des énergies renouvelables en Allemagne sont le résultat d'un processus de plusieurs décennies⁸, au cours desquelles ceux qui étaient au départ perçus comme des « idéalistes » ont dû convaincre du bien-fondé de ces énergies « alternatives » pour l'adaptation de la société allemande au changement climatique et le passage à un modèle énergétique plus respectueux de l'environnement. A partir des années 1970 et suite aux deux chocs pétroliers, l'Allemagne décide d'investir dans la recherche et développement afin d'établir une filière renouvelable structurée et porteuse d'emplois. Entre 1974 et 1982, le budget dédié aux énergies renouvelables passe ainsi de 20 à 300 millions de Deutsch Marks⁹. Jusqu'à la fin des années 1980, les énergies renouvelables demeurent cependant marginales, leur développement se heurtant à la fois à des réticences de la part des grandes compagnies électriques et charbonnières, mais également de la part des populations concernant l'acceptation et la perception de la nécessité des énergies alternatives, notamment éolienne.

C'est l'accident nucléaire de Tchernobyl de 1986 qui changera finalement la donne énergétique et impulsera un véritable changement dans la perception et le développement de la filière renouvelable en Allemagne. En 1988, plus de 70% des Allemands se déclarent en effet hostiles à l'énergie nucléaire. Sous l'influence d'Hermann Scheer, membre SPD du Bundestag, c'est à cette période qu'un rapport interministériel recommande une réduction des émissions de gaz à effet de serre et propose une loi d'achat garanti de l'électricité produite à partir de sources renouvelables. Cette loi constitue une véritable entrée pour les investisseurs, qui perçoivent alors l'opportunité que représente la création d'un marché pour ces énergies.

Alors qu'ils étaient auparavant considérés comme des idéalistes politiques, les « Grünen » arrivent finalement au gouvernement à la fin des années 1990. La coalition rouge-vert qui arrive au pouvoir en 1998 donne en effet une grande place à la modernisation écologique et à la lutte contre le changement climatique. Adoptée en 2000, la loi sur les énergies renouvelables « EEG » (*Eneuerbare Energien Gesetz*) a pour objet de faciliter le développement des EnR dans secteur électrique, s'inscrivant dans une mouvance sociale et de plus en plus politique d'opposition marquée au nucléaire et de volonté de s'adapter au changement climatique. Maintenant le principe des tarifs d'achat garantis pour vingt ans et la priorité d'accès sur les réseaux pour les énergies renouvelables, la loi EEG met en place un cadre législatif à la fois stable et incitatif pour les investisseurs, ce qui a pour effet une

⁸ REISCH L., MICKLITZ H., Consumers and deregulation of the electricity market in Germany, J Consum Policy (2006) 29:399–415

⁹ Soit un passage de 10 à 153 millions d'euros

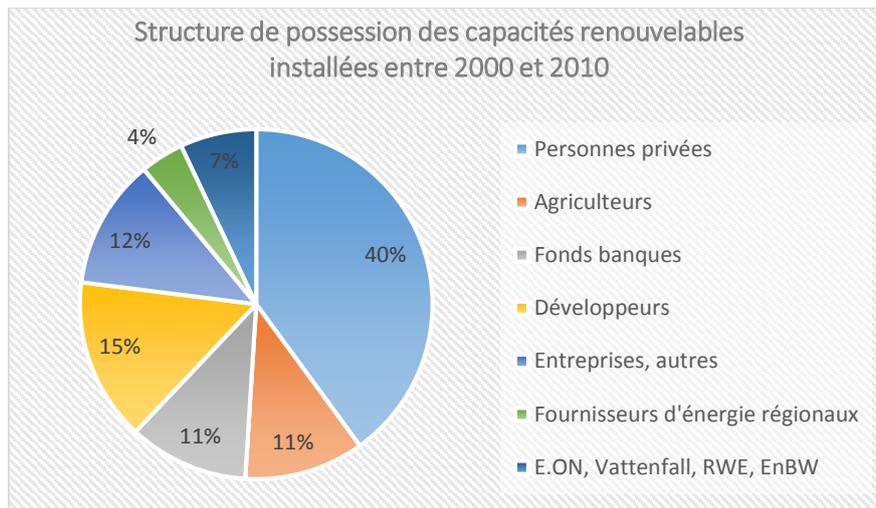
augmentation fulgurante de la part d'énergies renouvelables dans la consommation d'électricité, qui passe de 7% en 2000 à 23% en 2012 (POIZE / RÜDINGER, 2013). L'arrivée des Verts au pouvoir ne constitue pas seulement un tournant politique ou législatif en matière d'énergies renouvelables. En effet, outre le fait d'avoir dynamisé le secteur des EnR, la politique énergétique allemande en faveur du développement des EnR concomitant avec une évolution des mentalités et une plus grande acceptation du principe d'un changement de système énergétique dans la société allemande. L'accident nucléaire de Tchernobyl semble avoir constitué un terreau favorable à l'émergence à la fois d'une prise de conscience sociale et politique des risques liés à l'énergie nucléaire, mais également de la volonté d'instauration d'une législation favorable au développement d'énergies renouvelables et respectueuses de l'environnement.

Au moment de la signature du protocole de Kyoto, l'objectif de réduction des émissions de CO2 avait été fixé à 21% entre 1990 et 2012 pour l'Allemagne. Cet objectif, rempli dès 2009, n'a cependant pas freiné la volonté allemande de développer et de faire progresser davantage la filière renouvelable. Voulant préserver son rôle de leader européen des énergies renouvelables et développer ses capacités d'export technologique et énergétique, le gouvernement allemand a en effet proposé lors de la conférence de Copenhague¹⁰ une réduction de 40% des émissions de CO2, afin d'impulser une dynamique environnementale ambitieuse dans l'UE, et ce « *ohne wenn und aber* », c'est-à-dire sans conditions. Cette détermination du gouvernement s'appuie alors non seulement sur la conviction dans la société allemande qu'un modèle alternatif de production énergétique est possible, mais également sur une base universitaire et des centres de recherches apportant des preuves techniques de la fiabilité des énergies renouvelables.

Cette structuration progressive des politiques énergétiques allemandes a permis l'émergence d'initiatives locales de type « bottom-up » afin d'aider les producteurs d'énergies renouvelables à vendre leur électricité à des tarifs leur permettant de rentabiliser leurs investissements¹¹. Premier producteur européen d'énergie « verte », l'Allemagne est désormais à la pointe des technologies renouvelables, et le secteur emploie actuellement 380 000 personnes. Encore plus surprenant, alors que seulement 7% des capacités d'énergies renouvelables électriques installées entre 2000 et 2010 appartiennent aux « 4 Grands » électriciens allemands, ce sont plus de 51% qui relèvent d'investissements de particuliers (citoyens, agriculteurs), d'après Trendsearch (voir ci-dessous).

¹⁰ <http://www.cafebabel.fr/berlin/article/electorallemand-copenhague-la-position-de-lallemagne.html>

¹¹ RIFKIN Jeremy, *La Troisième Révolution industrielle, comment le pouvoir latéral va transformer l'énergie, l'économie et le monde*, 2012

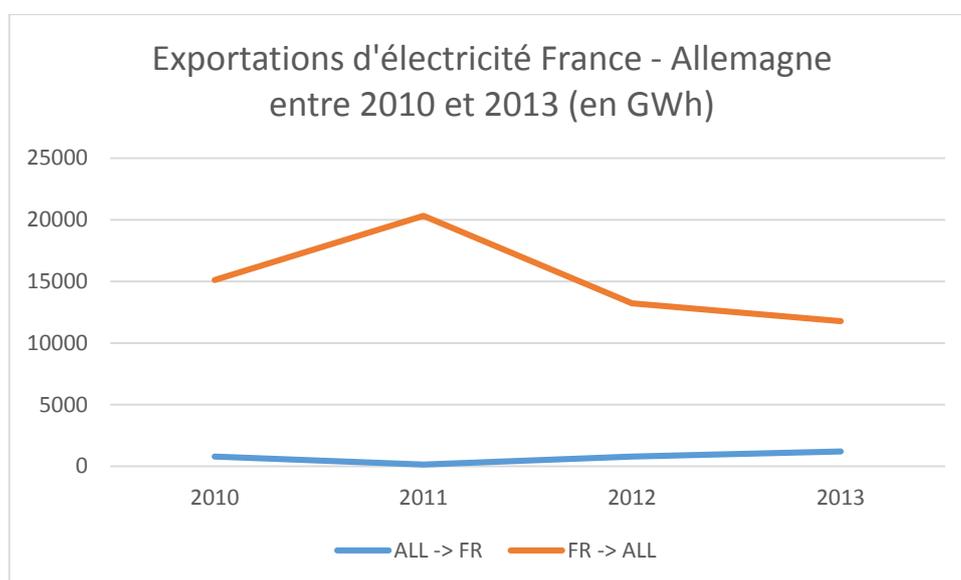


Source : Trendsearch. Total 53GW

Ainsi, à l'aide d'un cadre réglementaire à la fois stable et incitatif, l'Allemagne a su développer une politique environnementale s'appuyant sur une politique industrielle à même de permettre des transferts de technologie, ce qui a contribué à la mise en place d'une véritable révolution énergétique catalysée par les accidents de Tchernobyl et Fukushima. En prenant part au système énergétique alors que l'énergie ne relève pas de leur cœur de métier, les acteurs locaux tirent profit de l'émergence d'une gouvernance locale participative, facilitant l'acceptation des installations renouvelables et le partage local des bénéfices des projets citoyens. Avec un coût total estimé à 850 milliards d'euros jusqu'en 2050, l'*Energiewende* coûte environ 25 milliards d'euros par an à l'Etat allemand, soit seulement 0,8% de PIB (La Revue Durable, n°51, p.20-23), ce qui semble bien peu pour l'établissement d'un système énergétique durable. Cependant, avec une facture annuelle d'électricité ayant augmenté de 180€ par ménage en raison de l'EEG-Umlage. Ce surcoût lié aux efforts de transition énergétique est en grande partie supporté par les Allemands la population allemande, ce qui met en avant certaines insuffisances du « modèle allemand ».

Le succès des structures de financement participatif d'énergies renouvelables pourrait donc ici s'expliquer en partie par leur position d'*outsider* vis-à-vis des quatre grands électriciens allemands, qui en fait une alternative crédible et concrète pour l'appropriation par les citoyens de la transition énergétique et de ses conséquences, notamment en termes d'inflation de l'électricité. Détenir des parts au sein d'une coopérative de production d'énergies renouvelables ou installer des panneaux solaires sur son toit pourrait en ce sens faciliter l'acceptation par la population du « prix à payer » de la transition énergétique, en la rendant plus proche et plus visible.

La rapidité de mise en place de la volonté allemande de sortie du nucléaire a par ailleurs suscité de nombreuses réactions Outre-Rhin, où cette décision semblait irréaliste et suscitait le scepticisme de certains commentateurs quant à la capacité réelle de l'Allemagne à sortir du nucléaire. Certaines critiques de l'*Energiewende* ont en effet dès 2011 prévu une augmentation des importations allemandes d'électricité d'origine nucléaire produite en France. Cependant, d'après les données du Réseau Européen d'Electricité (ENTSO), les importations allemandes d'électricité française sont au contraire en recul, et l'import d'énergie nucléaire française par l'Allemagne s'élève à moins d'1% de sa production électrique totale.



Source : <https://www.entsoe.eu>

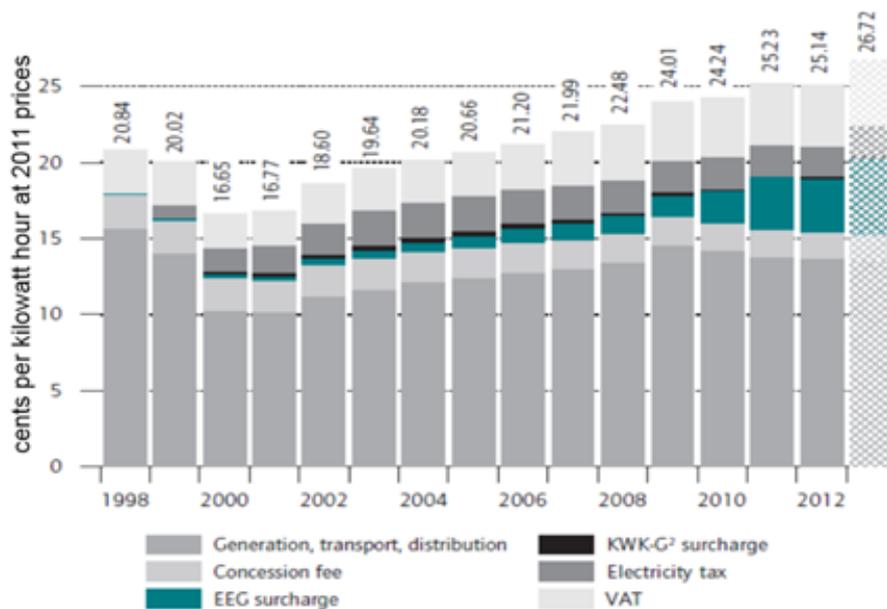
2 – Le revers de la médaille de l'*Energiewende*

La transition énergétique Allemande ou *Energiewende* a eu certains effets néfastes venant nuancer le constant d'une transition allemande réussie. La spirale inflationniste sur l'électricité a été si importante que les tarifs allemands font désormais partie des plus élevés d'Europe, faisant des consommateurs des premières « victimes » de l'*Energiewende*. Cette inflation est d'autant moins comprise par les citoyens allemands qu'ils paient leur courant d'autant plus cher que le prix de gros de l'électricité est bas sur les marchés financiers. Ce paradoxe est dû aux tarifs garantis aux producteurs d'énergie renouvelable, qui alourdissent

l'enveloppe du renouvelable lorsque les prix de l'électricité baissent.¹² Or la diminution de la demande d'électricité conjuguée à un marché des quotas de CO2 laissé à l'abandon ont entraîné une diminution des prix de l'électricité de plus de 50% en 5 ans. Le soutien à la filière renouvelable se calculant avec la différence de prix entre un kWh renouvelable et les prix de l'électricité, cette chute du prix de l'électricité a été si marquée que le tarif d'achat est de plus en plus élevé. Le fait est que la baisse du prix de l'électricité aurait dû compenser la contribution aux énergies renouvelables pour les consommateurs, cependant les grands distributeurs n'ont pas répercuté la baisse des prix sur les factures.

D'après Eurostat, le taux d'imposition implicite de l'énergie en Allemagne, à savoir le ratio entre les recettes fiscales de l'énergie et la consommation d'énergie finale sous toutes ses formes, tend à rejoindre le niveau des impôts sur l'énergie en France ainsi que le niveau européen (voir annexe). Cette imposition de l'énergie contribue à stimuler l'efficacité énergétique, et l'on constate qu'entre 2000 et 2010 le taux allemand était nettement supérieur au taux d'imposition français. Par ailleurs, le prix de l'électricité pour les consommateurs domestiques (pour une consommation comprise entre 2 500 et 5 000 kWh, hors taxes et prélèvements), s'avère nettement plus élevé en Allemagne (0,149€/kWh) qu'en France (0,11€/kWh). En raison de la différence entre les prix du marché et le tarif garanti pour les opérateurs d'énergie renouvelable, les prix de détails ont fortement augmenté, faisant peser sur les consommateurs un important surcoût. Ce surcoût, l'EEG-Umlage (« EEG surcharge », en bleu sur le graphique ci-dessous), représente d'après Eurostat 5,3cts /kWh en 2013, et devrait atteindre les 6,2cts en 2014.

¹² “Les effets pervers de la transition énergétique en Allemagne”, Le Monde, 23.08.2013



Source : NEUHOFF (2014) Distributional Effects of Energy Transition : Impacts of Renewable Electricity Support in Germany, 2014

Le surcoût impliqué par l'essor des EnR est donc entièrement supporté par ménages allemands, cependant le système énergétique allemand n'en est pas totalement « vert » pour autant. En 2012, on a en effet pu constater une hausse des émissions de CO₂ à hauteur de 2%, causée par le retour du charbon dans le mix énergétique allemand. Evoqué comme une solution temporaire par le gouvernement allemand, le charbon est une énergie peu chère mais très polluante, qui est à présent très utilisée notamment par les « 4 Grands » énergéticiens allemands (EnBW, E.ON, Vattenfall et RWE) ayant investi massivement dans la construction de nouvelles centrales à charbon, avant l'accident de Fukushima. Cette utilisation du charbon est à relier à l'essor du gaz de schiste aux Etats-Unis, qui permet à l'Europe d'importer du charbon américain bon marché. Le gouvernement allemand ayant fermement exclu la possibilité d'exploiter les gaz de schiste en raison de son impact environnemental, le gaz naturel pourrait être une solution alternative au recours au charbon, cependant celui-ci reste comparativement plus coûteux que le charbon en Europe en raison de la signature de contrats à long terme et d'un marché des quotas d'émission de CO₂ à l'agonie, la tonne de CO₂ étant passée de 35€ en 2008 à 5€ en 2014.¹³

L'utilisation du charbon reste l'une des dernière solutions pour les « 4 grands » énergéticiens allemands qui se révèlent être les grands perdants de l'*Energiewende*. E.ON a par exemple en 2012 annoncé 6 000 suppressions de postes en Allemagne. Les centrales à gaz, moins

¹³ «Le marché du carbone est devenu une usine à gaz», Alternatives Internationales, Hors série n°011, juillet 2012

polluantes et plus flexibles d'utilisation sont également victimes de leur faible rentabilité en comparaison avec le charbon.

Sigmar Gabriel, président du parti social-démocrate (SPD) et ministre de l'Énergie et de l'Environnement, prévoit actuellement une réforme de la loi sur les énergies renouvelables (loi EEG) devant être mise en place en août 2014. Cette réforme ayant pour objectif de freiner l'inflation de l'électricité, prévoit une baisse de 20% REF des tarifs d'achat garantis afin de plafonner l'essor du photovoltaïque et de l'éolien terrestre, voire une suppression des tarifs d'achat garantis en 2018. Ces mesures sont actuellement controversées, comme le prouvent des manifestations ayant eu lieu dans les grandes villes d'Allemagne en mars 2014, et témoignent d'une tentative allemande de ménager les « 4 grands » et les énergies fossiles.

La production d'électricité dépend encore en Allemagne à 44% du charbon, cependant avec ses 23% de nucléaire, en part, 13% de gaz et 18% d'EnR, le mix énergétique allemand semble plus équilibré que celui de la France qui dépend à 76% de l'énergie nucléaire et pourrait donc s'avérer être plus vulnérable à l'inflation du prix de l'uranium. L'exemple allemand témoigne du fait que la transition énergétique nécessite une politique énergétique acceptant qu'il y ait des perdants à court terme, en l'occurrence les grandes entreprises de l'énergie centralisée et les consommateurs, dans une certaine mesure, afin que le collectif soit gagnant à long terme.

Chapitre 2 – La France, entre volonté de transition énergétique et dépendance sentier au nucléaire

Le développement de la production d'électricité s'est effectué différemment en Allemagne et en France, l'Allemagne ayant réussi le défi d'un développement continu de la filière renouvelable dont les conséquences ont été supportées en partie par les ménages allemands et au détriment des « 4 grands » fournisseurs d'énergie, tandis qu'en France la structure énergétique centralisée et l'absence de cadres incitatifs mis en place semblent empêcher un développement dynamique et continu des énergies renouvelables. Si certains efforts en direction du développement des énergies renouvelables, des économies d'énergie et de l'amélioration de l'efficacité énergétique ont été réalisés ces dernières années, il semble que les différentes mesures prises se développement dans le cadre d'un sentier nucléaire limitent la marge de manœuvre pour la réalisation d'une transition énergétique ambitieuse et efficace.

1 – Une France bloquée dans sa dépendance au sentier nucléaire ?

Suite au premier choc pétrolier, la France entame une politique énergétique visant à réduire sa dépendance vis-à-vis des importations pétrolières. Mettant en place un vaste programme de développement de l'électricité nucléaire, la France se trouve donc dans les années 1970 dans une situation de surproduction énergétique. Cette situation de surproduction alliée à la centralisation de la production et de la distribution conduit à une surconsommation poussant à exporter de l'électricité et à des pertes d'électricité. La concentration des lieux de production d'énergie sur seulement quelques dizaines de sites distribuant l'énergie sur tout le territoire français génère en effet une importante perte d'énergie au cours du transport. Par ailleurs, la France important depuis 2001 la totalité de son combustible nucléaire, il semble que l'argument de l'indépendance énergétique justifiant l'utilisation du nucléaire soit remis en question. Malgré cela, le fait est que le nucléaire a freiné le développement et la recherche concernant des sources d'énergie alternatives. En effet, pourquoi se lancer dans des campagnes d'économies d'énergie ou investir massivement dans d'autres sources d'énergie alors même que le nucléaire place la France en situation de surcapacité électrique ?

Dès les années 1950, la France a en effet développé un programme nucléaire important, s'appuyant sur des filières d'enrichissement de l'uranium et la construction de réacteurs nucléaires. Contrairement à l'Allemagne qui s'est concentrée au départ sur les centrales, la France a cherché à développer son industrie du combustible nucléaire, à travers des structures

d'enrichissement et de retraitement du minerai. Cependant, dès la fin des années 1970, la France décide de stopper l'extraction du minerai d'uranium au profit d'une politique d'acquisition de concessions de meilleur marché à l'étranger, notamment au Niger.

Un phénomène de *path dependency* semble se distinguer dans la politique énergétique française. N'excluant pas la mise en place de réformes ou d'évolutions des politiques nationales, la *path dependency* désigne le fait que la compréhension des institutions actuelles et des divergences et spécificités nationales ne peut être complète sans une prise en compte de l'aspect historique de leur évolution, « *history matters* »¹⁴. Ainsi, un même choc – dans notre cas les accidents nucléaires de Tchernobyl ou Fukushima, ou les deux chocs pétroliers – pourra produire des effets différents dans plusieurs pays, en raison du poids des institutions et du pouvoir de négociation des organisations et de la structure énergétique du pays : « *a common set of fundamental changes in relative prices or the common imposition of a set of rules will lead to widely divergent outcomes in societies with different institutional arrangements* » (p.101). Par conséquent, le contexte institutionnel, politique et économique français, peu propice au développement de filières alternatives au nucléaire, apparaît comme un élément majeur concernant la question de l'émergence des structures de financement participatif d'énergies renouvelables. Afin de comprendre comment ce phénomène de dépendance au sentier serait susceptible de freiner leur développement, il convient d'examiner plus en détails cette théorie.

D'inspiration économique, la notion de *path dependency* est liée à la notion de rendements croissants, et a été appliquée par Pierson¹⁵ à l'action publique. Les différents secteurs de l'action publique seraient en effet structurés par leur propre histoire, et les politiques publiques seraient donc directement liées à la manière dont elles ont été mises en places, aux principes ayant entraîné leur création et au type d'organisation institutionnelle dans laquelle elles évoluent. Les événements qui ont fondé une politique publique ont donc un impact direct sur la manière dont celle-ci est menée et organisée, et plus une politique s'inscrit dans le temps, plus la possibilité de sortir du sentier, de choisir de nouvelles options diminue. La politique française de soutien à la filière nucléaire semble s'inscrire dans ce cadre d'analyse et pousse à s'interroger sur les conditions par lesquelles une politique peut se retrouver « prisonnière » d'un sentier, en l'occurrence le sentier carboné.¹⁶

¹⁴ NORTH Douglas C., *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, 1990, p.100

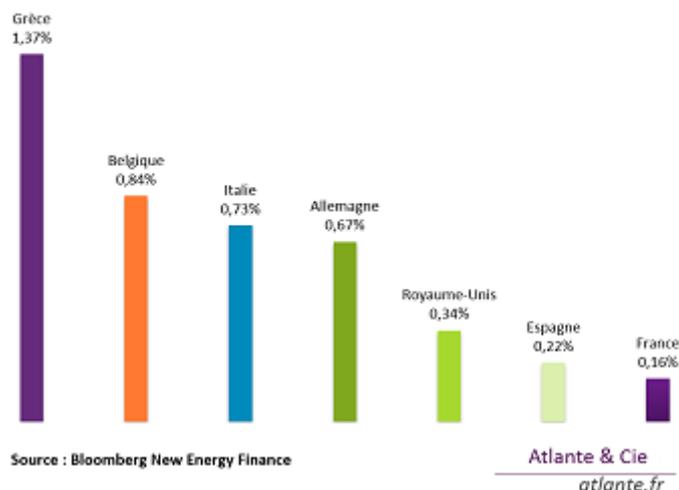
¹⁵ PIERSON Paul, "Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics", Jean Monnet Chair Paper n°44, Florence, Institut universitaire européen, Centre Robert-Schuman, 1997

¹⁶ LA BRANCHE, 2010, op.cit.

Ici, c'est le poids particulier des routines administratives qui semble apporter l'éclairage approprié sur le système énergétique français. En effet, le fait de se trouver sur un sentier revient à la fois à être protégé contre des remises en question, permet d'évoluer en douceur et de mieux maîtriser les outils dont on dispose. Cette dimension routinière et sécurisée de l'action publique ne concerne pas seulement l'administration, mais aussi tous les acteurs situés hors de la sphère étatique mais se trouvant en lien avec la production et la conduite des politiques publiques, notamment les groupes d'intérêt, qui peuvent se trouver dans la situation où quitter le sentier pour défendre une idée ou un principe revient au fait de courir le risque d'être marginalisé. Cette idée renvoie à la dimension collective des biens produits par une politique, qui implique une prise en compte permanente des comportements présents et à venir des autres acteurs, une recherche de compromis qui favorise le maintien sur le sentier, car il s'avère plus aisé d'obtenir des accords avec des partenaires dont on connaît les manières de faire, les attentes et les marges de négociation.

En France, face aux investissements massifs réalisés dans le domaine nucléaire et aux effets directs et indirects de ceux-ci en termes d'émissions de CO₂ par exemple, les énergies renouvelables demeurent nettement en retrait, alors que les sources d'énergies fossiles tendent à se raréfier. Le secteur énergétique étant caractérisé par la lourdeur des investissements qu'il nécessite, un passage aux énergies renouvelables nécessite en effet à la fois des programmes d'économie d'énergie, mais également une augmentation des financements de la recherche dans le domaine des énergies alternatives, la décentralisation des centrales de production et de distribution. L'application de cette théorie à la politique énergétique française revient à partir du principe que chaque décision prise dans le cadre du système énergétique fondé en grande partie sur le nucléaire limite le développement des secteurs renouvelables, ce qui met en avant l'importance de comprendre l'ensemble des inerties contemporaines issues du passé. Si les énergies renouvelables semblent présenter une voie alternative et non carbonée, l'acceptabilité de ces technologies par les populations, les industriels et les décideurs reste une condition incontournable. Or pour l'instant les mesures prises et les rapports rendus semblent peu tenir compte de l'acceptabilité des mesures, qui constitue un obstacle majeur au développement des énergies renouvelables.

Part du PIB investie dans les énergies renouvelables



Avec seulement 0,16% de son PIB investi dans les énergies renouvelables, la France apparaît en retrait parmi les pays européens en ce qui concerne les moyens investis pour le passage à une économie non carbonée. Le fait est que la France semble peiner à instaurer et faire accepter des mesures anti-carbone, à l’instar de la taxe carbone, proposée par le gouvernement Fillon, qui a finalement été censurée par le Conseil constitutionnel en 2009. La mobilisation et les débats suscités plus récemment par l’écotaxe, ciblant le secteur du transport, illustre également le poids des structures et mesures énergétiques actuelles et les réticences de différents acteurs à sortir du sentier énergétique actuel.

Comme en témoigne la diversité des scénarios énergétiques évoqués lors du débat sur la transition énergétique, le contexte actuel semble marqué par de nombreuses incertitudes concernant l’offre et la demande dans le secteur de l’énergie. L’évolution des coûts de production des énergies renouvelables, les techniques de stockage de l’électricité, la reprise économique et l’évolution de la consommation d’électricité en France apparaissent comme autant de facteurs d’incertitude et, par conséquent, de maintien sur le sentier.¹⁷ Plus largement, le marché de l’électricité traverse une crise en Europe, comme l’indique l’intention de l’Agence Internationale de l’Energie en juin 2014, qui soulignait l’insuffisance du rythme des investissements dans le domaine de l’énergie, laissant douter de la fiabilité et de la durabilité de l’offre d’électricité dans l’UE. Dans ce contexte instable, les partisans d’un maintien du nucléaire mettent en avant le fait que cette filière est à même d’apporter une certaine sécurité d’approvisionnement, une production d’électricité relativement compétitive

¹⁷ «Au CESE, la limitation de la part du nucléaire dans le mix électrique ne fait pas l’unanimité », Energies, <http://energies.sfen.org/economie/au-cese-la-limitation-de-la-part-du-nucleaire-dans-le-mix-electrique-ne-fait-pas-lunanimite>

et faiblement émettrice de CO₂. Cependant, en raison des mesures de sûreté toujours plus indispensables et de plus en plus onéreuses, le coût de l'énergie nucléaire risque d'augmenter au fur et à mesure que les centrales actuelles vieilliront.

La dépendance française au nucléaire et les difficultés de réforme du « colosse aux pieds d'argile » qu'est le paradigme énergétique français, peuvent donc en partie être expliqués par des raisons économiques. Le prix de l'électricité est en effet inférieur en France de 22% par rapport au prix moyen de l'UE à 27 (12,8cts d'€ dans l'UE à 27 en 2011, contre seulement 9,9cts en France, d'après Eurostat). Cette différence de prix est étroitement liée à la part de nucléaire dans notre mix énergétique, ainsi qu'à la volonté politique de l'Etat, qui réglemente encore en partie les tarifs de l'électricité. Comme le soulève Atlante¹⁸, l'électricité est perçue historiquement en France comme bien abondant et bon marché, ce qui implique qu'un changement de tarification, même s'il est justifié par une réalité économique et environnementale, se heurte à l'idée selon laquelle l'accès à l'électricité fait partie des acquis sociaux. De plus, dans un contexte de crise et de baisse du pouvoir d'achat, il semble difficile de mettre en place une hausse significative des tarifs de l'électricité.

2 – Des efforts en direction d'une transition énergétique

Si l'énergie nucléaire a une place prépondérante dans le système énergétique français, certains efforts sont néanmoins réalisés en direction des énergies renouvelables, d'une réduction des consommations d'énergie et à des fins de réduction des émissions de CO₂. Différents dispositifs ont ainsi été mis en place, notamment depuis les années 2000, dans un contexte européen et mondial de libéralisation du secteur énergétique. C'est ainsi qu'en 2000, en application de la directive de 1999, une vague de libéralisation du secteur énergétique français a été enclenchée. L'ouverture du capital des deux grandes entreprises nationales EDF en 2004 et GDF en 2008, et la libéralisation complète du marché en 2007 ont en ce sens permis à des opérateurs alternatifs de devenir fournisseurs de gaz et d'électricité, ce qui a dans une certaine mesure ouvert la porte à des opérateurs fondant leur production sur les énergies renouvelables.

C'est la loi « Nouvelle Organisation des Marchés de l'Electricité » (NOME)¹⁹ instaurée le 7 décembre 2010, qui va permettre une plus grande concurrence entre les différents opérateurs.

¹⁸ Decryptage. Tarification de l'électricité : hausse des prix et progressivité. Atlante & Cie, 2014
<http://www.atlante.fr/wp-content/uploads/Atlante-Cie-Tarification-de-l%C3%A9lectricit%C3%A9.pdf>

¹⁹ Loi n°2010-1488

Répondant à une directive européenne prônant l'ouverture progressive du marché de l'électricité à la concurrence, cette loi a pour conséquence de modifier en profondeur les pratiques de management de l'énergie, en modifiant tout d'abord les modèles de tarification. Le fait est que l'existence des tarifs réglementés associés à l'insuffisance de l'accès des concurrents potentiels à des sources d'électricité aussi compétitives que le nucléaire historique²⁰ constituaient les principaux obstacles au développement d'une concurrence effective sur le marché français de l'énergie. En permettant d'une part à chaque opérateur présent sur le marché de fixer librement les prix de l'électricité et en assurant aux fournisseurs alternatifs un droit d'accès au parc nucléaire historique²¹, la loi NOME a donc engendré une libéralisation du marché, dont les objectifs étaient à la fois une baisse des prix pour les consommateurs finaux, la présence de nouveaux opérateurs sur le marché et donc la fin de la situation de quasi-monopole d'EDF.

En ce qui concerne la lutte contre le changement climatique, tout comme le processus de libéralisation celle-ci s'inscrit dans un contexte de négociations et d'engagements pris au niveau européen et mondial. Le cadre de négociations internationales le plus connu est le protocole de Kyoto, signé le 11 décembre 1997 à Kyoto, au Japon, et entré en vigueur le 16 février 2005, qui a fixé l'objectif des « trois fois vingt », à savoir une réduction de 20% des émissions de gaz à effet de serre, une amélioration de 20% de l'efficacité énergétique et 20% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie. Le protocole de Kyoto est un traité international qui est venu s'ajouter à la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique, dont l'objectif principal est une réduction des émissions de CO₂. Les pays participants se rencontrent depuis 1997 une fois par an, à l'occasion de la Conférence des Parties signataires de la convention climat (COP). Parmi les déclinaisons nationales des objectifs de Kyoto et des négociations internationales et européennes, il convient de mentionner le Plan Climat Energie Territorial (PCET)²² qui a fait suite au Plan Climat national de 2004. Le PCET est un projet territorial pour le développement durable, dont l'objectif principal est d'une part la lutte contre le changement climatique, à travers une réduction des émissions de gaz à effet de serre dans la perspective du facteur 4, et d'autre part l'adaptation au changement climatique afin de réduire la vulnérabilité des territoires vis-à-vis des impacts du changement climatique. Concrètement, le PCET est une démarche

²⁰ ARENH : Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique

²¹ Le droit d'ARENH est évalué par la Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui détermine dans quelles conditions EDF doit partager la "rente nucléaire" avec les autres fournisseurs d'électricité. L'avantage pour EDF est que ce dispositif lui permet de sécuriser ses engagements à long terme, d'entretenir ses infrastructures et de réaliser des investissements supplémentaires.

²² <http://www.pcet-ademe.fr/elus/qu%E2%80%99est-qu%E2%80%99un-plan-climat-energie-territorial>

participative qui implique tous les décideurs, collectivités territoriales, acteurs économiques, entreprises, universités et habitants dans le domaine du développement durable. La démarche consiste à concevoir une grande diversité de décisions à travers le prisme « climat-énergie ».

Les 9 et 13 mai 2013, la concentration de CO₂ dans l'atmosphère a pour la première fois depuis 800 000 ans dépassé le seuil de 400ppm²³, selon les données de l'observatoire de Mauna Loa. A titre comparatif, avant la révolution industrielle du XVIII^e siècle, la concentration de CO₂ ne dépassait pas 280ppm. En ce sens, l'objectif du facteur 4 d'une division par quatre des émissions de CO₂ d'ici 2050 par rapport à 1990 semble très ambitieux. Devenue un objectif officiel des politiques climatiques en France²⁴, la volonté de réduction des émissions de CO₂ s'est traduite par la loi POPE (Programme d'Orientations de la Politique Énergétique) du 13 juillet 2005, qui vise une diminution de 3% par an des émissions de gaz à effet de serre, une limitation de la consommation énergétique et une diversification des sources d'énergie. Le Grenelle de l'Environnement de 2007 a également permis l'instauration de deux lois en 2009 et 2010, qui ont concrétisé des engagements en termes d'émissions de CO₂ et de développement des énergies renouvelables, et fait le point sur l'efficacité énergétique pour les bâtiments neufs et anciens. Selon le programme de prospective mené par le PREDIT entre 2005 et 2010, les objectifs du facteur 4 pourraient être réalisés à moitié par les technologies, et à moitié par des changements opérés dans l'organisation des territoires ou les comportements énergétiques. Ces différentes mesures illustrent l'évolution de l'approche énergétique française. Certaines stratégies à long terme sont en effet mises en place afin de répondre à l'exigence à court terme que constitue le changement climatique. Plus concrètement, l'utilisation depuis les années 2000 du terme de « société post-carbone »²⁵ illustre l'émergence d'un paradigme dans les pays industrialisés selon lequel il serait possible pour notre société de rompre sa dépendance vis-à-vis d'une utilisation de ressources fossiles de plus en plus coûteuse. En 2003 a en effet été créé aux Etats-Unis le « Post Carbon Institute », et quelques années plus tard, en 2007, un colloque organisé par la Commission Européenne s'intitulait « Vers une société post-carbone ».

A titre de comparaison, l'Allemagne a mis en place l'Agenda 21 au niveau communal, à travers la création de près de 2 300 « agendas locaux » sur les 5 200 qui ont été mis en place au total en Europe. Le fait est que diverses approches vouées à promouvoir à la fois une

²³ Parties par million

²⁴ «Repenser les villes dans la société post-carbone», ADEME, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, 2013

²⁵ Même si l'expression était déjà présente dans l'ouvrage «Technique et Civilisation» de Lewis MUMFORD en 1934

production et une consommation durables, de nouveaux modèles de participation dans la planification urbaine et régionale ont été mises en place en Allemagne, notamment dès 2001 à travers la création d'un « Cabinet Vert », d'un « Conseil du développement durable » et de la stratégie « Perspectives pour l'Allemagne » et, en 2006, du « Conseil Parlementaire pour le développement durable ». Mais quels sont les effets de ces innovations institutionnelles, notamment sur la perception par les citoyens des enjeux énergétiques ? En partant du principe que le processus de durabilité présuppose des niveaux d'information, de communication, de persuasion et d'insertion dans les réseaux coopératifs suffisants, dans quelle mesure la transition vers la durabilité se distingue-t-elle des stratégies de confrontation des mouvements politiques contestataires ? Lorsque l'on s'intéresse aux évolutions législatives et institutionnelles en termes de développement durable, le risque pourrait être d'avoir une vision biaisée du passage à la durabilité, dans la mesure où il ne faut pas perdre de vue le fait que le passage à de nouvelles pratiques et de nouveaux processus institutionnels peut prendre des formes conflictuelles à tous les échelons de la vie politique et sociale. Toute modification des structures établies, des routines et pratiques quotidiennes nécessite en effet une acceptation de celles-ci dans la société. Chaque fois qu'il est question de modifier des règles ou pratiques institutionnelles, les différents acteurs concernés cherchent alors à affirmer leurs positions et leurs intérêts en n'ayant pas uniquement recours au mode coopératif, mais en usant au contraire de tous les instruments du pouvoir qu'ils ont à leur disposition. Par conséquent, des changements institutionnels et législatifs recherchés ne pourront aboutir que si l'audience et la popularité des modèles classiques de développement diminue sous l'effet d'un changement des perceptions sociales des problèmes climatiques et environnementaux.

	FRANCE	ALLEMAGNE
Population (millions en 2013)	66,03	80,62
Consommation par habitant (kWh) en 2011	7 292	7 081
Consommation d'énergie primaire (Mtep) en 2012	246,4	297,6
Emissions de CO2 en 2012 (base 100 en 1990)	89,46	75,58
Emissions de CO2 par habitant et par an (tonnes métriques par habitant en 2010)	5,6	9,1
% de la consommation brute d'électricité provenant de sources renouvelables en 2012	16,6	23,6
Consommation d'électricité des ménages (1000 tep, en 2012)	13 608.7	11 779.9

Source : Eurostat

Chapitre 3 – L’influence de la communication politique et médiatique sur l’acceptation et la perception des énergies renouvelables

Comme nous l’avons évoqué précédemment, un même événement peut avoir des conséquences différentes selon le cadre politique dans lequel il survient ou le traitement médiatique dont il fait l’objet. Afin de comprendre les contextes institutionnels, politiques et sociaux français et allemand dans lequel se développent les structures de financement participatif d’énergies renouvelables, il convient donc de s’intéresser à deux moments ayant marqué différemment ces deux pays en termes de paradigme énergétique, à savoir l’accident de Tchernobyl en 1986 et le plus récent accident de Fukushima, en 2011. Tchernobyl et Fukushima ont en effet connu un traitement politique et médiatique différent, impliquant des mesures et une évolution institutionnelle qui, comme nous allons le voir par la suite, seront déterminantes pour la création d’un terreau plus ou moins favorable au développement d’une base citoyenne favorable au développement d’instances participatives de développement d’énergies renouvelables.

1 – Tchernobyl et Fukushima, des événements au traitement médiatique et politique divergent en France et en Allemagne

Le 26 avril 1986 à 01h23, l’explosion du réacteur n°4 de la centrale de Tchernobyl suite à une erreur de manipulation lors d’un test de sécurité provoque le rejet d’éléments radioactifs d’une intensité équivalente à 200 fois la radioactivité de la bombe d’Hiroshima en 1945. A la suite de cet accident, une grande partie de l’Europe est contaminée par la radioactivité, cependant les réactions politiques et les conséquences sociales se sont révélées fortement différentes d’un pays à l’autre, notamment entre la France et l’Allemagne.

En France, la gestion politique et médiatique de l’accident de Tchernobyl fait, aujourd’hui encore, l’objet de nombreuses polémiques. A titre d’illustration, d’après le baromètre 2012 de l’IRSN²⁶, les Français feraient de moins en moins confiance aux autorités publiques concernant l’événement de Tchernobyl. Alors qu’ils étaient 49% en 1999, ils n’étaient en 2004 plus que 32% à faire confiance aux autorités pour leur dire la vérité sur les conséquences des retombées radioactives de Tchernobyl. Cette défiance vis-à-vis du gouvernement est lié au

²⁶ Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, « Plus de 30 ans d’opinions des Français sur les risques nucléaires », Edition 2012
http://www.irsn.fr/FR/IRSN/Publications/barometre/Documents/IRSN_Barometre-2012_Edition-speciale-30-ans.pdf

fait que, dans leur traitement immédiat de l'accident de Tchernobyl, les médias, responsables politiques et scientifiques de l'époque auraient laissé sous-entendre que le nuage radioactif se serait « arrêté à la frontière française ». En réalité, le nuage a évolué au-dessus de la France et des pays limitrophes durant près d'une semaine, du 29 avril au 5 mai 1986, selon les mesures réalisées à l'époque. Ce n'est que plusieurs semaines après l'explosion que les médias s'intéressent plus en détails à l'accident de Tchernobyl, suite à une émission télévisée qui met en avant les reponsabilités du SCPRI et de son représentant, le Pr Pellerin, et de l'influence politique quant au traitement médiatique de Tchernobyl. Comme l'illustre cette « une » du journal Libération en date du 12 mai 1986, l'accident du 25 avril est alors présenté comme une révélation suite à un mensonge couvert par l'Etat et le SCPRI, dont les communiqués de presse, qui constituaient alors la seule source d'information radiologique en France, étaient laconiques, tranquilisants et dont les données étaient inexploitables²⁷.

Alors que l'événement de Tchernobyl avait fait la une des journaux allemands, autrichiens et suisses, il semble donc avoir été au départ nettement sous-estimé par les médias français. Comme nous le verrons avec l'exemple de la coopérative d'énergies renouvelables de Schönau en Allemagne, dont la création a été nettement impulsée par l'accident de Tchernobyl, deux réactions contraires semblent avoir eu lieu en France et en Allemagne.



Dans son interview au Figaro le 26 avril 2005, Serge Prêtre, responsable de sûreté nucléaire en Suisse au moment de Tchernobyl, illustre ces différences de traitement médiatique et politique par un exemple semblant trivial mais apportant un éclairage tout à fait intéressant. Celui-ci concerne en effet la consommation d'épinards dans la région de Bâle, à la jonction entre la Suisse, l'Allemagne et la France. Tandis qu'en Allemagne les autorités du Bade Wurtemberg ont, suite à Tchernobyl, demandé la destruction complète des champs d'épinard, la Suisse s'est contentée de conseiller aux consommateurs de bien laver les épinards frais,

ce qui a entraîné une forte diminution de la consommation. En France, la préfecture du Haut Rhin et les médias ont quant à eux ignoré le problème. Cet exemple met en avant les conséquences concrètes que peuvent avoir le traitement politique et médiatique d'un

²⁷ Interview de Serge Prêtre au journal Le Figaro, le 26/04/2005

événement tel que l'accident de Tchernobyl sur les perceptions des risques liés au nucléaire et de leurs conséquences en termes de politiques publiques ou d'appropriation par les citoyens d'enjeux liés au paradigme énergétique. Plus récemment, l'accident nucléaire de Fukushima en 2011, s'il a suscité un certain intérêt dans les médias et parmi la population, n'a pas engendré de décision politique majeure en termes de politique énergétique. Cependant, l'accident s'étant déroulé à quelques semaines du premier tour de l'élection présidentielle, le traitement politique de Fukushima peut avoir été influencé par le calendrier électoral. Si pour le Ministre de l'Industrie de l'époque, Eric Besson, il y a « un avant et un après Fukushima », et cet accident a rappelé l'exigence de plus de sûreté des centrales nucléaires et d'échanges internationaux sur la gestion des crises, François Fillon a quant à lui déclaré que cela « serait une aberration de remettre en cause un secteur qui est un atout considérable pour notre pays ».

Contrairement à la France, l'Allemagne a été l'un des pays réagissant le plus vivement à la catastrophe de Tchernobyl, constituant rapidement, à la fois dans le monde politique mais aussi parmi la population, une base anti-nucléaire ou tout du moins consciente des dangers du nucléaire, et dont le niveau d'acceptation d'un paradigme énergétique alternatif serait par conséquent plus élevé que dans le cas français. Suite aux accidents de Tchernobyl et Fukushima, on voit en effet dans toute l'Allemagne l'organisation de manifestations anti-nucléaire, témoignant des inquiétudes de la population quant aux risques du nucléaire pour sa santé et celle des générations à venir. Cette sensibilité particulière de la population allemande aux enjeux liés à la sûreté nucléaire apparaît comme un élément déterminant lorsque l'on tente de comprendre la trajectoire politique ayant conduit aux changements structurels et institutionnels permettant le développement de la filière renouvelable et des structures de financement participatif d'énergies renouvelables en Allemagne. Dans une déclaration lors du sommet sur le nucléaire le 15 mars 2011, le Ministre président du Bade Wurtemberg Stephan Mappus ainsi affirmé : « il faut prendre les peurs et désirs de la population au sérieux ». C'est ce que semble avoir fait Angela Merkel, qui avant Fukushima défendait le nucléaire comme une énergie « passerelle » vers les énergies renouvelables, en annonçant quelques jours après l'accident une sortie du nucléaire et le démantèlement à court terme de plusieurs centrales nucléaires allemandes.

Si Fukushima semble avoir accéléré la sortie allemande du nucléaire, d'après Andreas Rüdinger²⁸ la décision annoncée en 2011 s'inscrirait en fait dans un processus de plus long terme, dans un contexte de consensus observé depuis 1998 autour de la question énergétique

²⁸ RÜDINGER Andreas, "L'impact de la décision post-Fukushima sur le tournant énergétique allemand", Working Papers n°05/ 2012, IDDRI

et de la politique nucléaire allemande. Fukushima n'aurait donc eu qu'un rôle de « catalyseur des orientations publiques », pour la mise en place de décisions politiques qui étaient déjà programmées. Dès l'an 2000, l'Allemagne avait en effet décidé sa sortie du nucléaire, et fermé en 2003 et 2005 deux centrales nucléaires. En fixant à 2022 la sortie totale du nucléaire, le gouvernement Allemand a donc simplement accéléré sa politique et enclenché la fameuse « *Energiewende* » (virage ou tournant énergétique). Reposant sur une compensation de la baisse de production d'électricité d'origine nucléaire par une augmentation de la production d'énergies renouvelables, une réduction des exportations d'électricité et une baisse de la consommation, l'Energiewende allemande n'assure pas que l'Allemagne réussira sa transition énergétique sans augmenter son recours aux énergies fossiles et sans augmenter ses importations. Cependant, cette mise en œuvre concrète de la volonté politique et sociale de sortie du nucléaire permet d'appréhender la faisabilité de cette trajectoire. Le fait est que le processus allemand de sortie du nucléaire constitue en un sens un pari d'avenir sur le plan économique, en raison du coût financier important de l'Energiewende, comme en témoigne la hausse des prix de l'électricité. Ce tournant énergétique s'appuie sur des bénéfices à long terme, tant en ce qui concerne l'indépendance énergétique, la réduction de la facture énergétique, l'adaptation au changement climatique, mais aussi dans une perspective de réappropriation citoyenne du système énergétique. A l'inverse de l'Allemagne, la France semble suite à Tchernobyl et Fukushima avoir malgré tout confirmé le maintien de sa filière nucléaire, en mettant en place des réacteurs de 3^{ème} génération et en étudiant le développement de réacteurs de 4^{ème} génération susceptibles d'être mis en place en 2040. La position du gouvernement en ce qui concerne la part de nucléaire dans le mix énergétique français reste cependant nuancée, comme l'a prouvé la préconisation dès 2012 d'une réduction de la part nucléaire dans la production électrique de 75% à 50%. Ainsi, si l'accident de Tchernobyl avait déjà fait prendre conscience à certains pays européens des risques liés à l'utilisation du nucléaire, Fukushima semble avoir joué le rôle de « piqûre de rappel ». Si ces deux événements ont permis la mise en place d'un consensus autour de la nécessité de renforcer les systèmes de protection des centrales nucléaires et d'améliorer la gestion internationale de crises de cette ampleur, le décalage entre les approches française et allemande face à cette même problématique conduit à s'interroger quant à l'influence du traitement politique et médiatique de ces questions sur la perception par la population des enjeux énergétiques, car cette dernière s'avère déterminante quant à l'engagement citoyen dans des structures de financement participatif d'énergies renouvelables.

2 – Des divergences de perception des enjeux liés à l'énergie

Les réactions suite à la catastrophe de Fukushima témoignent donc de l'attachement de l'Etat français au nucléaire. Le fait est que si Tchernobyl n'avait pas suscité de débats scientifiques ou citoyens contribuant à l'émergence d'une certaine conscience du risque nucléaire en France, Fukushima s'est avéré susciter davantage de réactions, tant dans la presse que parmi la population. Cependant, c'est surtout le caractère inéluctable des accidents technologiques qui semblait transparaître du traitement médiatique de l'accident de 2011. Florence Rudolf évoque à ce propos l'idée de « risque irréductible », laissant penser que l'approche française considère que l'énergie nucléaire comporte des risques, mais que ceux-ci sont inévitables et ne doivent pas constituer un obstacle au développement de cette filière en France.²⁹ Cette notion de risque, et plus particulièrement de « société du risque » apporte un éclairage intéressant dès lors que l'on s'intéresse à la perception de la question nucléaire, dans la perspective d'une évolution des mentalités, voire des comportements énergétiques.

Le moindre développement en France de la sociologie du risque est étroitement lié, selon F.Rudolf, à la tradition jacobine et centralisatrice française, impliquant une certaine « résistance des institutions à de nouvelles expressions de la société et à leur potentiel de transformation »³⁰ Risquant de perturber les compromis sociaux acquis par le passé, le développement de forces sociales dénonçant le risque nucléaire doivent donc être canalisées par l'Etat. La théorie de la société du risque a été développée dès 1986 par Ulrich BECK, dans son ouvrage *Risikogesellschaft*³¹, dans lequel il établit un lien entre les risques écologiques et technologiques, le processus d'individualisation, la mondialisation et les formes de structuration de la société, qui seraient autant de dimensions de la vie sociale reliées par une même dynamique de changement social et culturel : la modernisation réflexive. La théorie de la société du risque postule donc de l'existence d'un seul et même mécanisme à l'œuvre dans les débats portant sur les catastrophes et dommages écologiques dans les sociétés industrielles modernes. L'institutionnalisation des risques et dangers seraient liés à la complexité croissante des modes de production, de consommation et d'équipements technologiques de nos sociétés. Or, comme ce fut le cas en France suite à l'accident de Tchernobyl, la perception sociale des risques et sa capacité à mobiliser les acteurs sociaux dépendent du savoir scientifique, « seule ressource légitime pour fonder les décisions

²⁹ RUDOLF Florence, «La modernisation réflexive : le “Sonderweg” de la sociologie française” in Environnement et sciences sociales en France et en Allemagne, L.Charles, H.Lange, B.Kalaora, F.Rudolf (dir), L'Harmattan, 2014

³⁰ RUDOLF, *op.cit.*

³¹ BECK Ulrich, *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, éditions Suhrkamp Verlag, 1986

politiques collectives »³². Selon l'analyse de Reiner Keller (2014), les conflits sociaux portant sur les risques écologiques auraient pris la forme de conflits relatifs à la distribution des responsabilités environnementales, des modes de vie et de consommation plus ou moins « durables » entre les différents acteurs politiques et sociaux. C'est ce potentiel de politisation de la question écologique qui pourrait donc aboutir à la création de nouveaux dispositifs institutionnels.

Par conséquent, si le climat politique et social autour des enjeux liés à l'énergie peut s'avérer déterminant quant à la mise en place d'un terreau favorable à l'émergence d'un modèle de développement et de financement alternatif des énergies renouvelables, celui-ci repose en grande partie sur la perception par les populations des discours politiques et scientifiques portant sur l'énergie. L'étude Greendex, conduite par la National Geographic en 2012³³ permet de comparer les déclarations aux actions – en termes de consommation d'énergie, de transports, de consommation de produits « verts » – des citoyens de 17 pays concernant leur attitude environnementale. D'une manière générale, il ressort de cette étude que les Français se déclarent plus « verts » que les Allemands, mais leurs actions en termes de protection de l'environnement se révèlent nettement en deçà de leurs déclarations. En effet, tandis que 63% des Français et 58% des Allemands se définiraient comme « respectueux de l'environnement », ils ne seraient que respectivement 31% et 33% à agir conformément à leurs déclarations. A la proposition « *As a society, we will need to consume a lot less to improve the environment for future generations* », 45% des Allemands expriment leur approbation, tandis qu'ils sont 52% dans le cas français.

Le moteur de recherche Google offre certaines fonctionnalités pouvant se révéler utiles dès lors que l'on tente d'objectiver un thème de recherche. En guise de première approche de cette question de la perception et de l'acceptabilité des énergies renouvelables, il a en effet semblé intéressant d'utiliser la fonction de saisie semi-automatique qui affine notre recherche à partir de quelques mots, en suggérant une suite à notre recherche fonction des requêtes le plus souvent entrées par les utilisateurs du moteur de recherche. En saisissant les mots « *les énergies renouvelables sont-elles* » en français et leur équivalent en allemand « *sind erneuerbare Energien* », la suite proposée par Google traduit deux visions assez différentes des énergies renouvelables. En français, les propositions les plus fréquentes pour cette phrase sont « *les énergies renouvelables sont-elles réellement propres* » et « *sont-elles rentables* », tandis qu'en allemand il s'agit de « *sind erneuerbare Energien sinnvoll* », que l'on traduirait par

³² KELLER Reiner, “Risques, corps. La modernisation réflexive et les transformations des sociétés contemporaines”, in CHARLES, LANGE, KALAORA dir (2014), *op.cit.*

³³ Greendex 2012 : Consumer Choice and the Environment, National Geographic, Globescan

« *les énergies renouvelables sont-elles utiles / judicieuses* », et la seconde proposition était « *Warum sind erneuerbare Energien wichtig* », donc « *pourquoi les énergies renouvelables sont-elles importantes* ». Ces premiers éléments laissent donc penser que le thème de l'énergie et les énergies renouvelables sont perçus assez différemment dans ces deux pays, ces résultats indiquant une certaine disparité concernant le niveau d'intérêt pour les EnR.

Pour aller plus loin et afin d'étayer notre propos concernant les différences supposées concernant la communication politique sur les énergies renouvelables en France et en Allemagne, nous avons conduit une analyse textuelle d'un corpus de 20 textes français et allemands, prononcés entre 2010 et 2014 par des ministres de l'écologie, premiers ministres et hommes politique de sensibilité diverses sur le thème des énergies renouvelables. Ce corpus a été analysé à l'aide du logiciel TextStat qui permet de mettre en avant l'occurrence de certains mots et expressions. L'objectif de cette analyse est d'illustrer nos arguments concernant les différences de discours sur les énergies renouvelables en France et en Allemagne.

Sur le plan méthodologique, il convient cependant de souligner que la structure-même de la langue allemande influe sur les résultats obtenus, car celle-ci permet l'emploi de termes combinant plusieurs mots en un seul, ce que ne permet pas ou quasiment pas la langue française. Nous avons par ailleurs fait le choix de ne s'intéresser qu'aux mots revenant au moins 25 fois sur l'ensemble du corpus de chaque langue, revenant à une présence du mot en question au moins 2 à 3 fois dans chaque texte. Les résultats détaillés ainsi que la liste des textes analysés sont joints en annexe.

A la suite de ce processus d'analyse, il apparaît sans surprise que le terme « énergies renouvelables » est le celui revenant le plus fréquemment. Il apparaît 140 fois en allemand, tandis qu'en français le terme « énergies » est employé seul 131 fois mais également avec différents adjectifs : « renouvelables » 65 fois, mais aussi à quatre reprises avec le terme connoté « intermittentes », « nouvelles », « éoliennes », « d'avenir », « propres », « non polluantes », « positives », « de qualité », « décarbonées »... Du côté français, on remarque un vocabulaire nettement tourné vers l'aspect économique et entrepreneurial de l'énergie (« entreprises », « objectifs », « production », « filières », « coût ») tandis que du côté allemand seuls les termes « entreprises » et « extension » reviennent à plusieurs reprises. Les discours allemands apparaissent comme étant moins ciblés sur l'aspect économique que la France. L'aspect législatif est également moins évoqué : la « loi EEG » apparaît 25 fois, contre 48 occurrences du terme « loi » côté français, au profit d'un vocabulaire plus « vert » dans les discours allemands : « approvisionnement en énergie », « écologique »,

« environnement », « transition énergétique ». On peut également souligner l'importance côté allemand de l'aspect temporel, moins présent dans les discours français : « toujours », « années », « maintenant », « déjà », « aujourd'hui », ainsi que la présence de nombreux verbes d'action que l'on ne retrouve quasiment pas dans les discours français : pouvoir, devoir (110 fois), faire, mais aussi avoir besoin, croire, vouloir.

Cette analyse des discours politiques français et allemands laisse entrevoir certaines différences en termes de volontarisme et de posture vis-à-vis des énergies renouvelables et de leur développement, ce qui permet de s'interroger sur l'influence de ce décalage sur la marge de manœuvre laissée aux citoyens et aux structures de type participatif pour leur implication dans la transition énergétique.

Chapitre 4 – Des structures et traditions politiques qui influent sur l'implication citoyenne dans la transition énergétique

Quelles sont les logiques à l'œuvre dans la décision pour des citoyens de s'impliquer dans des structures vouées au développement des énergies renouvelables, et comment expliquer le décalage entre les objectifs des actions publiques et les comportements des citoyens ? Pour répondre à ces interrogations, il semble important de s'intéresser à l'équilibre complexe entre les institutions politiques et économiques, et la sphère privée des individus, qui constituent un ensemble susceptible d'influencer leur perception des enjeux environnementaux. Le niveau de centralisation et les traditions politiques nationales apparaissent comme des facteurs influençant fortement la possibilité d'émergence d'une conscience environnementale, à travers d'une part l'influence en France de la tradition centralisée et de l'Etat providence, et en Allemagne de la tradition holiste, donnant une place importante à la concertation des acteurs concernés par les questions environnementales.

1 – L'influence du niveau de centralisation et des traditions politiques sur l'émergence d'une conscience environnementale

Les années 1960 ont vu en France l'émergence de certaines préoccupations environnementales dans l'espace public. Cependant, la nationalisation d'une part de l'industrie française après la guerre et l'investissement massif de l'Etat dans la planification du développement économique font partie des spécificités française susceptibles d'éclairer la

trajectoire particulière des questions environnementales au sein de la société. Du fait des spécificités de son histoire et de ses traditions culturelles et politiques à la fois républicaines, égalitaires et centralistes, la France semblait en effet « mal disposée à affronter la mutation environnementale, sa signification et ses implications en termes de démocratie sociotechnique »³⁴ L'analyse de l'Etat Providence français réalisée par F.Ewald³⁵ postule que celui-ci a fait disparaître des représentations sociales du risque la fatalité et le destin, dans la mesure où la société assurantielle est caractérisée par sa capacité de prévoyance et de maîtrise des risques, et leur mutualisation. Les catastrophes naturelles étant dès lors considérées comme évitables, le risque n'est perçu que comme relevant de la responsabilité des élites technocratiques et scientifiques, chargées de la sécurité de la population. L'existence de l'Etat providence serait donc un facteur de détachement des populations vis-à-vis des enjeux environnementaux.

Par ailleurs, selon B. Kalaora et L.Charles (2014), la logique « top-down » de captation de l'environnement par l'Etat se manifeste par une construction paradoxale des questions de protection de l'environnement contre la population. En effet, la création de parcs nationaux, protégés des menaces extérieures, est l'un des exemples évoqués pour témoigner de la logique de rationalisation de l'environnement comme faisant partie du champ administratif et politique, excluant la participation du public ou la communication sur les thèmes de l'écologie. Le fait est que le rapport à la problématique du changement climatique et, plus généralement, à l'environnement, peut être différent selon la structure administrative et politique du pays : Etat centralisé ou décentralisé, histoire politique et diversité des sociétés sont autant de facteurs susceptibles d'influencer la gestion de l'énergie et sa perception par les citoyens (HERAUD, LLERENA, 1992). Héraud et Llerena s'interrogent ainsi dans leur article : « dans quelle mesure les externalités de nuisance ou d'épuisement du cadre naturel justifient-elles le recours à l'intervention de l'Etat, [...], la mobilisation des citoyens ou les mécanismes de marché » (p.48)

Sur ce point, il convient de s'arrêter un instant sur les traditions institutionnelles et politiques en France et en Allemagne. La tradition française met l'accent sur les droits et l'autonomie de l'individu, soulignant la nécessité d'une forte implication de l'Etat, perçue comme une contrepartie nécessaire à la liberté du citoyen. Cette tradition interventionniste considère que l'ensemble des décisions individuelles aboutit à un fonctionnement global cohérent à condition que l'Etat assure un cadre institutionnel minimal. La tradition holiste germanique

³⁴ KALAORA Bernard, CHARLES Lionel, "Sociologie et environnement : tout contre l'Etat", in *Environnement et Sciences sociales en France et en Allemagne*, 2014, *op.cit.*

³⁵ EWALD François, *L'Etat providence*, Paris, Grasset, 1986

considère au contraire qu' « une harmonisation des microdécisions ne peut être assurée ni spontanément ni par voie autoritaire, mais seulement par de multiples formes de concertation des acteurs »

Partir du principe que les traditions politiques et institutionnelles influent sur la marge de manœuvre des structures « alternatives », en l'occurrence des organisations à gouvernance participative, ne signifie pas que chaque pays est « prisonnier » d'un déterminisme culturel et institutionnel, cependant il apparaît que la tradition décentralisée allemande témoigne d'une plus grande propension à percevoir et négocier les problèmes avant tout au niveau local. Le 1er juillet 2004, un premier pas a été effectué en direction d'une décentralisation de l'énergie en France, à savoir l'ouverture du marché de l'électricité à la concurrence, qui a constitué un bouleversement du domaine de l'énergie. Perdant leur situation de monopole, les grands opérateurs doivent désormais partager la fourniture d'électricité avec d'autres entreprises privées. Ce passage d'un modèle d'électricité fournie par un opérateur public à un modèle libéral a certes permis une certaine décentralisation du secteur énergétique français, cependant la production d'électricité dépend encore en France à hauteur de 76% de l'énergie nucléaire en 2013. Durant sa campagne présidentielle, François Hollande avait cependant promis un débat national dans le cadre de sa 41ème proposition : « favoriser la montée en puissance des énergies renouvelables en soutenant la création et le développement de filières industrielles dans ce secteur ». L'objectif d'un passage de 75% à 50% de la part du nucléaire dans la production d'électricité s'est traduit par des mesures sensées modifier en profondeur la politique énergétique de la France. Cependant, cette diminution de la part du nucléaire serait réalisée non pas en diminuant la quantité d'énergie nucléaire produite, mais par une augmentation de la quantité d'énergie produite à partir de sources renouvelables. Lors de la réunion du « Conseil national du débat sur la transition énergétique » le 29 novembre 2013, il a ainsi été souligné que « la France [devait] proposer une stratégie cohérente de transition énergétique européenne, fondée sur une politique de promotion de l'efficacité énergétique et sur une politique industrielle de développement des énergies renouvelables ».

2 – La tension entre acteurs publics et usages citoyens de l'énergie

Comme nous l'avons vu dans les sections précédente, il semble que le potentiel de développement de structures citoyennes de financement d'énergies renouvelables soit étroitement lié la fois à la manière dont les enjeux énergétiques sont évoqués dans les

institutions sociales et politiques, et de la manière dont les citoyens eux-mêmes s'approprient la question énergétique.

De plus en plus de politiques publiques visant à la réalisation d'économies d'énergie sont mises en place en France, à l'instar des campagnes de l'ADEME, afin que les Français adoptent des comportements plus « éco-citoyens » dans leurs déplacements et usages quotidiens de l'énergie. Ces différents dispositifs s'inscrivent dans une logique des acteurs publics selon laquelle ces mesures sont un impératif pour l'adaptation de la société à la transition énergétique, cependant, l'ampleur des changements de comportements énergétiques semble minime au vu de l'urgence écologique.³⁶ C'est à ce décalage entre les objectifs des actions publiques et les comportements citoyens que s'est intéressé Denis Laforgue (2012), afin de comprendre les mécanismes à l'œuvre dans cette résistance au changement et la raison de la faiblesse des mesures publiques à visée « éco-citoyenne ». En s'opposant à l'approche analysant les individus en fonction de ce qu'ils n'ont pas, à savoir des comportements éco-citoyens, l'auteur de cet article s'intéresse aux logiques sous-jacentes des usages de l'énergie, en prenant en compte la pensée, la pratique et la vie des individus comme une ensemble cohérent. Les usages de l'énergie par les citoyens ne seraient donc pas une somme d'actions individuelles, mais le résultat de la combinaison de diverses institutions sociales. Afin de comprendre les rapports entre les usages énergétiques et les mesures mises en place par les pouvoirs publics, D. Laforgue préconise de s'éloigner de deux logiques appréhendées par les pouvoirs publics. La première a tendance à « sous-socialiser » l'individu, c'est-à-dire à le concevoir comme un sujet agissant en fonction d'intérêts personnels et selon les opportunités que lui offrent les pouvoirs publics. Cette vision suppose que les décisions des citoyens découlent d'une capacité individuelle à établir ses propres règles ou choisir les règles à suivre. La seconde vision tendrait au contraire à « sur-socialiser » les individus, en les considérant comme l'intériorisation de normes et valeurs présentes dans la société, ce qui impliquerait que les actions « éco-citoyennes » seraient déterminées par les normes et valeurs sociales.

Pour comprendre les logiques susceptibles de motiver des comportements éco-citoyens et l'engagement ou non des citoyens dans des structures de type participatif, il serait donc plus pertinent de les envisager comme des individus dont les comportements résultent de l'association de plusieurs institutions sociales, à savoir à la fois les institutions publiques, celles de la vie privée et la dimension économique à travers les institutions du marché.³⁷

³⁶ LAFORGUE Denis, "Etre ou ne pas être éco-citoyen, une question d'institutions ? ", Université de Savoie, Laboratoire LLS, HAL 00710116, version 1 – 20 juin 2012

³⁷ "Tout usage ordinaire de l'énergie est la résultante de l'encastrement de l'individu considéré dans une forme

L'institution publique diffuse certaines normes, comme le fait d'utiliser des ampoules à basse consommation d'énergie, de privilégier l'usage des transports en communs ou de réguler le chauffage de son domicile. L'objectif de ces normes est que les citoyens se contraignent dans leurs usages énergétiques en les appliquant dans leur environnement, en fonction de leurs intérêts et de leurs contraintes personnelles. L'environnement personnel des individus constitue le second aspect de cette combinaison d'institutions sociales, en ce sens que chaque individu dispose d'une sphère privée, dans laquelle il est autonome et suit des principes et des règles qui lui sont propres, en tenant cependant compte des autres individus qui composent cette sphère privée : parents, proches, amis... Enfin, l'institution économique constitue un ensemble de ressources que l'individu peut ou non mobiliser à des fins de production et de consommation, notamment à travers l'acquisition de biens matériels. Par conséquent, si l'on analyse les usages de l'énergie comme la résultante d'une combinaison de ces institutions, des usages éco-citoyens doivent fonctionner comme des actes garants de relations fortes et constitutives de l'individu dans ces trois institutions.

D.Laforgue a pu tester cette grille d'analyse en conduisant 42 entretiens afin de « saisir comment un contexte donne acte au phénomène (ici l'usage de l'énergie) que l'on cherche à expliquer ». Trois cas de figure ont pu être mis à jour lors de ces entretiens, traduisant une concordance plus ou moins forte entre les trois différentes institutions dans la perspective de comportements éco-citoyens. Dans le premier cas de figure, les différentes institutions constituant l'individu sont complémentaires et permettent une application relativement efficace des messages éco-citoyens diffusés par les institutions publiques. Ainsi, des usages raisonnés de l'énergie et un mode de vie respectueux de l'environnement permettent à l'individu d'être conforté dans une image de lui-même acceptable, par exemple à travers la réalisation d'un éco-habitat en accord à la fois avec les valeurs de sa sphère privée et des institutions publiques, constituant donc un investissement valorisé. Dans ce cas de figure, les trois institutions ont tendance à se cumuler, les comportements éco-citoyens répondant à la fois à une volonté rationnelle de réaliser des économies d'énergie, aux aspirations écologistes de la sphère privée et à la vision de soi-même de l'individu comme respectueux des normes publiques liées au respect de l'environnement. Le second cas de figure fait état d'un décalage entre les attentes des politiques publiques et la sensibilité environnementale des individus. Pour des raisons économiques, un individu devra par exemple renoncer à investir dans l'achat d'équipements à faible consommation d'énergie, même s'il en aurait la motivation. Dans ce cas, les individus potentiellement « éco-citoyens » voient leurs usages énergétiques

d'association entre institution publique, institution de la vie privée et institution économique”, LAFARGUE, 2012

déterminés par l'une des institutions. Enfin, le dernier cas de figure fait écho à l'hypothèse d'un refus pur et simple des problématiques environnementales par certains individus, non par inconscience des enjeux liés au changement climatique ou par pur égoïsme, mais parce que leurs comportements ne peuvent s'aligner sur les normes d'éco-citoyenneté. Ainsi, un individu pourra préférer l'usage de sa voiture à celui des transports en commun parce que la possession d'une voiture est étroitement liée à une certaine représentation de soi, une liberté individuelle et une marque de réussite sociale. Les usages éco-citoyens seraient donc dans une certaine mesure « incompatibles » avec l'expérience du confort de certains individus.

Cette typologie et cette analyse des usages éco-citoyens nous permettra par la suite d'apporter un éclairage intéressant sur les observations réalisées dans le cadre de notre enquête de terrain et d'appliquer cette hypothèse d'une imbrication des différentes institutions pour le développement de structures de financement participatif d'énergies renouvelables. Cette application de la sociologie des institutions à l'étude des usages de l'énergie laisse en effet penser que les personnes adoptant des comportements éco-citoyens et adhérant à des structures telles que les coopératives de financement d'énergies renouvelables ne le font pas seulement par adhésion aux valeurs véhiculées, mais parce que ces usages s'intègrent dans un équilibre entre les institutions politiques, économiques et dans la sphère privée et la relation à soi des individus. Ce postulat s'oppose donc à l'approche des acteurs publics considérant que seules les institutions publiques détiennent les moyens d'action afin de modifier la nature des usages de l'énergie par les citoyens, ouvrant la voie à une étude du potentiel des structures participatives pour la réalisation de cet objectif.

Partie II – Le fonctionnement participatif : un nouveau mode de gouvernance et de financement susceptible de favoriser l’implication des citoyens dans la transition énergétique

La longue tradition interventionniste de l’État français, propriétaire de toutes les richesses minérales du sous-sol et détenant le monopole de l’importation et du raffinage du pétrole, qu’il délègue à des compagnies privées, contraste nettement avec la structure politique allemande, décentralisée et ayant permis l’émergence d’initiatives locales et de processus citoyens de type « bottom up ». La tradition centralisatrice française suggère que la voie de l’énergie citoyenne serait impraticable, cependant les structures participatives ont permis en Allemagne, comme au Danemark, un essor rapide des énergies renouvelables et se distinguent donc comme un levier semblant pertinent pour concrétiser la transition énergétique en France.

Le fait est que le sentiment d’impuissance est un facteur important de l’inaction, or l’analyse des données de notre questionnaire auquel ont répondu 140 clients de la coopérative française d’énergie Enercoop, liée au mouvement citoyen Energie Partagée, laisse penser que la participation à ce type de structure est liée à une perception particulière des enjeux environnementaux et constitue une base intéressante dans la perspective d’une évolution des pratiques énergétiques.

Chapitre 1 – La finance participative, un secteur en plein développement

D’après l’INSEE, le secteur de l’Economie Sociale et Solidaire représente en 2012 près de 10% de l’emploi salarié et 8% des salaires en France. La finance participative constitue un pan important de l’ESS, et donne une place majeure à la participation des citoyens dans le traitement des enjeux qui les concernent. Les caractéristiques de la finance participative en font un instrument semblant particulièrement adapté aux questions environnementales et énergétiques, deux secteurs marqués par les incertitudes et la complexité des jeux d’acteurs. L’objectif de cette section est donc de revenir en détails sur les particularités de la finance participative et les conditions dans laquelle celles-ci peuvent être utiles à la résolution des questions de gouvernance énergétique.

1 – Le financement participatif, un mode de « gestion de la complexité et des incertitudes » caractérisant les enjeux environnementaux

Comme nous l'avons évoqué, il semble que les politiques publiques en faveur de comportements « éco-citoyens » aient des effets limités, dans la mesure où ils s'inscrivent dans un mode de gestion centralisé et une approche *top down* qui tendent à éloigner les questions environnementales des rapports des citoyens à l'énergie. Si certaines mesures progressent en termes d'appropriation et d'application par les populations, comme le tri sélectif, le fait est que de nombreux dispositifs destinés à réduire la consommation énergétique ou diminuer l'impact environnemental de notre quotidien rencontrent certains obstacles dans leur concrétisation. L'enjeu consistant à rapprocher la transition énergétique des citoyens conduit par conséquent à s'intéresser à la gouvernance participative, et plus précisément au financement participatif qui apparaît comme un levier particulièrement adapté aux questions environnementales.

La finance participative en France en 2013 :

80 millions d'euros de financement

60 000 projets financés

Environ 60 plateformes de financement

Avant d'étudier plus en détails le lien qui unit la logique participative aux questions environnementales, revenons sur les caractéristiques de la finance participative, qui est un secteur en pleine expansion depuis le milieu des années 2000. Aussi appelée *crowdfunding*, soit littéralement « financement par la foule », le financement participatif désigne un moyen de développement de projets, réalisés grâce à la participation financière de particuliers. Cette forme de financement constitue donc une alternative aux circuits de financement traditionnels, dans la mesure où l'investisseur décide de la manière dont il veut investir son argent et du type de projets qu'il souhaite soutenir. De plus en plus populaire, la finance participative connaît un développement étroitement lié à la popularisation d'Internet, qui est devenu un intermédiaire privilégié pour rassembler financements et surtout faire connaître projets en s'affranchissant des limites géographiques. Au départ surtout utilisé pour financer projets sociaux ou artistiques, cette forme de financement est aujourd'hui principalement utilisée pour la création d'entreprises ou de projets innovants. Les porteurs de projets ont des statuts divers : particuliers, associations et entreprises peuvent en effet adresser leur projet à un opérateur de financement participatif, qui sélectionne les projets en fonction de différents critères, allant de la nature du projet à sa localisation ou aux valeurs lui étant associées. Une fois le projet sélectionné, celui-ci est diffusé afin de récolter les fonds nécessaires à sa concrétisation. Les contributions financières – pouvant prendre la forme de dons avec ou sans

contrepartie, prêts avec ou sans intérêts, investissements en obligation ou en action – sont collectées et gérées par l’opérateur de financement participative qui peut-être un tiers financier agréé ou une banque financière, comme la Nef³⁸.

Le secteur de la finance participative connaît une forte croissance depuis son émergence au milieu des années 2000. En 2013, ce sont plus de 80 millions d’euros qui ont été collectés via les différentes plateformes de financement participatif en France, dont les plus connues sont My Major Company (13,5 millions d’euros récoltés en 2012), Ulule, Babyloan ou Touscoprod. Le fait est que le financement participatif a acquis une plus grande visibilité à partir de l’utilisation de ces plateformes de crowdfunding pour la production de films ou d’albums pour aider des artistes à débiter. Cependant, il convient de noter que le financement participatif peut prendre des formes différentes, notamment en ce qui concerne les types de projets, et n’utilisant pas forcément l’intermédiaire d’Internet pour la récolte de fonds. C’est

Dates clés de la finance participative en France

2007 : Émergence du crowdfunding avec des premiers opérateurs comme MyMajorCompany, Babeldoor, Kisskissbankbank..

Début 2012 : Création de l’Association Finance participative France

Juin 2012 : Publication du Livre Blanc de la Finance Participative

Octobre 2012 : Tour de France de la Finance Participative

Janvier 2013 : Lancement des assises de l’entrepreneuriat par les pouvoirs publics dans le but d’encourager le développement du crowdfunding en France.

Septembre 2013 : Assises de la finance participative sous l’égide de Fleur Pellerin et lancement du site TousNosProjets.fr par Bpifrance.

par exemple le cas du mouvement Energie Partagée, sur lequel nous reviendrons plus en détails par la suite. Cette forme de financement constitue une opportunité pour le développement du secteur de l’économie sociale et solidaire, et a acquis une certaine visibilité, ce qui implique que cette démarche n’est plus tout à fait étrangère à la population, même si elle demeure marginale en comparaison avec les centaines de milliards d’euros de financements bancaires.

Dans quelle mesure la finance participative est-elle susceptible d’apporter une certaine valeur ajoutée dans la perspective d’une adaptation de la société au changement climatique ? L’une des hypothèses de plus en plus évoquées dans les recherches sur le développement durable postule que l’implication des citoyens serait un facteur nécessaire pour la réussite de la transition énergétique. En incluant les citoyens dans le processus de décision, la démarche participative

serait donc susceptible de faire de l’énergie quelque chose de concret et plus seulement un « flux » invisible, et constituerait donc un outil utile à une prise de conscience globalisée de la nécessité d’une évolution des usages énergétiques.

³⁸ Site web www.lanef.com

Le fait est que la transition énergétique est un processus de long terme, dont les mesures liées à sa concrétisation peuvent entrer en contradiction avec l'agenda politique, de plus l'incertitude est l'une des principales caractéristiques des enjeux environnementaux, qu'elle soit scientifique, décisionnelle, conceptuelle, sociale³⁹. Le domaine climatique semble en effet caractérisé par l'absence de consensus parmi le corps scientifique concernant certaines échéances et mesures à préconiser.

Dans sa thèse intitulée « La prospective énergétique participative pour une énergie durable en méditerranée », Nidhal Ouerfelli⁴⁰ souligne l'importance de la participation de tous les acteurs concernés par la transition énergétique dans la prise de décision. Or, l'une des particularités du financement participatif est qu'il permet aux porteurs de projets, aux investisseurs et à tous les acteurs concernés par les projets de se réunir pour réfléchir ensemble aux problèmes éventuels et aux solutions nécessaires à la résolution de ceux-ci. La gouvernance participative serait donc un « mode de gestion de la complexité et des incertitudes », deux aspects caractérisant le système énergétique actuel, qui dépend par ailleurs de l'implication d'une grande diversité d'acteurs politiques, économiques et sociaux. L'association de l'expertise technique des acteurs socio-économiques et de l'implication des citoyens dans le processus de décision permettrait par conséquent d'aboutir à une décision plus efficiente et en accord avec la demande sociale. Les incertitudes politiques et scientifiques caractérisant les débats autour des enjeux climatiques et environnementaux semblent expliquer les difficultés des politiques publiques à se saisir de ces sujets. Les mesures de protection de l'environnement et d'adaptation de la société au changement climatique ont en effet des conséquences qui ne sont pour la plupart perceptibles que sur le long terme. Ainsi, fixer des objectifs en termes d'énergies renouvelables, d'économies d'énergie ou d'émissions de gaz à effet de serre avec un horizon 2020, 2030 voire 2050 semble lointain et ne fait pas écho à la perception quotidienne que la population a de l'environnement ou de l'énergie. En remettant en cause les politiques publiques instaurées par le passé, les politiques climatiques sont donc susceptibles de susciter une certaine réticence de la part des populations⁴¹, dans la mesure où il peut être délicat de justifier un changement de direction politique et les conséquences que celui-ci implique, comme nous l'avons évoqué dans le cas de l'*Energiewende* allemande.

³⁹ LA BRANCHE Stéphane, Synthèse du séminaire de sensibilisation – Adaptation au changement climatique, 20 octobre 2009, Lyon

⁴⁰ OUERFELLI Nidhal, «La prospective énergétique participative pour une énergie durable en Méditerranée», thèse de doctorat en Sociologie, sous la direction de Sylvie Faucheux, soutenue en 2007 à Versailles

⁴¹ LA BRANCHE Stéphane, 2009, *op.cit.*

L'incertitude des enjeux environnementaux tient également au fait que ces derniers impliquent la prise en considération de personnes, dont il est difficile de prévoir la réaction dans un contexte d'incertitude et de risques climatiques. La combinaison de ces différents facteurs d'incertitude rend par conséquent la prise de décision complexe, ce qui semble justifier l'argument selon lequel une participation directe de la population au processus décisionnel serait une manière d'aider les différents acteurs impliqués à prendre conscience des enjeux liés à chaque position, de la marge de manœuvre de chacun pour trouver un compromis afin de prendre les mesures nécessaires à la transition énergétique.

2 – Financement participatif et gouvernance environnementale, un duo gagnant ?

La notion de gouvernance est apparue dans les années 1990, et a par la suite été de plus en plus utilisée dans divers domaines de l'action publique, comme le développement territorial, l'urbanisme ou l'environnement. Cette notion permet en effet d'aborder des thèmes ayant pour caractéristique une certaine transversalité, une interdépendance des différents acteurs, la persistance de certaines incertitudes quant aux conséquences d'un problème et l'absence de réponse consensuelle de la part des experts scientifiques et techniques⁴². Du fait de l'évolution des modes de gouvernement, la question d'une « bonne gouvernance » a pris de plus en plus de place dans le débat sur la gestion des problèmes publics.

La gouvernance environnementale⁴³ est définie comme un « processus de négociation et de décision à visée normative qui, cherchant à s'inscrire dans les transformations du contexte général d'action collective, favorise des interactions négociées entre une pluralité d'acteurs (autorités publiques, groupes organisés, acteurs du marché, société civile) concernés par la régulation d'un problème commun ». Il s'agit donc d'une forme de gouvernance particulièrement destinée à la recherche d'accords et la résolution pragmatique et décentralisée des questions environnementales, au plus près des acteurs concernés. Le fait est que, comme nous l'avons évoqué, les problèmes environnementaux et climatiques sont caractérisés par leur complexité et leur haut degré d'incertitude. Globalisés, dépassant les temporalités politiques et sociales, transterritoriaux, les enjeux climatiques nécessitent donc des dispositifs de gouvernance particuliers. C'est en ce sens que des dispositifs collaboratifs

⁴² THOENIG Jean-Claude, DURAN Patrice, L'Etat et la gestion publique territoriale, in : *Revue française de science politique*, 46e année, n°4, 1996, pp.580-623

⁴³ SALLES Denis, LEROY Pieter, « Gouvernance environnementale » in CASILLO I., avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M, LEVEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

semblent nécessaires afin de garantir un certain équilibre dans les échanges et la participation des différents acteurs. La dimension participative apparaît donc comme une part essentielle de la gouvernance environnementale⁴⁴ et permet d'expérimenter des dispositifs de concertation alternatifs aux procédures bureaucratiques classiques.

La notion de gouvernance participative s'est développée dans un contexte d'institutionnalisation de la participation citoyenne au processus de décision et à la volonté populaire d'une démocratie impliquant davantage des citoyens. La convention d'Aarhus⁴⁵ et la loi sur la démocratie de proximité illustrent cette évolution. La convention d'Aarhus postule que « toute personne a le droit d'être informée, de s'impliquer dans les décisions et d'exercer des recours en matière d'environnement »⁴⁶. Ce texte fait écho au principe 10 de la déclaration de Rio, selon lequel « la meilleure façon de traiter des questions d'environnement est d'assurer la participation de tous les citoyens au niveau qui convient ». De même, l'article 7 de la Charte de l'Environnement, qui a été instauré en 2005, postule que « toute personne a le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement ».

Cette multiplication des textes réglementaires, de même que le développement de divers dispositifs de démocratie participative, tels que les conférences citoyennes ou les ateliers participatifs, permettent aux questions environnementales de s'affirmer comme un « laboratoire » d'expérimentations de nouvelles procédures et illustrent une certaine volonté d'associer les citoyens au processus de décision. Le fait est que l'idée selon laquelle une association d'acteurs de statuts divers voulant investir dans des projets de développement durable est pertinente et permet aux projets fondés par exemple sur les énergies renouvelables au niveau local d'être portés par la société civile plutôt que par l'Etat, afin de répondre de manière plus efficace aux besoins en terme d'adaptation au changement climatique.

Cependant, la question du financement des projets de développement durable demeure centrale, dans la mesure où des projets d'envergure locale se heurtent à une certaine réticence de la part des banques, ce qui a contribué au développement, parallèlement à l'émergence de la gouvernance participative et environnementale, d'outils alternatifs de financement. Dès les années 1980 que s'est constitué un terreau favorable à l'émergence de structures de

⁴⁴ BARBIER, LARRUE, "Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape", *Participations*, n°1, p.67-104, 2011

⁴⁵ Convention adoptée le 25 juin 1998 par la Commission Economique pour l'Europe des Nations Unies (CEE-NU), entrée en vigueur le 30 octobre 2001, ratifiée par la France le 8 juillet 2002, entrée en vigueur le 6 octobre 2002 (loi n°2002-285 du 28 février 2002)

⁴⁶ www.toutsurlenvironnement.fr/aarhus/la-participation-du-citoyen-aux-processus-de-decisions

financement participatif telles qu'elles sont aujourd'hui, à travers l'émergence d'organisations financières privées non bancaires, souhaitant insuffler une logique de solidarité dans les activités financières afin de financer des activités spécifiques et de compenser la sélectivité du crédit bancaire traditionnel.⁴⁷ C'est au milieu des années 1995 que cette démarche s'unifie autour du terme spécifique de « finance solidaire » et de la création du collectif « Finansol ». Dans un contexte financier de dérégulation et de décloisonnement des activités financières⁴⁸, la libéralisation et la financiarisation du mode de régulation impliquent que les conditions d'accès au crédit sont de plus en plus restreintes et excluent de l'accès au crédit certaines catégories professionnelles, comme les artisans, les PME ou les TPE. Des banques coopératives spécifiques à ces catégories professionnelles émergent alors, afin de pallier cette exclusion financière qui peut s'avérer risquée pour l'ensemble de la société dans la mesure où elle peut freiner la dynamique du système économique.⁴⁹

Les difficultés des porteurs de projets ou des créateurs d'entreprises innovantes pour accéder à des financements externes s'expliquent à la fois par la faiblesse ou l'absence de garanties matérielles, de réputation, de réseau ou de culture entrepreneuriale, qui sont autant de facteurs susceptibles de se cumuler, et auxquels la crise économique est venue s'ajouter. D'après une enquête IPSOS réalisée en avril 2013⁵⁰, 75% des européens pensent qu'au cours de l'année qui vient, la crise va s'aggraver dans leur pays. Perçue comme une dérive de l'économie de marché, la crise économique a engendré un certain scepticisme vis-à-vis de l'économie, ce qui a favorisé le développement de structures alternatives au modèle capitaliste. Voulant comprendre et maîtriser les outils économiques, la société civile constituerait donc une base pertinente pour le développement de structures de type participatif.

Les acteurs publics prennent eux aussi conscience de l'absence de financement adapté pour certaines activités, comme en témoigne leur participation croissante à des projets de développement local, comme ce fut par exemple le cas à Béganne en Bretagne pour la réalisation d'un parc éolien citoyen. Par conséquent, la rencontre entre les différents besoins de financements et l'aspiration des citoyens et acteurs publics à prendre part à des projets de type participatif permettent la création des premières expériences de finance solidaire. En

⁴⁷ ARTIS Amélie, *La finance solidaire : un système de relations de financement*, thèse soutenue le 23 septembre 2011, Université de Grenoble, Ecole Doctorale de Sciences économiques

⁴⁸ Dans le cadre de la loi bancaire de 1984

⁴⁹ ARTIS, 2011, *ibid*

⁵⁰ « Les Européens et la sortie de crise », avril 2013, IPSOS

permettant à des projets innovants d'avoir accès à des financements, la finance solidaire rend également possible la création d'emplois au niveau local et répond à la volonté de certains épargnants de transformer la relation prêteur/emprunter en y insérant des principes de solidarité financière.

Chapitre 2 – Enjeux et contexte réglementaire des structures participatives en France et en Allemagne

En étudiant les données d'Eurostat concernant la part de marché du plus grand producteur d'électricité (en % du marché total), on constate sans surprise que les situations française et allemande divergent nettement. En 2010, le plus grand producteur d'électricité détenait en effet 28,4% du marché en Allemagne, tandis qu'en France EDF détient à lui seul plus de 86,5% du marché français de la production d'électricité. Malgré un contexte réglementaire qui évolue et une volonté de participation croissante de la part des populations et de certains acteurs publics, la marge de manœuvre des structures participatives semble donc limitée en France par la situation monopolistique d'EDF-GDF, cependant d'autres obstacles, notamment réglementaires, apparaissent comme des freins tout aussi susceptibles de ralentir le développement de structures citoyennes d'énergies renouvelables.

1 – Des structures réglementaires différentes

Le financement participatif d'énergies renouvelables est un mode de gouvernance qui a déjà fait ses preuves et est désormais largement diffusé en Allemagne, en Belgique, aux Pays-Bas ou au Danemark. Fin 2013, un projet d'éolienne citoyenne a suscité aux Pays-Bas la mobilisation de 1700 citoyens qui, en l'espace de seulement une demi-journée, ont acheté les parts de cette éolienne. Au Danemark, tous les parcs éoliens étaient jusqu'en 1996 détenus par des particuliers. Désormais, la loi danoise impose qu'au moins 20% de chaque parc éolien soit ouvert à une participation locale et citoyenne. Ces quelques exemples témoignent de la pertinence de la forme participative pour le développement des énergies renouvelables, mais mettent également en lumière les différences réglementaires qui, d'un pays à l'autre, peuvent se révéler déterminantes dans le processus de développement de ce type de structures.

L'énergie citoyenne prend forme dans des structures alliant fonctionnement participatif, ancrage local et tradition démocratique. En ce sens, les coopératives d'énergies renouvelables constituent une forme très aboutie de réappropriation locale de l'énergie. En Allemagne, la loi sur les coopératives de 2006 a facilité la création et la gestion de petites coopératives. Si différents formats sont possibles pour la création de projets citoyens, les sociétés coopératives (eG) restent le modèle privilégié, car celles-ci sont extrêmement flexibles, notamment en ce qui concerne la participation de citoyens, d'administrations et d'entreprises au capital, et

comportent certains privilèges en termes de souscription citoyenne. Trois membres seulement sont nécessaires à la création d'une eG, le capital est variable et n'est pas limité à la création, le principe « un homme = une voix » y est appliqué et, ce qui n'est pas négligeable, il s'agit de la seule forme juridique à être exonérée de l'obligation d'un prospectus financier.⁵¹

En partie grâce à ces conditions réglementaires favorables, la finance participative et les projets citoyens sont loin d'être anecdotiques en Allemagne et constituent une véritable tendance de fond, à même de restructurer le marché de l'électricité en quelques années alors que les « 4 Grands » (E.ON, RWE, EnBW et Vattenfall) l'ont longtemps dominé. En témoignent l'augmentation fulgurante du nombre de coopératives de l'énergie en Allemagne (voir graphique ci-dessous), ainsi que les plus de 16 000 ménages allemands connectés à des réseaux appartenant à des coopératives citoyennes.⁵²

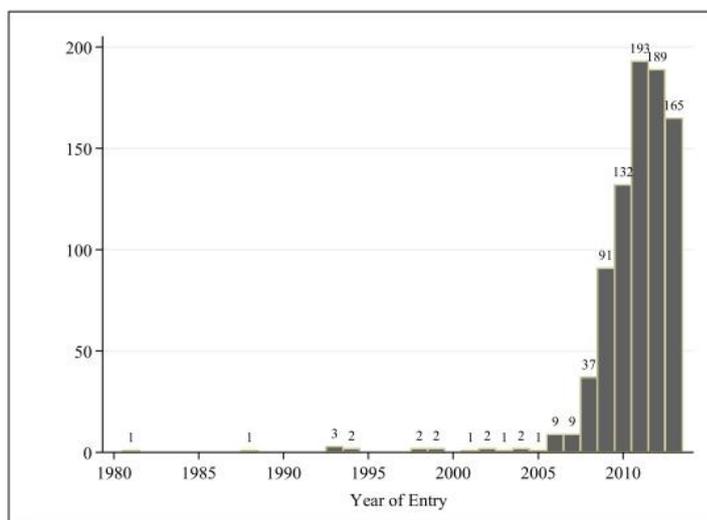


Fig. 1. Number of newly Formed Energy Cooperatives in Germany in the Years 1980-2013.
(Source: authors' design)

En France la réglementation constitue au contraire un obstacle majeur à la création d'une structure coopérative. Différents statuts existent⁵³, mais chaque modèle a ses limites et implique un montage juridique long et complexe, qui s'avère fortement dissuasif et s'adapte peu à la spécificité de la participation citoyenne (POIZE, RÜDINGER, 2013)

La SCIC (société coopérative d'intérêt collectif) permet une gouvernance démocratique (1 homme = 1 voix) adaptée à la participation citoyenne, ainsi que la participation de

⁵¹ Cf. directive européenne "Prospectus" (2003/71/CE)

⁵² Sondage 2013 de la fédération allemande des coopératives (DGRV)

⁵³ Voir le tableau récapitulatif des différents statuts en annexe

collectivités au capital à hauteur de 20%, cependant certaines contraintes limitent fortement l'attractivité financière de ce format juridique. Les SCIC ont en effet l'obligation d'avoir un commissaire aux comptes, un employé, mais surtout elles n'ont pas le droit de réaliser une plus-value sur les parts de capital, la rémunération des dividendes est limitée et les bénéfices doivent être mis en réserve à hauteur de 57,5%. La SAS (société par actions simplifiées) est davantage utilisé que le format SCIC pour les projets citoyens, car cette structure juridique permet davantage de souplesse dans son fonctionnement, les statuts sont personnalisables ce qui permet de revêtir une gouvernance coopérative. Si le capital des SAS est variable, les collectivités ne peuvent pas participer au capital et ce format est très contraignant en ce qui concerne les OPTF (offres au public de titres financiers). La procédure de visa de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers) est en effet longue et coûteuse, et s'avère être un obstacle juridique majeur. Si cette procédure protège les citoyens contre les appels de fonds frauduleux, elle rend les SAS relativement peu compatibles avec les projets citoyens.

Une évolution du cadre réglementaire semble donc nécessaire en France. Un processus de réforme a été récemment enclenché et prévoit entre autres la création du statut de «conseiller participatif», une simplification de l'appel public à l'épargne ainsi que la fin du monopole des banques pour les prêts rémunérés.

Le fait est que, lorsque les conditions propices à leur développement sont réunies, comme c'est le cas en Allemagne ou au Danemark, les structures de participation citoyenne au financement d'énergies renouvelables semblent à même de répondre aux défis du financement et de l'appropriation locale de la transition énergétique. Si les projets citoyens seuls ne sont pas la réponse au défi de la transition énergétique, leur potentiel de développement est énorme dans le sens où ils permettent à la fois une participation directe des citoyens, une plus grande acceptation des technologies renouvelables et un développement du territoire à l'échelle locale.

L'identification des obstacles au développement de ces structures permet de comprendre les ajustements nécessaires, les leviers mobilisables pour favoriser cette dynamique citoyenne et mettre en marche le cercle vertueux de la transition «énerg'éthique». Les exemples de Schönau en Allemagne et d'Energie Partagée en France traduisent l'envie de certains citoyens de se réappropriier les enjeux économiques, sociaux et environnementaux sur leur territoire, et mettent en lumière la nécessité d'un dépassement des blocages au développement des structures citoyennes.

2 – Les EWS Schönau et Energie Partagée, deux exemples illustrant les différences franco-allemandes en termes de développement d'EnR

- **Les EWS de Schönau, un mouvement précurseur des « rebelles de l'énergie »**

En 1986, suite à la catastrophe de Tchernobyl, quelques-uns des 2 500 habitants du village de Schönau, en Forêt Noire, inquiets pour l'avenir de leurs enfants, décident de chercher une alternative au nucléaire. Ils fondent ainsi l'association des parents pour un futur sans nucléaire (EFAZ) dont l'action consiste au départ à fournir aux autres habitants de Schönau et des environs des informations sur l'énergie nucléaire, à apporter leur soutien à une clinique de Kiev accueillant les victimes de l'accident de Tchernobyl. Suite au succès d'un concours d'économies d'électricité, au cours duquel la famille gagnante a réalisé plus de 10% d'économies d'énergie, le mouvement s'amplifie et demande à RWS, le fournisseur d'électricité local, de cesser de s'approvisionner en courant nucléaire, de mieux rémunérer les énergies renouvelables et de lancer des programmes d'économies d'énergie auprès de ses clients. La réponse est sans appel : KWS refuse catégoriquement, et montre son opposition aux activités des militants de Schönau.

C'est à ce moment que les militants ont l'idée de créer une région pilote en matière d'énergies renouvelables en créant leur propre réseau d'énergie « verte ». Grâce aux différentes opérations de communication mises en place par les militants et relayées par les médias, une onde citoyenne se répand alors dans toute l'Allemagne, qui prend connaissance de ces citoyens voulant fonder une coopérative propriétaire de ses propres infrastructures de production et de fourniture d'électricité renouvelable.

Comme l'explique Eva Stegen, représentante d'EWS et membre des militants fondateurs des EWS, cette volonté d'autonomie énergétique a plongé les militants dans une bataille juridique de près de 10 ans, au cours desquels deux référendums ont été organisés, ainsi qu'une campagne nationale de collecte de fonds afin de tenir tête à KWS qui, suite à sa défaite au référendum local, a proposé aux EWS un rachat du réseau pour un prix deux fois plus élevé que le prix d'origine. Prenant connaissance du projet, la banque GLS de Bochum accepte d'accorder un prêt de 2 millions de deutsche marks, ce qui apporte au mouvement la crédibilité nécessaire permet d'enclencher la dynamique citoyenne. C'est alors un mouvement de solidarité nationale qui s'organise, la campagne de communication « *Ich bin ein Störfall* », « je suis un incident » en référence à l'« incident » de Tchernobyl, est un succès et permet de récolter l'argent nécessaire au rachat du réseau au prix astronomique de 8,7 millions de

deutsche marks demandé par KWS pour ensuite les attaquer en justice et revenir au prix de départ de 4,5 millions de deutsche marks.

Seize ans plus tard, une seule chose a changé : la dimension de la coopérative, qui comptait au départ quelques centaines de clients et une vingtaine de militants. L'engagement initial est toujours là, mais les EWS comptent aujourd'hui 3 000 sociétaires, une centaine de salariés et fournissent de l'électricité verte à 140 000 clients dans toute l'Allemagne. Les EWS, engagés contre la production nucléaire et le charbon, font ainsi la promotion des énergies renouvelables et de la réduction des consommations d'énergie, encouragent le principe de cogénération et cofinancent plus de 2 000 installations renouvelables. En 2011, Ursula Sladek, l'une des militantes à l'origine de la création des EWS, a ainsi reçu le Prix Goldman, sorte de prix Nobel de l'environnement, des mains de Barack Obama. Avec ses 140 millions d'euros de chiffre d'affaires et ses 4,3 millions d'euros de bénéfices en 2012, le mouvement des EWS est donc à présent loin d'être une simple anecdote, et témoigne du fait que ce modèle énergétique, économique et social peut rencontrer le succès nécessaire à son développement.

- **Energie Partagée, un outil financier citoyen pour la transition énergétique**

La création du mouvement citoyen Energie Partagée a fait suite à plusieurs constats. D'une part, l'aspect local des technologies renouvelables, et d'autre part l'aspect limitant de la réglementation de l'appel public à l'épargne pour le développement de projets citoyens. Energie Partagée a été la solution trouvée à cette restriction, afin de mettre en commun les compétences et savoir-faire de l'énergie d'un côté, et d'en dissocier les outils financiers. Le fait est que si ce concept de projets locaux d'énergies renouvelables financés par les citoyens eux-mêmes et dans lesquels ils auraient leur mot à dire semble relativement simple à mettre en place, la question de la mobilisation des fonds s'avère un obstacle majeur, davantage pour le développement de parcs éoliens que pour des parcs photovoltaïques. Une seule éolienne coûtant entre 2 et 3 millions d'euros, mobiliser des fonds, pour la constitution d'un parc éolien citoyen par exemple, pourrait donc relever de l'impossible. C'est à ce défi qu'ont décidé de s'atteler une quinzaine d'acteurs en 2010, dont Enercoop, la Nef, Eoliennes en Pays de Vilaine, l'Ademe, avec la création d'Energie Partagée.

L'association loi de 1901 « Energie Partagée association » a pour fonction de conseiller les porteurs de projets et les collectivités locales. Elle porte les orientations stratégiques et anime le réseau citoyen, tandis que la société financière « Energie Partagée Investissement » récolte

et gère les souscriptions citoyennes. Energie Partagée Investissement est une SCA (société en commandite par actions) qui a été créée en 2010, et a obtenu le visa de l'AMF (Autorité des Marchés Financiers), qui lui a déjà permis de réunir 6 millions d'euros grâce à près de 3 000 souscripteurs. Le statut de SCA permet de séparer l'aspect financier de la gestion au sein de la société : les investisseurs confient au commandité la gestion du capital, ce qui permet d'éviter certaines dérives d'un mode de gestion capitalistique où l'orientation d'une société peut être déterminée par quelques investisseurs détenant une majorité d'actions.

Apparaissant comme un outil d'investissement solidaire pour la réappropriation citoyenne des enjeux énergétiques sur les territoires, Energie Partagée est constitué de deux outils complémentaires pour assurer ces engagements et faire sortir le développement des énergies renouvelables de la logique financière : une association et un outil financier. Le mouvement Energie Partagée repose à la fois sur des organismes pionniers de la finance solidaire et des énergies renouvelables, mais également par des porteurs de projets, qu'il s'agisse de citoyens, d'associations ou d'élus locaux, et enfin de milliers de citoyens actionnaires.

Particuliers et organisations peuvent ainsi acheter des actions d'une valeur unitaire de 100€ pour le financement du développement des énergies renouvelables en général ou pour soutenir un projet en particulier. La réglementation française constitue ici un obstacle, dans la mesure où toute association financière de plus de 99 personnes relève en France d'une offre au public de titres financiers (OPFT), selon le code monétaire et financier. Or, une OPTF rend obligatoire la demande de visa à l'Autorité des Marchés Financiers, ce qui implique une démarche longue et coûteuse⁵⁴. Ce précieux « sésame » a été obtenu par Energie Partagée le 19 septembre 2011 (visa n°11-417), ce qui lui a permis de lancer la première vague de souscriptions citoyennes pour le développement d'énergies renouvelables en France.

Le fonds Energie Partagée Investissement collecte donc l'argent des particuliers et organisations en toute transparence pour accompagner des projets locaux de production d'énergie renouvelable. Son objectif est d'investir sur le long terme dans des projets citoyens responsables et présentant un ancrage local. Le soutien apporté par Energie Partagée Investissement est donc à la fois un soutien financier, en permettant de réunir les fonds propres nécessaires au lancement du projet, mais aussi un appui méthodologique des porteurs de projets. Les projets sont sélectionnés en fonction de quatre critères, à savoir l'ancrage local, la finalité non-spéculative, la gouvernance qui doit être démocratique et transparente, et enfin l'aspect écologique du projet. Depuis quatre ans, le mouvement Energie Partagée

⁵⁴ Une procédure de demande de visa à l'AMF coûte environ 120 000€

permet à des initiatives de citoyens, d'usagers, d'entrepreneurs et d'élus d'être concrétisées à travers des unités de production d'énergie à partir de sources renouvelables et exploitables localement : éolien, hydraulique et biomasse.

Chapitre 3 – Entre financement et création de lien social : des structures aux potentialités multiples

Ces deux exemples illustrent le fait qu'une structure citoyenne peut parvenir à se développer en dépit d'obstacles institutionnels, économiques ou réglementaires, cependant la question de la rentabilité de ce type de structures se pose malgré le fait que l'attractivité financière ne soit pas la clé de voûte d'une organisation citoyenne. Fondée sur l'existence d'un lien social qui conditionne la relation prêt-emprunt, la finance solidaire implique une certaine confiance, essentielle pour la décision d'octroi d'un financement, qui réduit l'incertitude présente dans les questions environnementales.

1 – Des structures au service de l'intérêt général, aux dépens de leur attractivité financière ?

Si l'attractivité financière des investissements n'est pas la priorité des initiatives citoyennes, elle s'avère représenter un facteur déterminant afin de susciter une adhésion de la part de la population dépassant le cadre des militants, déjà sensibilisés aux enjeux environnementaux. La France et l'Allemagne présentent des approches nettement contrastées en termes de rentabilité de ce type de structures. En effet, loin d'être considérée comme une dérive ou une entrave à leur objet principal, la rentabilité des structures participatives et citoyennes constitue l'un des éléments clé de leur développement. Grâce à un cadre réglementaire favorable et à un accès facilité aux prêts bancaires, les coopératives allemandes assurent en effet un retour sur investissement de 4% en moyenne⁵⁵, ce qui permet aux structures de financement participatif d'énergies renouvelables d'attirer non seulement des particuliers sensibilisés aux énergies renouvelables, mais également un public nettement plus large.

En France, au contraire, la rigidité du cadre réglementaire restreint fortement l'attractivité financière des coopératives d'énergies renouvelables. Leur accès au financement interne et externe est en effet difficile et coûteux, et le cadre réglementaire des SCIC leur impose de conserver leur objet d'utilité sociale et de faire primer l'intérêt collectif. Les obligations

⁵⁵ DGRV, 2013

juridiques des SCIC – notamment la mise en réserve de 57,5% des bénéfices, le fait que la rémunération des fonds propres ne peut dépasser le taux de rendement moyen des obligations privées et l’interdiction de plus-value sur les parts – entravent leur viabilité économique. Ces normes ont pour but d’éviter la mise en concurrence des SCIC avec les acteurs privés et témoigne d’une nette différenciation en France entre l’économie sociale et solidaire et l’économie « de marché ». Selon Noémie Poize et Andreas Rüdinger, ces mesures ont pour conséquence d’imposer aux SCIC une « double peine », en considérant que l’investissement citoyen « pas le droit d’être rentable ». De plus, étant donné que l’investissement citoyen dans ce type de structures n’est pas un don mais bel et bien un investissement, il constitue un placement à part entière, ce qui rend paradoxale l’impossibilité de toute rémunération du risque pris par les investisseurs.

En Allemagne, 51% de la capacité productive totale d’énergies renouvelables du pays est détenue par des citoyens. En ce sens, permettre aux structures citoyennes de se développer dans un cadre juridique simplifié et avec moins d’entraves à leur viabilité économique apparaît comme un enjeu majeur de la participation citoyenne en France. La question du financement se manifeste à travers deux problèmes, à savoir d’une part les modalités d’acquisition de fonds propres via la souscription citoyenne et d’autre part l’accès au financement externe, notamment les prêts bancaires. Or, il s’avère que les banques se montrent réticentes face à des projets collectifs et citoyens, ce qui peut sembler paradoxal, car bien que les structures citoyennes apportent des garanties éthiques et morales, les banques préfèrent un seul et unique gros investisseur.

Comme l’explique un membre d’Energie Partagée⁵⁶, « Il y a toute une partie de sensibilisation à faire, au niveau financier, expliquer aux gens qu’ils peuvent faire autre chose de leur argent que de le mettre sur leur livret A, parce que c’est plus rémunérateur. On se fixe comme objectif une rémunération de 4% par an. Rien de contraignant, rien de garanti. On demande donc à tous les projets qui nous contactent de pouvoir nous offrir 4,5 ou 5% pour pouvoir honorer notre promesse aux investisseurs. » Car le fait est qu’une rémunération de 4% s’avère intéressante pour les citoyens et peut être un facteur d’attractivité de ce genre de structures, et pour les structures citoyennes l’avantage est qu’une rentabilité de 4% satisfait les particuliers, tandis que des acteurs financiers attendraient 10 ou 15%.

Faire accepter cette nouvelle manière de concevoir l’investissement auprès des citoyens est donc un enjeu majeur du développement des structures participatives d’énergies

⁵⁶ Entretien du 16 mars 2014

renouvelables, d'où l'importance de l'existence d'une réglementation plus souple et d'un cadre juridique plus adapté et moins lourd. D'après Global Chance, "sans pour autant constituer l'objet prioritaire des initiatives citoyennes, l'attractivité financière des investissements reste un facteur déterminant pour susciter une mobilisation citoyenne plus large"⁵⁷.

L'implication des collectivités, tout comme l'accès à la participation financière des citoyens, se révèle cruciale pour le développement de ces projets, en ce sens que l'ancrage territorial permet une acceptation locale des projets, une mobilisation des ressources financières au profit de l'économie locale et une sensibilisation des populations aux projets de développement durable.⁵⁸ Si ces structures citoyennes sont perçues par les économistes libéraux comme un modèle irréaliste, manquant de dynamisme et de compétitivité, il s'avère que ce modèle peut se montrer efficace et rentable tout en conservant son objectif de progrès social et environnemental. Les coopératives ne sont pas de simples fournisseurs d'énergie renouvelable, mais affectent non seulement la perception des particuliers des énergies renouvelables, mais aussi leurs comportements, en accroissant leur conscience de l'usage de l'énergie et l'impact de cet usage.

⁵⁷ L'énergie en Allemagne et en France, une comparaison instructive, Les cahiers de global chance, IDDRI, n°30, septembre 2011

⁵⁸ POIZE, RÜDINGER, 2014, *op cit*

Caractéristiques des sociétés coopératives en France et en Allemagne :

	Critères de comparaison	Sociétés coopératives d'intérêt collectif (SCIC)	Sociétés coopératives allemandes (eG)
Statut juridique	Forme sociale	Obligatoirement adossée à une société commerciale régie par le Code du Commerce : SA ou SARL	Société coopérative enregistrée
	Acquisition de la personnalité morale	Inscription au registre du Commerce et des Sociétés	Inscription au registre des coopératives
	Suivi du statut de coopérative	Procédure de révision tous les 5 ans	Audit comptable et gestion tous les 2 ans (tous les ans si CA supérieur à 2M). Durée de vie indéterminée ou fixée dans les statuts.
Gouvernance	Composition du sociétariat	Multisociétariat, au minimum 3 catégories d'associés : salariés, bénéficiaires, autres. Participation des collectivités limitée à 20% du capital social	Flexible : pas de limite pour l'association de personnes morales (privées ou publiques) ou physiques.
	Nombre de sociétaires	SCIC/SA : 7 et SCIC/SARL : 3	3
	Mode de représentation	Un homme = une voix, possibilité de former des collèges avec pondération des voix	
	Direction	SA : Conseil d'Administration et Directeur Général / SARL : Gérant	Directoire contrôlé par le Conseil d'Administration
Gestion du capital	Variabilité du capital	oui	oui
	Capital minimum	SA : 18 500€ / SARL : aucun	Non
	Possibilité d'OPTF	SA : oui / SARL : non	Oui (avec exonération de l'obligation de publier un prospectus financier)
	Instruments de capital	Parts sociales et titres participatifs	Parts sociales, dette subordonnée
	Obligation de mise en réserve	57,5% des excédents	Définie librement par les statuts de la coopérative (5% minimum)
	Partage des bénéfices	Contraint par l'obligation de mise en réserve et plafonnement par le TMO	Sans contraintes
	Commissaire aux comptes obligatoire	SA : oui / SARL : non	Audit comptable assuré par la fédération régionale des coopératives
	Avantages fiscaux	La part des bénéfices mis en réserves impartageables (57,5%) est déductible de l'assiette fiscale	Possibilité de comptabiliser les dividendes en charges courantes (restitution aux membres) pour réduire le bénéfice et l'impôt

Source : POIZE / RÜDINGER (2014)

2 – La finance participative d'énergies renouvelables, entre potentialités économiques et reconfigurations politiques

Les structures de financement participatif d'énergies renouvelables représentent des infrastructures doublement particulières, d'une part du fait de leur dimension coopérative, de l'autre parce qu'elles sont basées sur le développement d'énergies renouvelables étroitement liées aux évolutions technologiques. Comme nous l'avons vu, les choix politiques ont des conséquences sur les techniques et les infrastructures développées, particulièrement dans le domaine énergétique, où un soutien à des techniques alternatives peuvent déterminer des modes d'organisation collective et modifie les modalités d'accès à l'énergie pour les citoyens. Technologies renouvelables, gouvernance environnementale et démocratie participative représentent autant de nouvelles manières de penser susceptibles d'enclencher une certaine « érosion des routines », une évolution des pratiques et des réorganisations sociales.⁵⁹

En ce sens, l'émergence des énergies renouvelables dans un cadre tel que celui des structures coopératives et citoyennes laisse entrevoir la possibilité d'un nouveau paradigme impliquant certaines évolutions : de la centralisation à la décentralisation, de l'éloignement à la proximité des structures de production d'électricité, de la dépendance à l'autosuffisance énergétique.

Dans un article écrit en 2013, Yannick Rumpala⁶⁰ s'est interrogé sur potentiel de reconfiguration des rapports sociaux contenu dans les structures alternatives de production d'énergie. Il y formule la thèse intéressante selon laquelle le potentiel d'un mode d'organisation alternatif dans le domaines des énergies renouvelables ne dépendrait pas de sa nature intrinsèque, mais plutôt de la manière dont les acteurs impliqués s'emparent de ces possibilités nouvelles. Le mode de gestion coopératif des énergies renouvelables ne contiendrait pas en lui-même une force autonome, mais devrait être appréhendé comme un ensemble systémique. Cette approche présente l'avantage de permettre une certaine prise de distance vis-à-vis de la perception des énergies renouvelables et de la gouvernance participative, et de dépasser les discours soit emphatiques soit critiques sur ces deux dimensions. En dépassant le simple « pour ou contre les énergies renouvelables » et le parti pris selon lequel la participation citoyenne est un gage de réussite du développement durable, il serait alors préférable d'appréhender la perception et l'appropriation de l'énergie comme des systèmes socio-techniques comprenant de multiples acteurs – infrastructures, producteurs, utilisateurs, instances de régulations, etc – ayant chacun des attentes, des valeurs et une marge

⁵⁹ RUMPALA Yannick, « Formes alternatives de production énergétique et reconfigurations politiques. La sociologie des énergies alternatives comme étude des potentialités de réorganisation du collectif », Flux, 2013/2 n°92, p.47-61

⁶⁰ RUMPALA Yannick, *ibid*

de manœuvre plus ou moins grande. Y.RUMPALA se réfère dans ce cadre à l'approche en termes de « potentialisme technologique » exprimée par Daniel BELL (1999)⁶¹ : « *technology does not determine social change ; technology provides instrumentalities and potentialities. The ways that these are used involve social choices* ». Par extension, du fait de la place des ressources fossiles dans notre société, la réflexion liée aux conséquences de leur épuisement repose sur la question d'une restructuration des fonctionnements institutionnels et des trajectoires socio-économiques.

Cette vision des énergies renouvelables leur confère un potentiel de changement dépassant la simple dimension énergétique et touchant à l'organisation sociale, économique et politique de la société. Le fait est qu'enclancher une transition énergétique implique des réadaptations, qu'elles soient technologiques, institutionnelles ou culturelles, et qu'un passage aux énergies renouvelables implique une réflexion sur l'évolution des modes de vie et d'organisation sociale. Les énergies présentent des avantages écologiques, mais leur développement peut également avoir des implications en termes de réseaux et de flux utilisés, de degré de centralisation, d'indépendance énergétique et de réappropriation par les populations des enjeux énergétiques.

En ce qui concerne le degré de centralisation de la production d'électricité, deux modèles peuvent être mis en perspective. Le modèle centralisé, dont la France est un bon exemple, est constitué d'une série d'infrastructures « centres » qui assurent la majeure partie de la production et la distribuent à partir d'un réseau réparti sur l'ensemble du territoire. Dans un contexte décentralisé au contraire, la production est assurée par des structures de plus petite envergure, qui diffusent l'électricité produite à des utilisateurs se situant près du lieu de production. Tandis qu'un cadre centralisé se caractérise par une certaine lourdeur des infrastructures, difficilement réversibles, la production décentralisée s'appuie sur une utilisation locale des ressources. Or les énergies renouvelables semblent nettement plus adaptées à un modèle de société décentralisée, dans la mesure où les avancées technologiques permettent un développement de ces énergies efficace au niveau local.

Une production d'énergie à proximité ou sur le lieu d'utilisation confère en effet non seulement des avantages en termes de coût de transport, mais permettent également, dans le cadre des « bâtiments à énergie positive » par exemple, de produire plus d'énergie qu'ils n'en consomment, et d'ajouter à des lieux d'habitation ou de travail une fonction supplémentaire perçue par les individus qui les occupent. En étendant ce raisonnement à l'échelle territoriale,

⁶¹ BELL Daniel, *The Coming of Post-Industrial Society : A Venture in Social Forecasting*. New York : Basic Books, 1999, pp.544

Y.Rumpala évoque la possibilité que la décentralisation de la production d'énergie à travers l'utilisation d'énergies renouvelables puisse conduire à une forme d'autonomie territoriale, dans la mesure où ce type d'organisation permet d'éviter les pertes d'énergie dues au transport dans des chaînes d'approvisionnement centralisées, et d'alléger les contraintes liées à l'entretien des réseaux. Ceci étant, il convient de nuancer notre propos quant à l'aspect décentralisé des énergies renouvelables. En effet, le « penchant centralisateur » peut pousser certains acteurs, notamment les grands fournisseurs d'énergie, à utiliser les énergies renouvelables dans un cadre tout aussi centralisé que celui fondé sur l'usage des énergies fossiles. Prenant la forme de grandes centrales solaires ou de parcs éoliens offshore, les logiques centralisatrices peuvent être réactivées et maintenir les anciens schémas, permettant aux grands fournisseurs d'énergie de conserver leur place sur le marché et de conserver leurs anciennes prérogatives. Cette idée nous renvoie à l'argument selon lequel les énergies renouvelables ne contiennent pas, de manière intrinsèque, des potentialités décentralisatrices, mais que leur degré de centralisation dépend de la manière dont les acteurs impliqués s'emparent de leurs potentialités.

En associant les potentialités décentralisatrices liées aux énergies renouvelables à une gestion participative, certaines caractéristiques mettent en avant les vertus démocratiques des énergies renouvelables. Une production énergétique locale, à petite échelle et à proximité des lieux d'utilisation permettrait en effet non seulement de réduire les dépendances vis-à-vis des fournisseurs, publics ou privés, mais aussi de donner la possibilité aux citoyens de produire, individuellement ou par association et par le biais d'un investissement personnel plus ou moins important, l'électricité nécessaire pour répondre à leurs besoins énergétiques. En ce sens, les énergies renouvelables semblent véhiculer la possibilité de nouvelles pratiques, en démontrant l'accessibilité de technologies respectueuses de l'environnement, vecteurs d'indépendance énergétique et susceptibles de contribuer au développement local. La condition nécessaire pour que ces modes alternatifs de production énergétique expriment toutes leurs potentialités est que les acteurs s'investissent de ces caractéristiques particulières. Ici, l'émergence de nouvelles formes de coopération et de projets locaux, comme c'est le cas dans le cadre de structures de financement participatif d'énergies renouvelables, semble porteur d'une nouvelle manière d'envisager l'énergie, à savoir comme un bien commun.⁶²

L'aspect local et tourné vers l'autosuffisance énergétique des énergies renouvelables conduisent par ailleurs à une réflexion sur les besoins en énergie, dans la mesure où l'équipement ou l'adhésion à une structure de financement participatif doit être réfléchi et

⁶² Christian LAVAL, Pierre DARDOT, *Communs ?*, La Découverte, 2014

calculé en fonction de la quantité d'énergie nécessaire, ce qui est susceptible de voir la mise en place d'une logique conduisant à utiliser l'électricité avec davantage d'attention, d'éviter les gaspillages et d'améliorer l'efficacité énergétique de son logement. Le fait est que le passage d'un accès à l'énergie dans le cadre d'un réseau centralisé à l'achat d'équipements en énergies renouvelables ou l'investissement dans une structure de financement participatif d'énergies renouvelables implique un certain investissement, en termes de temps, d'organisation ou d'achat, et ne constitue pas une « solution de facilité ». Les grands réseaux présentent en effet l'avantage notable de « satisfaire de manière discrète, efficace et immédiate les besoins des usagers »⁶³. Par conséquent, les personnes ne se saisissant pas des potentialités associées aux énergies renouvelables et aux structures de financement participatif le feraient par choix, afin de consacrer leur temps, leur énergie et leur argent à d'autres activités.

Cependant, ce paradigme alternatif d'accès et de production d'énergie tend à être de plus en plus visible et accessible, et correspond à une évolution de la société en direction de davantage de participation citoyenne et d'une plus grande autonomie dans les choix de consommation. Jeremy RIFKIN⁶⁴ exprime à ce propos le postulat selon lequel les technologies et évolutions qui ont permis l'émergence et la démocratisation d'Internet pourraient être transposés au domaine énergétique, ce qui permettrait de démocratiser l'énergie et d'amener vers une économie « post-carbone », fondée sur des relations plus coopératives. Du fait de l'importance des flux énergétiques dans notre société, Y.Rumpala souligne le pouvoir qui peut leur être associé. Comme nous l'avons vu, les énergies renouvelables semblent, d'autant plus dans le cadre d'une gouvernance coopérative et citoyenne, détenir certaines potentialités en termes de réappropriation de l'énergie et de changement d'échelle de sa gestion. Les bases théoriques utilisées dans ce travail nous ont permis de percevoir certaines conditions de développement des énergies renouvelables et participatives susceptibles de constituer un nouveau paradigme. Au cœur de ce paradigme semblent cependant se trouver des logiques de consommation et de rapports aux infrastructures par les citoyens, dont l'analyse se révèle essentielle dans une perspective de compréhension globale des enjeux et des processus à l'œuvre dans la réappropriation citoyenne des enjeux énergétiques.

⁶³ RUMPALA Y., 2013, *op cit*

⁶⁴ RIFKIN, 2012, *op cit*

Partie III – Une nouvelle forme de participation citoyenne : la consomm’action

“Quand on lui en donne l’occasion, l’être humain est naturellement disposé à collaborer avec les autres, souvent gratuitement, par pure joie de contribuer à l’intérêt général”⁶⁵. Cette idée de Jeremy Rifkin, si elle peut sembler utopiste, pousse à s’intéresser à un aspect de la transition énergétique peu abordé lorsque l’on s’intéresse à celle-ci sous l’angle de la participation, à savoir la consommation. Le fait est que la participation à une structure coopérative citoyenne implique souvent un investissement financier qui peut être conçu comme un mode de consommation à part entière, dans la logique d’une « consommation collaborative » consistant à ne plus posséder mais avoir accès.

Chapitre 1 – Le fonctionnement coopératif, une « économie de l’accès »

Le financement participatif et coopératif apparaît comme un mode de gouvernance ancien, du fait de son émergence au XIXe siècle à travers notamment les coopératives ouvrières. Cependant, du fait de son potentiel en termes de réappropriation locale et citoyenne des enjeux énergétiques et environnementaux, le financement participatif semble particulièrement adapté aux enjeux environnementaux, dans la mesure où il redonne aux citoyens la possibilité de « reprendre en main » leur consommation et leur rapport à l’énergie. Si le financement participatif implique un éloignement du paradigme énergétique centralisé, l’un des principaux aspects de ce mode de gouvernance concerne d’une part la dimension de resserrement du lien social, et d’autre part la réponse à la « crise de la démocratie » en impliquant les citoyens dans les questions qui les concernent. En considérant l’énergie comme un bien commun, les structures participatives et coopératives d’énergies renouvelables semblent donc s’inscrire dans un contexte citoyen de recherche de plus de démocratie et d’une volonté d’investir et de s’investir pour l’intérêt général.

1 – Les structures participatives, un mode de financement au service de l’intérêt général

Comme nous l’avons vu, si le cadre politique, institutionnel et réglementaire influe sur la marge de manœuvre de citoyens pour se réappropriier les enjeux énergétiques, la présence de structures citoyennes et les exemples de leur développement témoignent du fait que tout ne dépend pas de la puissance politique en matière d’énergie.

⁶⁵ Jeremy RIFKIN, Une nouvelle conscience pour un monde en crise

Les structures coopératives, en permettant une réappropriation locale et citoyenne des enjeux énergétiques, redonnent toute sa modernité à un mode de gouvernance né au XIXe siècle. Loin de nier l'économie de marché, le fonctionnement coopératif est fondé sur le principe de savoir comment on utilise le profit, comment on le répartit et comment on l'investit. En tant que pratique sociale, la coopération permet alors une émancipation personnelle et collective, répondant aux attentes de l'individu contemporain : autonomie et recherche de liens sociaux.⁶⁶ Si "l'histoire politique a toujours considéré la coopération comme une simple adaptation du système, jamais comme un véritable projet de changement de société, ambition qu'elle s'était pourtant donnée au XIXe siècle"⁶⁷, en permettant aux citoyens de participer aux choix énergétiques, les structures coopératives d'énergie renouvelable apparaissent comme un levier afin de rapprocher les citoyens d'enjeux dont ils avaient tendance à être éloignés. 89% des répondants au questionnaire que nous avons administré aux clients et sociétaires d'Enercoop considèrent que le débat sur la transition énergétique est un sujet prioritaire, et ils sont 96% à considérer que le gouvernement français donne une place « pas assez importante » à la question énergétique dans son action gouvernementale.

Le fonctionnement démocratique et participatif permet donc aux sociétaires de prendre part aux décisions, de donner leur avis. Le principe « une personne = une voix » implique une participation à la vie de la société, à sa réussite, et permet d'enclencher un cercle vertueux, source de richesse pour le territoire sur lequel l'entreprise est implantée. Pour Christel Sauvage, directrice de l'association Energie Partagée, ce mouvement de réappropriation citoyenne de la question de l'énergie renvoie à la notion de commun. En s'impliquant ensemble dans les sociétés d'exploitation d'énergie, les collectivités locales et les habitants remettent la main sur la gestion d'un bien commun.⁶⁸

Lorsqu'on s'intéresse à l'énergie et plus particulièrement aux énergies renouvelables, la notion de bien commun soulève certaines questions, que l'on retrouve dans l'ouvrage *Commun* de Christian Laval et Pierre Dardot⁶⁹ qui se demandent s'il est possible de considérer l'énergie comme un « bien commun ». En partant du principe que personne ne possède ni le soleil, ni le vent, il conviendrait d'affirmer que certains biens ne peuvent être vendus, puisqu'ils ne peuvent pas être achetés. Or, dans le domaine de l'énergie, le droit de propriété n'est ni évident, ni naturel, ni universel. Fondé sur un principe d'exclusion, le droit

⁶⁶ Jacques ION, *S'engager dans une société d'individus*, 2012

⁶⁷ Elisabeth BOST, *Aux entrepreneurs associés, les coopératives d'activité et d'emploi*, 2011

⁶⁸ « Faut-il un service public des biens communs ? » 4 avril 2014, émission "Service Public" animée par Guillaume ERNER sur France Inter

⁶⁹ Christian LAVAL, Pierre DARDOT, *Communs ?*, La Découverte, 2014

de propriété désigne le fait qu'un propriétaire puisse exclure l'ensemble des autres personnes qui ne le sont pas de la jouissance de son bien. Le fonctionnement coopératif, en réorganisant la société sur le principe de la coopération et du commun, va donc à l'encontre de ce principe.

Si les coopératives s'inscrivent dans un marché et doivent suivre la loi du marché et maintenir un certain niveau d'attractivité financière, leur particularité réside dans le fait qu'elles se basent sur un projet partagé par tous les participants et pour lequel le collectif décide. Faire primer le collectif, l'intérêt général, et permettre à chacun d'avoir une influence sur la prise de décision, ce modèle n'est pas une utopie, mais est déjà une réalité. L'ancien système économique capitaliste ayant à plusieurs reprises montré ses limites, l'économie sociale et solidaire apparaît comme une alternative de plus en plus crédible pour envisager une transformation de la société et une transition énergétique. Nathalie Calme, membre de La Nef, exprime ainsi l'ambition de cette banque éthique, qui souhaite « permettre à chacun d'exercer sa responsabilité sur son argent, mettre la finance au service de l'économie et des besoins fondamentaux des humains, dans une perspective éthique et solidaire ».⁷⁰

Les coopératives d'énergie apparaissent comme un élément de réponse à la crise. Bien qu'il puisse paraître désuet, le modèle coopératif est toujours pertinent et vaut la peine d'être étudié en détails, dans la mesure où il donne aux citoyens des leviers d'action sur l'économie. Selon l'OIT⁷¹, le modèle coopératif est par ailleurs un outil de redistribution sociale qui résiste mieux aux crises que les autres types de sociétés : le taux de survie des coopératives au cours des premières années est en effet meilleur que celui des autres entreprises, notamment grâce à la répartition horizontale du capital et à son mode de gestion tourné vers le long terme.

2– Consomm'ation et développement durable, un lien ambivalent

La crise économique a constitué l'élément déclencheur d'une prise de conscience des enjeux liés à la finance, à ses risques et à son potentiel. C'est dans cette dynamique que s'inscrit le documentaire « Moi, la finance et le développement durable », sorti en 2010 et réalisé par Jocelyne Lemaire Darnaud. Véritable enquête sur l'investissement socialement responsable, ses acteurs et ses produits, ce documentaire est parti d'une interrogation de la réalisatrice à propos du Livret de Développement Durable (LDD)⁷². En interrogeant sa banquière sur le

⁷⁰ Nathalie CALME, La Nef

⁷¹ OIT, *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis*, Genève 2009

⁷² « Un vrai développement durable doit passer par la responsabilité de nos investissements », Novethic, 16 septembre 2010, <http://www.novethic.fr/empreinte-sociale/consommation/isr-rse/un-vrai-developpement-durable-doit-passer-par-la-responsabilite-de-nos-investissements-13116.html>

contenu et le principe exact de ce livret, celle-ci a pris conscience du fait que le fonctionnement et le détail des investissements du LDD était extrêmement opaque, y compris pour les professionnels du secteur bancaire. En interrogeant Michel Laviale, ayant participé à la création du LDD, elle apprend que le projet de départ était un livret climat, dédié aux économies d'énergie, qui aurait permis d'évaluer concrètement les gains en termes de CO2. Ce premier projet ayant été refusé par le Ministère des Finances, le modèle de LDD adopté ne reverse que 10% des investissements à des projets de développement durable. Par conséquent, si le Livret de Développement Durable lui-même n'est pas consacré au développement durable, qu'en est-il des autres investissements ?

Cette ambivalence entre une volonté, ici gouvernementale, de mettre en place des produits dédiés au développement durable, et la réalité des investissements réalisés, se retrouve également dans le domaine de la consommation, qui constitue d'une part une forme d'investissement, dans la mesure où l'achat de certains produits ou services revêt une dimension éthique, et d'autre part un levier possible du développement durable et de la mise en place d'une transition « énerg'éthique ».

Etroitement liée à l'essor d'Internet, la consommation collaborative s'inscrit dans une logique de valorisation de l'usage plutôt que de la propriété. Cette « économie du partage » a pris forme ces dernières décennies dans divers domaines de la vie quotidienne : alimentation, déplacement, financement de projets, mode, etc. Le covoiturage et l'autopartage sont les deux manifestations les plus connues de cette consommation collaborative, qui peut aussi prendre la forme de troc d'objets, voire de maisons entre particuliers, d'apprentissages collaboratifs.⁷³ En facilitant l'essor de ces solutions communautaires, Internet a favorisé l'échange entre particuliers, le « peer-to-peer »⁷⁴, qui permet aux internautes de se regrouper en fonction de leurs centres d'intérêt, mais également de ce qu'ils recherchent ou ont à proposer. Dans un contexte de crise économique ayant entraîné une certaine remise en question de nos modes de consommation, la consommation collaborative, fondée sur l'échange, se révèle comme un important facteur de lien social, entre les personnes qui offrent quelque chose et ceux qui recherchent. La relation de confiance entre les utilisateurs est ici une dimension essentielle, que l'on retrouve de la même manière dans le financement participatif.

D'un point de vue sociologique, la consommation est constitutive de la vie en société, d'autant plus dans le contexte de société de consommation, dans la mesure où les biens et

⁷³ FOURNIER Martine, « Comment se diffusent les modes ? », Les Grands dossiers des Sciences humaines, n° 22

⁷⁴ Littéralement « échanges entre pairs », cette pratique se fonde sur le développement d'un réseau d'échange et de partage entre internautes, pour lesquels la participation est libre.

services consommés revêtent une importante dimension symbolique. Dans le cadre d'une consommation collaborative, les « consomm'acteurs ont la particularité de privilégier la recherche de lien social, et une relation plus étroite avec les producteurs, créateurs et fournisseurs de biens et services qu'ils consomment. Le plaisir de la consommation ne se trouve plus dans le fait de posséder, mais plutôt dans l'acte d'échange de bien ou service et dans l'échange relationnel, direct ou indirect, qui se trouve derrière cette consommation. Parallèlement, la dimension sociale du financement participatif permet aux porteurs de projets et créateurs d'entreprise de s'entourer, de se faire conseiller et soutenir par des particuliers souhaitant s'engager. D'après une étude réalisée par Massolution⁷⁵, le nombre de plateformes de financement participatif a été multiplié par 5,6 depuis 2007 en France. En 2012, 30% des investissements concernaient des projets à vocation sociale, 16,9% des entreprises, 11,9% le milieu cinématographique, et 7,5% la musique. Les financements en dons ou dons contre récompenses ont augmenté de 85% à 1,4 milliard de dollars. Cette croissance principalement dû aux projets d'entrepreneurs montre que ce mode de financement s'étend bien au delà des projets artistiques et technologiques qui ont fait sa notoriété. Le principal avantage de ce mode de financement concerne l'établissement d'un circuit court entre le projet financé et les personnes apportant les financements. Responsable, engagé et réfléchi vis-à-vis de sa consommation, ce nouveau profil de consommateur est apparu parallèlement à l'émergence des nouveaux modes de financement et de consommation collaboratifs, pensés comme des outils pour influencer le monde dans lequel nous vivons. « Voter avec son portemonnaie » en utilisant son argent de manière raisonnée, en privilégiant des biens ou services respectueux de l'environnement, de certaines valeurs sociales ou éthiques, tels sont les principes de cette « économie du partage ». Le fait est que ce paradigme de consommation alternative semble s'inscrire dans une évolution sociale quant aux perceptions par les citoyens de leur rôle en tant que consommateur. 70% des consommateurs français se disent en effet prêts à participer à des campagnes de boycott, ce qui traduit le fait que, grâce au développement du web notamment, les consommateurs français semblent mieux informés et plus conscients de l'impact que peuvent avoir leurs modes de vie et de consommation. D'après le cabinet d'études Ethicity, 83% des Français estimaient en 2008 qu'à travers leurs choix d'achats ils agissaient au service de leurs convictions.

Cependant, si une prise de conscience semble avoir été enclenchée par la crise en termes de responsabilité sociale des investissements et de la consommation, il semble que l'application

⁷⁵ <http://www.dynamique-mag.com/article/consommation-collaborative-et-financement-participatif.3738>

de cette consommation éthique et responsable mette à jour certaines incohérences. En effet, suite à une enquête conduite par Ethicity en 2013⁷⁶ concernant l'opinion des Français et le marketing durable, si les consommateurs de 2013 apparaissent comme de plus en plus conscients de la nécessité de faire évoluer leurs comportements en termes de consommation, de gaspillage, et portent une attention particulière à l'impact de leurs achats sur leur santé et l'environnement, la question de la maîtrise de l'énergie apparaît comme nettement en retrait dans les réponses. La part de répondants s'affirmant mobilisés pour une réduction de leur consommation d'énergie ou voulant effectuer des travaux d'amélioration des performances énergétiques de leur logement n'est que de 15%, soit une baisse de 5 points par rapport à 2012. Ce désintérêt peut sembler paradoxal, d'autant plus qu'au cours des dernières années diverses campagnes de communication ont été mises en place par les pouvoirs publics, tout comme la création de fonds d'aide à la rénovation thermique par l'ANAH⁷⁷, cependant il illustre l'importance du paramètre humain qui complexifie la mise en place de dispositifs. La question de la cohérence dans les comportements d'achats s'avère particulièrement complexe, mais la dimension ressortant particulièrement de l'évolution des comportements en termes de consommation et d'investissement demeure le besoin de retrouver du lien social et un lien avec l'origine des produits. Les enjeux de développement durable semblent en partie intégrés par les consommateurs, qui manifestent de nouvelles attentes en termes de valeur ajoutée des produits au niveau social et environnemental, et s'affirment prêts à limiter leurs achats selon les comportements des entreprises et la qualité de leurs produits et services.

⁷⁶ “Les consommateurs changent et s'impatientent”, Novethic, 20 septembre 2013, A.C. Husson-Traore, <http://www.novethic.fr/empreinte-sociale/consommation/isr-rse/les-consommateurs-changent-et-s-impatientent-141438.html>

⁷⁷ Fonds d'Aide à la Rénovation Thermique, mis en place par l'ANAH fin 2012

Chapitre 2 – Des actes économiques à forte dimension politique et éthique

Si l'environnement a désormais une place importante dans les débats politiques, réglementaires et scientifiques, les activités humaines au centre du risque climatique, et le lien unissant l'homme et la nature semble s'être complexifié. Comme l'exprime R. Mathevet⁷⁸, « plus nous pensons la nature, plus nous la ravageons, et inversement, cela dans un va-et-vient incessant »⁷⁹. Les risques liés à notre mode de vie et de consommation étant principalement évoqués dans les médias à travers la dimension économique et les risques liés au système bancaire, il semble que l'enjeu pour l'acceptation et le développement des énergies renouvelables soit de faire évoluer la place des questions environnementales et écologiques dans la réflexion sur la consommation et les modes de vie.

1 – Consommation et acceptation des énergies renouvelables

En raison de leur dispersion et de leur caractère intermittent, les énergies renouvelables suscitent de nombreuses interrogations, notamment concernant leur potentiel de développement à grande échelle et sur le long terme. Du fait de leur lien avec les progrès technologiques, les énergies renouvelables sont cependant présentées comme une réponse pertinente à la volonté de réduction des émissions de dioxyde de carbone dans la production, les transports, tout comme dans la distribution et l'utilisation de l'énergie. Malgré tout, la question de l'acceptation de ces sources d'énergie alternatives apparaît comme une contrainte importante, orientant fortement les choix effectués par les pouvoirs publics. Cette réticence des populations quant à l'acceptation des énergies renouvelables est étroitement liée avec la communication et les systèmes d'information sur l'énergie tels qu'ils existent à l'heure actuelle. Les gains attendus en termes de consommation, de coût global pour les individus et les collectivités, d'impact sur les émissions de CO₂ ou de risques pour les personnes, l'environnement, ainsi que les évolutions qui en découleraient en termes de modes de vie sont autant d'informations susceptibles de favoriser l'acceptation des populations, à la condition qu'elles soient présentées de manière claire et synthétique.⁸⁰ Cependant, il semble que la perception des énergies renouvelables et des questions climatiques soit pour l'instant focalisée sur leurs incertitudes et les risques liés au réchauffement climatique. Cette perception du risque est décrite par E.IACONA (2009) comme « parfois bien fondée, parfois partiellement ou totalement erronée », dans la mesure où le risque environnemental est fortement perçu

⁷⁸ MATHEVET Raphaël, *La solidarité écologique, ce lien qui nous oblige*, Actes Sud, 2012

⁷⁹ MATHEVET Raphaël, *ibid* p.113

⁸⁰ IACONA Estelle, TAINÉ Jean, TAMAIN Bernard, *Les enjeux de l'énergie, de la géopolitique au citoyen*, Dunod, Paris, 2009

lorsqu'il est localisé et temporaire, par exemple suite à un accident ou à un événement particulier, et nettement moins lorsque la pollution ou l'impact sur l'environnement sont généralisés, diffus, moins « spectaculaires » et donc moins évoqués par les médias. Les citoyens semblent en effet peu sensibilisés aux risques liés aux émissions de dioxyde de carbone et à l'effet de serre, qui sont pourtant traités comme des enjeux environnementaux prioritaires au niveau international, dans les traités par exemple.

Les conséquences de l'augmentation de la consommation d'énergie et du changement climatique impliquent des mutations sectorielles dans la production, le transport, la distribution et l'utilisation de l'énergie, reposant en grande partie sur la recherche actuelle et à venir dans les domaines techniques, scientifiques, économiques et sociaux. Le fait est que la question énergétique repose en partie sur l'ajustement entre la demande et l'offre d'énergie, dans la mesure où une évolution du paradigme énergétique serait simplifiée par une diminution de la demande d'énergie. Or, si la quantité d'énergie consommée ne concerne pas que la population, le fait est que les deux principaux postes de consommation d'énergie en France sont l'habitat et les transports, deux domaines dans lesquels les citoyens sont directement concernés. La participation citoyenne est conditionnée au fait que les individus soient suffisamment informés et qu'ils considèrent qu'en ayant une attitude responsable et respectueuses des réglementations « durables » ils contribueront à une amélioration globale de la situation environnementale et climatique. C'est en ceci que le levier de l'information des citoyens quant aux enjeux climatiques semble essentiel, dans la mesure où une prise de conscience de l'inadéquation et de la non-durabilité de la société de consommation avec les enjeux environnementaux semble avoir été amorcée.

Atteindre les objectifs fixés par le gouvernement dans la lignée des négociations internationales semble donc supposer la mise en place d'un nouveau paradigme, à la fois en termes de système énergétique et en ce qui concerne la consommation. Le fait est que la consommation durable n'est pas le seul résultat de l'apparition sur le marché de produits respectueux de l'environnement, mais résulte au contraire d'une multiplicité de facteurs qui se conjuguent : campagnes de communication, information des citoyens, politiques de soutien aux investissements « éco-citoyens ». Cependant, il semble que les différents dispositifs mis en place en France au cours des dernières décennies n'aient pas été suffisants pour une modification en profondeur des habitudes individuelles, même chez des consommateurs informés et engagés dans la cause environnementale.⁸¹

⁸¹ SABOURIN Claire, "Impliquer les citoyens dans la transformation des modes de consommation : une piste de

En considérant les gestes individuels comme des dynamiques ancrées dans des pratiques sociales façonnant les attentes des individus et guidant leurs choix, nous pouvons alors considérer la consommation comme le résultat d'une articulation entre des dimensions sociales, culturelles et matérielles, et non pas comme une pratique individuelle. Par conséquent, les politiques visant à modifier les modes de consommation doivent tenir compte de leur imbrication dans le quotidien, les modes de socialisation et de construction identitaire. Nous retrouvons ici le concept de « consommateur-citoyen » développé par Victorial W. THORENSEN⁸², qui postule que les choix des individus sont dictés par des cadres éthiques, sociaux, économiques ou écologiques. Les choix de consommation dépendent par conséquent de la connaissance qu'ont les citoyens du fonctionnement de la société et de l'implication de leur choix et attitudes individuelles sur l'environnement. Et si les critères environnementaux ont acquis une certaine place dans les choix d'achat des consommateurs, tout du moins dans leurs déclarations, le fait est que les parts de marché des produits « responsables » restent souvent inférieures à 2%⁸³.

Ces différents arguments poussent à s'interroger aux raisons qui poussent les individus à investir dans des produits et des services éco-citoyens, à l'instar des structures coopératives de financement d'énergies renouvelables. Il semble qu'un parallèle intéressant puisse être dressé entre les clients et sociétaires de structures de financement participatif d'énergies renouvelables et le profil des « créatifs culturels », identifié à la fin des années 1990 aux Etats-Unis par Paul H. Ray et Sherry Ruth Anderson⁸⁴. Ce groupe socio-culturel a en effet été identifié lors d'une enquête sociologique, et réunit les personnes cherchant à réduire leur dépendance vis-à-vis des modes de consommation industrialisés, à remettre l'humain au cœur de la société, à mieux respecter l'environnement et à agir en cohérence avec leurs convictions. S'ils représentaient en 1998, selon RAY et ANDERSON (2000) 23,4% de la population aux Etats-Unis, les créatifs culturels correspondraient donc à l'émergence dans les pays industrialisés d'une culture de la responsabilité dans les valeurs et les actes. Concrètement, d'après les résultats de l'enquête nationale sur les créatifs culturels conduite en 2007⁸⁵, les

réflexion”, in *En route pour Rio +20*, Institut de l'énergie et de l'environnement de la francophonie, Liaison Energie-Francophonie, n°88-89 – 2e trimestre 2011

⁸² Scientific Foundations for Commitment and Consistency, p. 220-224. in Dag Tangen et Victoria W. Thoresen (eds.), *Catalyzing Change. Proceedings of the Third International Conference of The Consumer Citizenship Network*, Hamar (Norvège) 2006. Høgskolen i Hedmark, Oppdragsrapport nr. 4 - 2007. <http://iefworld.org/doc/ddahl06a.htm>

⁸³ AUDOUIN Alice, *L'éco-consommation : un idéal qui s'éloigne*, L'écologie, c'est fini : qu'en pensent les experts ?, éditions Eyrolles, 2013, 152p.

⁸⁴ RAY Paul H, ANDERSON Sherry Ruth, *The Cultural Creatives, Fifty Million Who Will Change the World* New York, Harmony Books, 2000

⁸⁵ Résultats de l'enquête nationale sur les créatifs culturels, Anne DREVON, Yves MICHEL, Association our la Biodiversité Culturelle (ABC), février 2007

créatifs culturels français sont, davantage que la population globale, préoccupés par les problèmes écologiques (94%, contre 72% des Français), favorables à la participation citoyenne à la résolution des problèmes environnementaux (62%, contre 41% des Français). Les créatifs culturels font également le lien entre la limitation de la consommation et la protection de l'environnement (80%, contre 63% des Français). Traduisant l'émergence d'un nouveau mode de vie chez des personnes souhaitant tisser des liens plus étroits entre les membres de la société, davantage de travail en réseaux, une consommation responsable et contribuant à co-construire le monde dans lequel elles vivent, cette catégorie des « créatifs culturels » semble cohérente avec les valeurs et l'approche prônée par les structures de financement participatif, comme nous l'avons constaté en interrogeant les clients de la coopérative française Enercoop.

2 – L'exemple des clients d'Enercoop : des consommateurs engagés

Porteurs d'un profond changement de société, ces consommateurs, prenant leurs distances vis-à-vis d'un mode de vie et de valeurs en termes de réussite, de consommation, d'argent, auxquelles ils ont cessé de croire, recherchent donc davantage de cohérence dans leurs comportements quotidiens. Afin de confronter cette théorie à la réalité d'une partie de ces « consommateurs » et de comprendre les motivations et le profil des clients d'une société coopérative de fourniture d'énergies renouvelables, nous avons diffusé un questionnaire à destination des clients et sociétaires d'Enercoop, société coopérative se fournissant en énergies renouvelables grâce aux projets financés notamment par Energie Partagée. 140 personnes ont répondu au questionnaire entre le 9 mai et le 9 juin 2014, et le profil des répondants semble à première vue suffisamment varié pour prétendre à être représentatif des clients et sociétaires d'Enercoop. Sur le plan des catégories socio-professionnelles, on compte en effet 30% de salariés, 23% de cadres, 13% de professions libérales, scientifiques ou artistiques et 17% de retraités. 73% des répondants avait entre 35 et 64 ans, avec un certain équilibre entre les 3 tranches d'âge intermédiaires.

Il convient cependant de tenir compte du fait que le lien vers le questionnaire a été transmis par Email et via le réseau social Facebook et que le questionnaire existait uniquement en version électronique, ce qui exclut donc du panel les personnes n'ayant pas accès à un ordinateur connecté à Internet. Enfin, le département d'origine des personnes ayant répondu au questionnaire était étonnamment concentré dans la région Bretagne (14% Côtes d'Armor, 13% Finistère, 30% Ille-et-Vilaine, 11% Morbihan). Cette surreprésentation peut paraître étonnante, mais l'une des explications possibles concerne le fait que la Bretagne constitue une

région « chef de file » pour le développement d'initiatives citoyennes, à l'instar du projet « Eoliennes en Pays de Vilaine » en 2003, qui a vu la création du premier parc éolien citoyen de France.

L'une des questions dont les résultats apportent un éclairage particulier à notre étude concerne les raisons motivant l'implication des personnes dans le mouvement Enercoop. En effet, à la question « Avez-vous encouragé ou seriez-vous prêt à encourager vos proches à souscrire eux aussi chez Enercoop », 98% des répondants répondent à l'affirmative, et les raisons invoquées pour justifier le fait qu'ils conseillent à leurs proches de prendre part eux aussi à la coopérative peuvent être classées dans quatre grandes catégories, selon la fréquence des raisons évoquées : motivations écologiques (1), raisons éthiques (2), ancrage local (3) et consomm'action (4), même si ces quatre classes de raisons ne sont évidemment pas exclusives et tendent à s'entrecroiser chez les répondants. L'un des aspects les plus surprenants de ces réponses est que si trois de ces profils correspondent aux 3 raisons privilégiées dans la question fermée concernant les motivations liées à l'investissement personnel dans Enercoop (pour encourager le développement des énergies renouvelables 43% (1), parce que c'est un investissement porteur de sens 28% (2), pour contribuer au développement local 18% (3)), un 4^e aspect se distingue nettement et n'avait pas été prévue dans la question fermée : la « consomm'action » (4), c'est-à-dire la conception de l'investissement chez Enercoop comme un acte politique.

L'aspect environnemental est celui revenant le plus souvent dans les réponses évoquées par les clients et sociétaires d'Enercoop, avec de nombreuses occurrences des propositions « pour soutenir les énergies renouvelables », « pour la planète », « pour l'environnement », « les économies d'énergie », « pour soutenir l'énergie peu polluante », « pour la propreté et la qualité de notre environnement », « pour la protection de nos ressources naturelles ». Certains répondants étaient davantage tournés vers l'avenir et la protection de l'environnement pour les générations futures : « pour nos enfants », « pour l'avenir », « c'est un investissement humain et respectueux de la planète ». Ces données confirment l'idée selon laquelle les personnes engagées en France dans ce type de structures coopératives sont des personnes ayant une conscience environnementale particulièrement développée. Comme le soulignait par ailleurs un employé de l'Association Energie Partagée⁸⁶, ces « militants pur jus » constituent pour l'instant la cible privilégiée d'Enercoop : « On n'en est pas à prétendre toucher l'ensemble de la population, on n'en a pas les moyens au niveau de la

⁸⁶ Entretien du 16 mars 2014

communication, on ne peut pas lutter contre EDF pour l'instant. Si on arrive déjà à convaincre tous les militants pur jus de se soucier de la provenance de leur énergie, de ce qu'ils font de leur épargne, ce sera une victoire ».

La dimension morale et éthique constitue le second aspect qui se dégage des raisons évoquées par les répondants. Ils affirment en effet investir chez Enercoop et conseiller à leurs proches d'en faire de même parce que cette société coopérative est « en cohérence avec [leurs] idées et valeurs politiques », « pour des raisons morales et éthiques », mais également avec l'idée d'une implication personnelle : « pour devenir plus acteur dans la défense de mes valeurs (sociales, énergétiques, économiques) » et parce qu'il s'agit « d'une action concrète ». Certains répondants parlent également de responsabilité individuelle : « les mots ne suffisent plus, il faut bien à un moment que chacun se responsabilise pour lutter contre le système dominant et associer les actes aux paroles ».

L'aspect local et décentralisé des projets soutenus par Enercoop se distingue comme le troisième facteur susceptible de justifier la participation citoyenne et l'adhésion à cette société coopérative. Un répondant affirme en effet avoir adhéré « pour la démarche de réappropriation de la production et de la fourniture d'électricité », mais aussi parce qu'Enercoop encourage la création d'« emploi local pérenne ». Le mode de gouvernance démocratique est également évoqué, à travers la « démarche autogestionnaire » et le fonctionnement « une personne = une voix », ainsi que le fait qu'il s'agisse d'une « entreprise à taille humaine avec de vrais échanges et de vraies (ré)solutions en cas de difficultés ». Le lien social et local est également évoqué, l'adhésion à Enercoop étant considérée comme un levier pour « reconstruire le lien social » et « participer à la vie de la coopérative ». Décrite telle un combat de « David contre Goliath », l'action d'Enercoop est donc soutenue par ses clients et sociétaires, qui expriment clairement leur volonté d'« aider [Enercoop] à s'imposer », lui « donner les moyens financiers » et lui « permettre de développer les énergies renouvelables ».

Enfin, comme évoqué précédemment, un quatrième aspect s'est dégagé des réponses apportées par les clients d'Enercoop, à savoir la conception de leur implication dans une structure coopérative comme un véritable acte d'opposition et de consommation engagée. Le fait que le but d'Enercoop soit « autre que lucratif » est évoqué, mais c'est avant tout la dimension anti-nucléaire et la volonté d'opposition au monopole d'EDF qui apparaissent : « difficile d'être anti-nucléaire et de faire des règlements à EDF chaque mois », alors qu'Enercoop se distingue comme une « alternative crédible à EDF », « [envoyant] un signal clair en termes de consommation, car il faut que l'argent soit au service de l'homme et pas

l'inverse ». L'investissement financier chez Enercoop constitue en ce sens un levier, un moyen de pression pour « toucher EDF au portefeuille, parce qu'en quittant EDF pour Enercoop on agit beaucoup plus rapidement sur l'arrêt des centrales nucléaires », même si cet investissement nécessite de « payer plus cher et donc payer en fonction de son réel impact sur l'environnement, car c'est le prix à payer si on veut une vie « confortable » ». La cohérence de cette consommation avec les opinions vis-à-vis des politiques énergétiques est fréquemment soulignée : « quand on n'est pas d'accord avec la politique énergétique d'un grand groupe comme EDF, il faut faire un effort pour repenser sa consommation et la diminuer ».

Ce profil de « consomm'acteurs », concevant leur implication dans une structure citoyenne comme un acte politique engagé, s'inscrit dans le tournant qui a actuellement lieu parmi une partie des consommateurs occidentaux, qui prennent leurs distances avec l'économie de marché et suivent des modèles d'achat plus sélectifs, engagés, relocalisés, avec la volonté de tenter d'agir sur l'avenir des territoires et de la planète. En témoignent par exemple l'essor des logiciels libres, fondés sur le partage, la distribution et l'accès plutôt que la propriété. Définie par Jean-Paul Flipo⁸⁷ comme une consommation responsable, éthique, durable et engagée, la « consomm'action » est un néologisme apparu au début du XXIe siècle qui illustre une prise de distance vis-à-vis des institutions et des entreprises ancrées dans l'économie de marché. Alliant bien-être personnel et intérêt général, cette consommation engagée s'inscrit en opposition avec la « consocratie » et la « consoumission ».

Loin d'être un acte anodin, l'adhésion à Enercoop est donc pensée comme un acte à la fois écologique, éthique, mais aussi comme un véritable acte politique et militant, suivant un raisonnement qui voudrait qu'elle implique également une modification du comportement des consommateurs, car « consommer, c'est désormais envoyer des messages, et la dimension politique, pour le consommateur engagé, c'est assumer une dimension subversive, et traduire celle-ci dans une volonté d'agir collectivement pour changer la société »⁸⁸.

3 – L'implication dans des structures participatives comme facteur d'acceptation et de modification des comportements ?

Comme nous l'avons perçu à travers l'exemple des clients d'Enercoop, le fait de prendre part à des structures coopératives peut être considéré comme un acte de consommation engagé

⁸⁷ Jean-Paul FLIPO, La consommation citoyenne : origines, significations, enjeux, L'Harmattan, 2012

⁸⁸ Michelel DOBRE, Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie, L'Harmattan, sociologies de l'environnement, 2009

politiquement. Dans quelle mesure est-il donc possible d'établir une corrélation entre le fait de participer à des structures de financement participatif d'énergies renouvelables et celui de faire preuve d'un engagement militant ? Pour répondre à cette interrogation, commençons par nous intéresser plus en détails à l'engagement en tant que tel. Dans son ouvrage *Qu'est-ce que l'engagement ?*, Claude Giraud⁸⁹ aborde la question de l'engagement militant en contrepied, en étudiant des situations de refus ou de désintérêt pour celui-ci. Dépassant la simple suspicion d'indifférence ou d'épargne de soi chez les non-militants, C.Giraud conçoit l'engagement avant tout comme un rapport au monde, et non pas principalement comme une action collective. S'engager constituerait donc avant tout un rapport au monde à travers différentes façons de vivre et de se penser en rapport avec les autres individus et avec les choses qui nous entourent. Pouvant être relationnel, professionnel, affectif, l'engagement constitue un rapport de solidarité passée, présente ou future. Certains obstacles peuvent néanmoins survenir dans la démarche d'engagement militant, dans la mesure où « l'engagement commun autour d'une solidarité partagée se heurte à des logiques d'action organisationnelles et plus largement à des interprétations divergentes de ce qu'il faudrait faire et de la façon de le faire »⁹⁰. Les points communs qui unissent les différentes formes d'engagement sont tout d'abord la représentation de la nécessité de changer quelque chose à la situation actuelle. D'autre part, l'engagement relève toujours d'un processus de projection de soi dans le temps, c'est-à-dire que le comportement est guidé par une réaction à la situation présente ou à une opportunité particulière. Enfin, l'engagement constitue une action volontaire, un comportement autonome dans le choix des contraintes et croyances auxquelles il fait référence⁹¹.

En appliquant ce cadre d'analyse aux structures de financement participatif, il apparaît que l'engagement dans ce type de structures peut être perçu comme un espace de protestation « douce ». Contrairement à l'espace de protestation collective habituel, la rue, la structure de financement participatif ou le fournisseur de type coopératif d'énergies renouvelables semble constituer un espace dans lequel les individus peuvent « exprimer collectivement des opinions à propos de problèmes relevant de l'espace public ». D'après Henri Rouille d'Orfeuil⁹², les coopératives citoyennes d'énergies renouvelables font partie des initiatives qui « répondent aux aspirations des concitoyens » : loin d'être des marginaux au militantisme confidentiel, les

⁸⁹ GIRAUD Claude, *Qu'est-ce que l'engagement*, Logiques Sociales, L'Harmattan, 2011, 287p.

⁹⁰ GIRAUD Claude, 2011, *op cit* p.16

⁹¹ Ibid, p.20

⁹² Henri ROUILLE D'ORFEUIL, *Economie, le réveil des citoyens. Les alternatives à la mondialisation libérale*, La Découverte, Alternatives Economiques, 2002

sociétaires et clients de ce type de structures laissent entrevoir la possibilité de l'émergence d'une économie citoyenne dans laquelle l'acceptation peut être un facteur de progrès comme de blocage du processus de transition énergétique.

Afin de comprendre le lien unissant les structures de financement participatif d'énergies renouvelables à l'acceptation et la perception de ces technologies par les populations, nous avons interrogé les clients d'Enercoop sur leur niveau de tolérance d'installations photovoltaïques et éoliennes, à plusieurs échelons : dans leur département, dans leur commune et enfin dans le champ de vision de leur domicile. Notons ici que cette question a été posée au niveau national par l'institut IPSOS en janvier 2013, ce qui nous permet de comparer dans une certaine mesure les clients et sociétaire d'Enercoop et ce panel plus général de la population française. En ce qui concerne l'acceptation de panneaux photovoltaïques, les répondants d'Enercoop montrent une large acceptation (97% tout à fait d'accord avec l'installation de PV dans leur département, 96% dans leur commune et 95% dans le champ de vision de leur domicile) alors qu'au niveau national ces proportions sont nettement moins élevées : 68% dans le département, 66% dans la commune et 54% dans l'environnement proche. Ces résultats ne sont pas surprenants et témoignent de la forte acceptation de la technologie photovoltaïque parmi un panel de personnes engagées dans une structure à vocation écologique et durable. En ce qui concerne l'installation d'éoliennes, les résultats sont plus intéressants et illustrent le fait que, même parmi des personnes engagées pour le développement durable et la transition énergétique, le niveau d'acceptation des éoliennes reste nettement plus limité que pour le photovoltaïque. On pourrait ici parler d'un effet « NIMBY »⁹³, car si au niveau du département et de la commune le niveau d'acceptation est très élevé (respectivement 96% et 94% des répondants ont répondu qu'ils y accepteraient « certainement » l'installation d'éoliennes), « seulement » 78% accepteraient l'installation d'éoliennes dans le champ de vision de leur domicile. Ces résultats sont cependant nettement nuancés lorsque l'on observe les résultats au niveau national : 46% d'acceptation au niveau départemental, 36% au niveau communal et seulement 22% dans l'environnement immédiat.

L'analyse des pratiques et des représentations sociales des énergies⁹⁴ se révèle utile ici afin de comprendre les barrières sociales au changement et les leviers d'action potentiels. Le fait est

⁹³ Acronyme de l'expression "Not In My Backyard", "pas dans mon arrière-cour", utilisé péjorativement pour décrire l'opposition des résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront des nuisances.

⁹⁴ Isabelle GARABUAU-MOUSSAOUI, « Vers une génération de la modération ? Pratiques, représentations et systèmes de consommation énergétique selon les âges sociaux », in *Consommer autrement, la réforme écologique des modes de vie*, DOBRE M, JUAN S. (dir), 2009, pp.253-262

que l'énergie est un flux peu visible, et est davantage conçu comme un moyen de consommation que comme une consommation à part entière⁹⁵, ce qui rend les changements de comportements vis-à-vis de la consommation d'énergie plus difficiles à instaurer. Cependant, il apparaît que l'implication dans des structures de financement participatif d'énergies renouvelables peut être un levier pertinent pour non seulement favoriser l'acceptation de ce type d'énergies, mais également pour modifier le rapport des consommateurs à l'énergie.

En relocalisant l'énergie, les projets citoyens permettent aux consommateurs de prendre conscience des contraintes et enjeux liés à l'approvisionnement en énergie, et de ne plus seulement « appuyer sur un bouton pour avoir de la lumière ». En montrant leur volonté de vivre autrement sur la base de valeurs différentes, les sociétaires prennent conscience à leur échelle de la possibilité de faire évoluer leur mode de vie et de la dimension symbolique des biens de consommation⁹⁶.

L'adhésion à des projets citoyens consiste donc non seulement à se débrancher d'un système que l'on ne cautionne pas, mais également à agir sur ses propres habitudes de consommation et par conséquent aller plus loin qu'une simple participation financière. En diminuant leur consommation d'énergie sans pour autant renoncer aux technologies modernes, les clients et sociétaires de structures participatives font avant tout évoluer leurs usages de l'énergie. L'autonomie énergétique et la réappropriation des questions énergétiques se comprennent ainsi non pas comme une forme d'individualisme, mais comme une consommation engagée pour un accès plus durable de tous à l'énergie, en se pliant à des phénomènes naturels sans les détruire. Comme l'exprime Jacques Mirenovicz dans l'éditorial de La Revue Durable (n°51, avril-mai-juin 2014), « le puissant levier de l'énergie citoyenne ne demande qu'à être actionné, et les rebelles de la Forêt Noire apportent la preuve que les petits groupes soudés et déterminés peuvent bousculer la société entière ».

⁹⁵ Laure DOBIGNY, « L'autonomie énergétique : acteurs, processus et usages. De l'individuel au local en Allemagne, Autriche et France », in DOBRE M., JUAN S., 2009, *ibid*

⁹⁶ Joaquim SEMPERE, « Evolution des besoins dans la perspective d'une organisation socioéconomique durable », in DOBRE M., JUAN S., 2009, *op cit*, pp.39-45

Conclusion

La tradition d'un Etat centralisé semble suggérer que la voie de l'énergie citoyenne serait impraticable dans une France ancrée dans le sentier d'une société carbonée et nucléaire. Cependant, les exemples de structures participatives d'énergies renouvelables semblent démontrer qu'avec une base sociale solide, il est possible de faire contribuer activement les populations pour faire vivre la transition énergétique dans les champs du quotidien et du politique.

S'intéresser aux énergies renouvelables revient à aborder trois aspects : d'une part les progrès possibles grâce aux nouvelles technologies, d'autre part la législation environnementale et les politiques mises en œuvre, et enfin la participation citoyenne. La question énergétique a longtemps été considérée uniquement à travers un prisme économique et technique, les analyses se concentrant sur les filières à privilégier, les normes à respecter ou les objectifs quantitatifs à atteindre. Nous avons fait ici le choix de nous intéresser plus spécifiquement aux enjeux de la participation citoyenne dans leur dimension processuelle, à savoir la manière de décider, la gouvernance et plus précisément l'enjeu de l'engagement des citoyens dans les structures coopératives.

Dans la mesure où ces structures incitent les participants à s'affranchir de leurs habitudes pour être à la fois l'acteur et le bénéficiaire de la transition énergétique, les coopératives de financement d'énergies renouvelables apparaissent comme un levier pertinent pour une réappropriation de l'enjeu énergétique par les citoyens. Cependant, sortir du sentier carboné, des anciennes politiques et modifier en profondeur le système énergétique actuel ne sera possible qu'à certaines conditions, notamment l'instauration d'un cadre législatif favorable à l'essor des énergies renouvelables et des structures coopératives, en prenant en compte la question de l'acceptation des technologies renouvelables par la population et en acceptant le « revers de la médaille » de la transition énergétique, comme l'illustre l'exemple Allemand.

Le choix allemand de sortie du nucléaire a en effet constitué un pari d'avenir sur le plan économique. Son coût financier important, tout comme celui des mesures d'efficacité énergétique et de développement des énergies renouvelables ont eu d'importantes conséquences, notamment en termes d'inflation des prix de l'électricité pour les ménages. Le tournant énergétique s'appuyant avant tout sur des bénéfices à long terme, à la fois sur le plan économique (réduction des factures énergétiques, davantage d'indépendance énergétique, resserrement du lien social au niveau local), environnemental et politique à travers la

réappropriation citoyenne du système énergétique, les bénéfices concrets sont à l'heure actuelle toujours incertains, cependant les coûts d'une politique de « laisser faire » constituent, eux, désormais une certitude.

Le succès des différents exemples d'appel à l'épargne citoyenne pour le développement d'énergies renouvelables témoigne de l'engouement des citoyens pour le soutien de projets leur permettant de reprendre la main sur la production et la consommation d'énergie. A travers la perception des risques liés à l'industrie nucléaire, la hausse des prix de l'électricité et les difficultés de changement du paradigme énergétique, le changement climatique et ses enjeux semblent avoir pris une dimension concrète pour la population, ce qui constitue une base non-négligeable pour le développement de structures permettant une reprise en main de leur rapport à l'énergie. Déjà très développé aux Pays-Bas, en Allemagne ou au Danemark, le modèle de l'énergie participative n'en est en France qu'à ses balbutiements, mais certains exemples, tel que le parc éolien citoyen de Béganne, laissent entrevoir un potentiel de développement considérable.

Du fait de la centralisation du système énergétique français et de l'uniformité du réseau, la France semble pour l'instant passer à côté des particularités locales pouvant être un moteur du développement des énergies renouvelables. Comblant les lacunes concernant l'exploitation des différentes sources renouvelables dont la France dispose, tel semble être le défi de la transition énergétique française. Dans cette perspective, les projets locaux et coopératifs admettent de nombreux avantages, dans la mesure où ces derniers dépassent des logiques simplement techniques, économiques et spéculatives, caractéristiques de l'ancien système énergétique, et laissent entrevoir la possibilité d'un nouveau modèle énergétique, allant dans le sens de l'intérêt général, fondé sur une volonté de valorisation des ressources locales et d'un resserrement des liens sociaux et de la vie économique locale des territoires. En ce sens, le développement de structures coopératives et citoyennes d'énergie renouvelable peuvent être considérées comme un levier nécessaire mais non suffisant pour une transition énergétique. Si les coopératives offrent un puissant modèle alternatif, orienté vers des objectifs d'intérêt général, elles ne constituent en rien l'unique réponse à la problématique du changement climatique. Le lien entre démocratie participative et gouvernances climatique et énergétique offre des pistes de réflexion très riches, notamment dans la mesure où la lutte contre le changement climatique se confronte à des obstacles liés aux traditions politiques et institutionnelles susceptibles de ralentir le processus de participation citoyenne et diminuer son efficacité dans la perspective d'une transition énerg'étique.

Les différences franco-allemandes à propos des structures citoyennes d'énergie renouvelable

semblent reposer en partie sur les cadres législatifs qui manquent encore en France. Comme en témoignent les exemples danois et allemand, là où les conditions le permettent, les résultats de la réappropriation citoyenne de l'énergie sont spectaculaires, et les effets multiples : économies d'énergie, changement des habitudes de consommation⁹⁷ et laissent penser que la transition énergétique devra être humaine, sociale et démocratique avant d'être technique.

⁹⁷ Emission « C02 mon amour » France Inter, 21 juin 2014

Bibliographie indicative

ARTIS Amélie, *La finance solidaire : un système de relations de financement*, thèse soutenue le 23 septembre 2011, Université de Grenoble, Ecole Doctorale de Sciences économiques

AUDOUIN Alice, *L'éco-consommation : un idéal qui s'éloigne*, L'écologie, c'est fini : qu'en pensent les experts ?, éditions Eyrolles, 2013, 152p.

BECK Ulrich, *Risikogesellschaft. Auf dem Weg in eine andere Moderne*, éditions Suhrkamp Verlag, 1986

BELL Daniel, *The Coming of Post-Industrial Society : A Venture in Social Forecasting*. New York : Basic Books, 1999

BENGTSSON E., BOUDERGUE Caroline, *We the peoples of Europe : les bonnes pratiques qui font l'Europe*, Publisud, 2008

BOST Elisabeth, *Aux entrepreneurs associés, les coopératives d'activité et d'emploi*, éditions Repas, 2011

CALME Nathalie, *Economie fraternelle et finance éthique – L'expérience de la Nef*, éditions Yves Michel, 2012

CARREL Marion, *Les intermittences de la démocratie : formes d'action et visibilité citoyennes dans la ville*, Paris, L'Harmattan, coll. « Logiques Politiques », 2009

CROZIER Michel, FRIEDBERG Erhard, *L'acteur et le système : Les contraintes de l'action collective*, Editions du Seuil, 1981

DOBRE Michelle, *Consommer autrement. La réforme écologique des modes de vie*, L'Harmattan, sociologies de l'environnement, 2009

EWALD François, *L'Etat providence*, Paris, Grasset, 1986

FLIPO Jean-Paul, *La consommation citoyenne : origines, significations, enjeux*, L'Harmattan, 2012

GIRAUD Claude, *Qu'est-ce que l'engagement*, Logiques Sociales, L'Harmattan, 2011, 287p.

HAVEL Vaclav, *The Power of the Powerless*, M.E. Sharpe, 1985

IACONA Estelle, TAINÉ Jean, TAMAIN Bernard, *Les enjeux de l'énergie, de la géopolitique au citoyen*, Dunod, Paris, 2009

ION Jacques, *S'engager dans une société d'individus*, Paris, Armand Colin, coll. « Individu et société », 2012

KALAORA Bernard, CHARLES Lionel, "Sociologie et environnement : tout contre l'Etat", in *Environnement et Sciences sociales en France et en Allemagne*, 2014

KELLER Reiner, “Risques, corps. La modernisation réflexive et les transformations des sociétés contemporaines”, in *Environnement et Sciences sociales en France et en Allemagne*, 2014

LAVAL Christian, DARDOT Pierre, *Communs ?*, La Découverte, 2014

MATHEVET Raphaël, *La solidarité écologique, ce lien qui nous oblige*, Actes Sud, 2012

MEADOWCROFT J., ‘Governing the transition to a new energy economy,’ in F. Armstrong et K. Blundell (eds.), *Energy... Beyond Oil*, Oxford University Press, 2007

NORTH Douglas C., *Institutions, Institutional Change and Economic Performance*, 1990

OUERFILLII Nidhal, *La prospective énergétique participative pour une énergie durable en Méditerranée*, thèse de doctorat en Sociologie, sous la direction de Sylvie Faucheux, soutenue à l’UVSQ en 2007 à Versailles

PIERSON Paul, *Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics*, *The American Political Science Review*, Vol 94, N°2 (Jun.2000)

RAY Paul H, ANDERSON Sherry Ruth, *The Cultural Creatives, Fifty Million Who Will Change the World* New York, Harmony Books, 2000

REISCH L., MICKLITZ H., Consumers and deregulation of the electricity market in Germany, *J Consum Policy* (2006) 29:399–415

RICORDEAU Vincent, *Crowdfunding, le financement participatif bouscule l’économie*, Stimulo, 2013

RIFKIN Jeremy, *Une nouvelle conscience pour un monde en crise*, Les liens qui libèrent, 2011

RIFKIN Jeremy, *La Troisième Révolution industrielle, comment le pouvoir latéral va transformer l’énergie, l’économie et le monde*, Les liens qui libèrent, 2012

ROUILLE D’ORFEUIL Henri, *Economie, le réveil des citoyens. Les alternatives à la mondialisation libérale*, La Découverte, Alternatives Economiques, 2002

RUDOLF Florence, “La modernisation réflexive : le “Sonderweg” de la sociologie française” in *Environnement et sciences sociales en France et en Allemagne*, L.Charles, H.Lange, B.Kalaora, F.Rudolf (dir), L’Harmattan, 2014

SABOURIN Claire, “Impliquer les citoyens dans la transformation des modes de consommation : une piste de réflexion”, in *En route pour Rio +20*, Institut de l’énergie et de l’environnement de la francophonie, Liaison Energie-Francophonie, n°88-89 – 2e trimestre 2011

SALLES Denis, LEROY Pieter, « Gouvernance environnementale » in CASILLO I., avec BARBIER R., BLONDIAUX L., CHATEAURAYNAUD F., FOURNIAU J-M, LEVEBVRE R., NEVEU C. et SALLES D. (dir), *Dictionnaire critique et interdisciplinaire de la participation*, Paris, GIS Démocratie et Participation, 2013

TANGEN Dag, THORENSEN Victoria W, (dir), *Catalyzing Change. Proceedings of the Third International Conference of The Consumer Citizenship Network*, Hamar (Norvège) 2006. Høgskolen i Hedmark, Oppdragsrapport nr. 4 - 2007. <http://iefworld.org/doc/ddahl06a.htm>

THOENIG Jean-Claude, DURAN Patrice, *L'Etat et la gestion publique territoriale*, in : *Revue française de science politique*, 46e année, n°4, 1996

ARTICLES ET REVUES

BARBIER, LARRUE, “Démocratie environnementale et territoires : un bilan d'étape”, *Participations*, n°1, p.67-104, 2011

BOULETEL Cécile, “Les effets pervers de la transition énergétique en Allemagne”, *Le Monde*, 23.08.2013, http://www.lemonde.fr/economie/article/2013/08/23/les-effets-pervers-de-la-sortie-du-nucleaire-en-allemande_3465437_3234.html

FOURNIER Martine, «Comment se diffusent les modes ?», *Les Grands dossiers des Sciences humaines*, n° 22

GLOBAL CHANCE, L'énergie en Allemagne et en France, une comparaison instructive, *Les cahiers de global chance*, IDDRI, n°30, septembre 2011

HUSSON-TRAORE A.C, Les consommateurs changent et s'impatientent”, *Novethic*, 20 septembre 2013, <http://www.novethic.fr/empreinte-sociale/consommation/isr-rse/les-consommateurs-changent-et-s-impatientent-141438.html>

LA BRANCHE Stéphane, Synthèse du séminaire de sensibilisation – Adaptation au changement climatique, 20 octobre 2009, Lyon

LAFORGUE Denis, “Etre ou ne pas être éco-citoyen, une question d'institutions ? ”, *Université de Savoie, Laboratoire LLS, HAL 00710116*, version 1 – 20 juin 2012

LARPIN E., Énercoop, une réponse de l'économie solidaire à la crise énergétique, *Cosmopolitiques* n°13, août 2006, p. 161-166

MIRENOVICZ Jacques, JOURDAN Susana, “La transition énergétique sera citoyenne ou ne sera pas”, <http://www.reporterre.net/spip.php?article5818>, 09/05/2014

NOVETHIC, « Un vrai développement durable doit passer par la responsabilité de nos investissements », 16 septembre 2010, <http://www.novethic.fr/empreinte-sociale/consommation/isr-rse/un-vrai-developpement-durable-doit-passer-par-la-responsabilite-de-nos-investissements-13116.html>

PIERSON Paul, “Increasing Returns, Path Dependence and the Study of Politics”, *Jean Monnet Chair Paper n°44*, Florence, Institut universitaire européen, Centre Robert-Schuman, 1997

POIZE Noémie, RÜDINGER Andreas, Projets citoyens pour la production d'énergie renouvelable : une comparaison France-Allemagne, *Working Papers*, n°1, 2014

RÜDINGER Andreas, “L'impact de la décision post-Fukushima sur le tournant énergétique allemand”, *Working Papers* n°05/ 2012, IDDRI

RUMPALA Yannick, « Formes alternatives de production énergétique et reconfigurations politiques. La sociologie des énergies alternatives comme étude des potentialités de réorganisation du collectif », Flux, 2013/2 n°92, p.47-61

TROTIGNON Raphaël, « Le marché du carbone est devenu une usine à gaz », Alternatives Internationales, Hors série n°011, juillet 2012, http://www.alternatives-internationales.fr/le-marche-du-carbone-est-devenu-une-usine-a-gaz_fr_art_1154_59394.html

DOCUMENTS INSTITUTIONNELS

ADEME, « Repenser les villes dans la société post-carbone », ADEME, Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie, 2013

DREVON Anne, MICHEL Yves, Résultats de l'enquête nationale sur les créatifs culturels, Association pour la Biodiversité Culturelle (ABC), février 2007

OIT, *Resilience of the Cooperative Business Model in Times of Crisis*, Genève 2009

GLOBESCAN, Greendex 2012 : Consumer Choice and the Environment, National Geographic

IPSOS, « Les Européens et la sortie de crise », avril 2013

Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire, « Plus de 30 ans d'opinions des Français sur les risques nucléaires », Edition 2012

DIVERS

Emission « CO2 mon amour » France Inter, 21 juin 2014

« Faut-il un service public des biens communs ? » 4 avril 2014, émission « Service Public » animée par Guillaume ERNER sur France Inter

Das Schönauer Gefühl, Das Geschichte des Stromrebellens aus dem Schwarzwalt, DVD produit par les EWS Schönau, 60 min, 2012

Michel Goldman « Le crowdfunding est entré dans une nouvelle ère », L'envers de l'Eco, interview du co-fondateur de MyMajorCompany
<http://fr.finance.yahoo.com/video/michael-goldman-081439851.html>

Ministère du Développement Durable : <http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Table des annexes

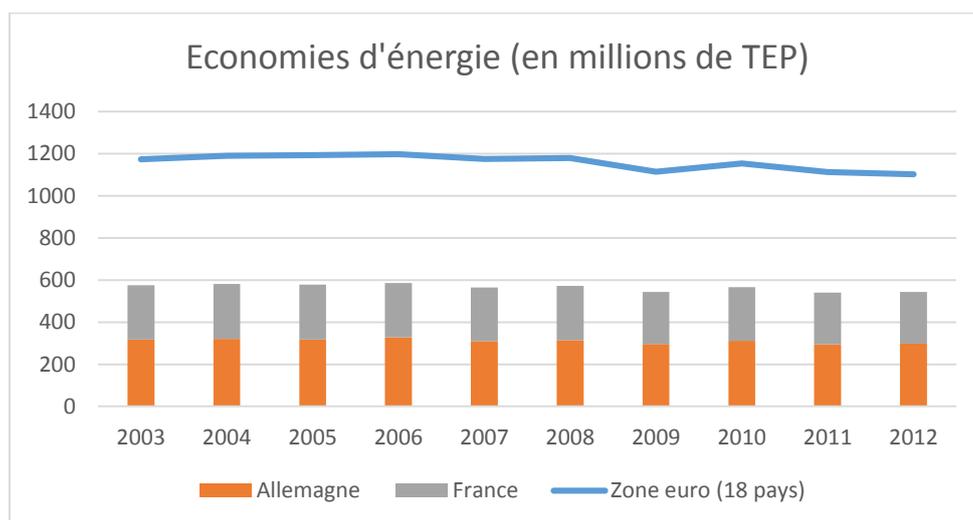
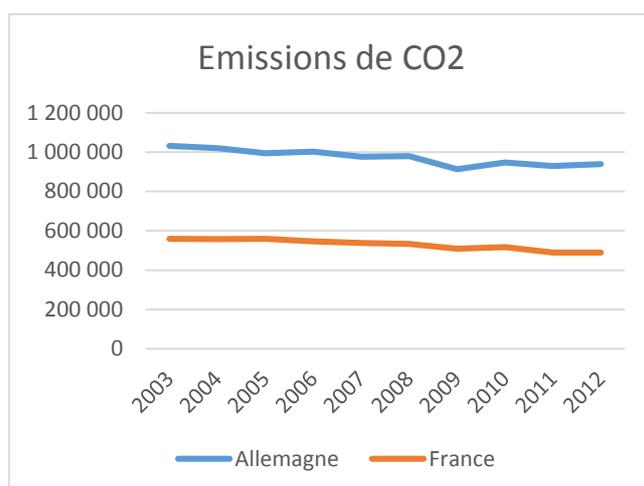
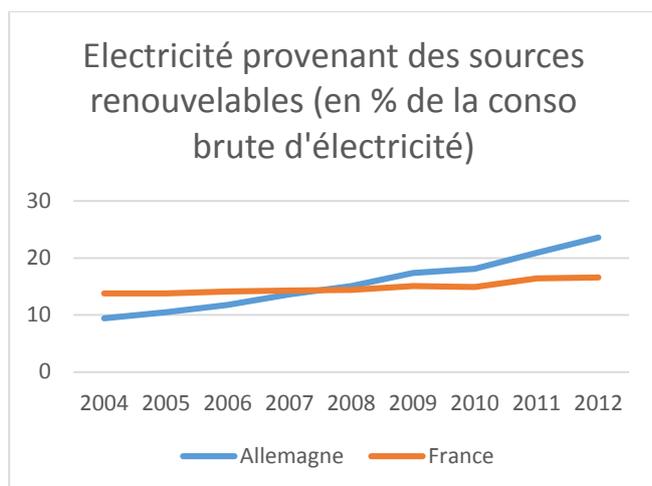
Electricité provenant des sources renouvelables.....	87
Emissions de CO2.....	87
Economies d'énergie	87
Analyse des discours – liste des textes du corpus	88
Résultats France	89
Résultats Allemagne	90
Taux d'imposition implicite de l'énergie	91
Surface de capteurs solaires	91
Prix de l'électricité pour les consommateurs domestiques	92
Production et consommation d'électricité	93

Table des matières

<i>Introduction</i>	5
Partie I – Le développement des énergies renouvelables, un processus inscrit dans des trajectoires politiques et économiques nationales	10
<i>Chapitre 1 – Un « modèle allemand » de transition énergétique ?</i>	10
1 – L’Energiewende, un exemple de transition énergétique réussie	11
2 – Le revers de la médaille de l’Energiewende	14
<i>Chapitre 2 – La France, entre volonté de transition énergétique et dépendance sentier au nucléaire</i>	18
1 – Une France bloquée dans sa dépendance au sentier nucléaire ?	18
2 – Des efforts en direction d’une transition énergétique	22
<i>Chapitre 3 – L’influence de la communication politique et médiatique sur l’acceptation et la perception des énergies renouvelables</i>	26
1 – Tchernobyl et Fukushima, des événements au traitement médiatique et politique divergent en France et en Allemagne	26
2 – Des divergences de perception des enjeux liés à l’énergie	30
<i>Chapitre 4 – Des structures et traditions politiques qui influent sur l’implication citoyenne dans la transition énergétique</i>	33
1 – L’influence du niveau de centralisation et des traditions politiques sur l’émergence d’une conscience environnementale	33
2 – La tension entre acteurs publics et usages citoyens de l’énergie	35
Partie II – Le fonctionnement participatif : un nouveau mode de gouvernance et de financement susceptible de favoriser l’implication des citoyens dans la transition énergétique	39
<i>Chapitre 1 – La finance participative, un secteur en plein développement</i>	39
1 – Le financement participatif, un mode de « gestion de la complexité et des incertitudes » caractérisant les enjeux environnementaux	40
2 – Financement participatif et gouvernance environnementale, un duo gagnant ?	43
<i>Chapitre 2 – Enjeux et contexte réglementaire des structures participatives en France et en Allemagne</i>	47
1 – Des structures réglementaires différentes	47
2 – Les EWS Schönau et Energie Partagée, deux exemples illustrant les différences franco-allemandes en termes de développement d’EnR	50
<i>Chapitre 3 – Entre financement et création de lien social : des structures aux potentialités multiples</i>	53
1 – Des structures au service de l’intérêt général, aux dépens de leur attractivité financière ?	53

2 – La finance participative d'énergies renouvelables, entre potentialités économiques et reconfigurations politiques.....	57
Partie III – Une nouvelle forme de participation citoyenne : la consomm'action.....	61
<i>Chapitre 1 – Le fonctionnement coopératif, une « économie de l'accès ».....</i>	<i>61</i>
1 – Les structures participatives, un mode de financement au service de l'intérêt général	61
2– Consomm'action et développement durable, un lien ambivalent.....	63
<i>Chapitre 2 – Des actes économiques à forte dimension politique et éthique.....</i>	<i>67</i>
1 – Consomm'action et acceptation des énergies renouvelables	67
2 – L'exemple des clients d'Enercoop : des consommateurs engagés	70
3 – L'implication dans des structures participatives comme facteur d'acceptation et de modification des comportements ?	73
Conclusion.....	77
Bibliographie indicative	80
Table des annexes.....	84
Annexes.....	87

Annexes



Economies d'énergie, données annuelles, Eurostat – MAJ 15/02/2014,
En Millions de TEP (tonnes d'équivalent pétrole)

Analyse des discours

Textes du corpus :

Altmeier, beim Neujahrsempfang des Bundesverbands Erneuerbare Energien, 17.01.2013 à Berlin

Altmeier, Jahrestagung des Forschungsverbands Erneuerbare Energien, 16.10.2012 à Berlin

Altmeier, Deutschlands Energie für morgen », 05.06.2012 à Berlin

Katherina Reiche, Rechtsänderungen zu Strom aus solarer Strahlungsenergie und erneuerbare Energien, 11.05.2012 à Berlin

Dietmar Schütz, pdt BEE, 19.10.2011

Dietmar Schütz, Auftakt des Forums EE, Hannover Messe, 08.04.2013

Was bedeutet Fortschritt heute ? Perspektiven, 11.02.2010

Energie- und Atompolitik, Psilanti SPD

Bartolone, 15^e colloque annuel du syndicat des énergies renouvelables, 06.02.2014

Jean-Marc Ayrault, 15.09.2012, clôture de la conférence environnementale de Paris

Philippe Martin, clôture des 1ères rencontres nationales pour le développement du biogaz, 08.11.2013, Toulouse

Didier Migaud, Présentation du projet de loi sur la transition énergétique, 18.06.2014

Philippe Martin, 15^e colloque du syndicat des Energies renouvelables, 06.02.2014 à Paris

Ségolène Royal, présentation du projet de loi sur la transition énergétique, 18.06.2014

Ségolène Royal, 29.04.2014, conseil national sur la transition énergétique

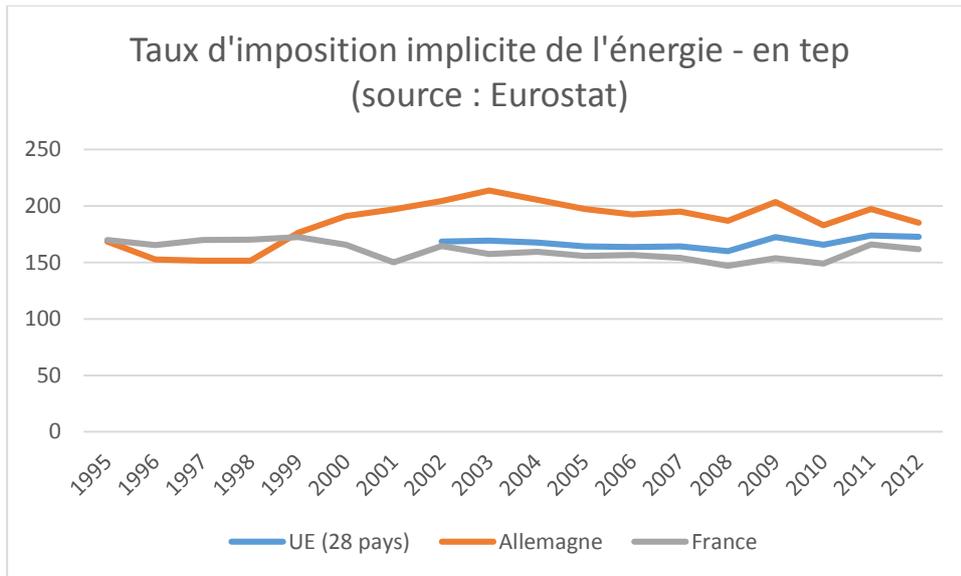
Ségolène Royal, réunion industriels et énergéticiens éolien en mer, 7 mai 2014

Nathalie KOSCIUZKO-MORIZET, Colloque annuel du syndicat des énergies renouvelables, 01.02.2011 à Paris

FRANCE									
de	1244	renouvelables	113	se	60	faire	39	Ecologique	30
la	731	ce	110	transition	60	place	39	Français	30
et	628	par	108	nos	59	tous	38	Nouveau	30
les	529	developpement	95	c'est	58	tres	38	Sans	30
a	517	energetique	91	etre	57	pays	36	Ainsi	29
des	511	je	89	C'est	55	objectifs	35	l'energie	29
le	420	aussi	88	Il	55	production	35	l'eolien	29
en	335	sont	86	notre	54	d'un	34	Projets	29
pour	304	avec	83	Les	52	donc	34	Filiere	28
que	283	aux	82	sera	52	tout	34	Son	28
du	214	Je	82	loi	48	seront	33	egalement	27
qui	211	vous	78	ete	46	y	33	Faut	27
sur	201	Le	76	mais	46	ais	32	Déjà	26
dans	197	plus	75	ne	46	comme	32	d'energie	25
un	180	pas	73	ont	45	d'une	32	encore	25
une	149	cette	72	ou	45	dont	32	fait	25
nous	144	Ces	70	soutien	44	entre	32	oeuvre	25
energies	131	France	70	Nous	43	filieres	32		
est	128	La	70	leur	42	cout	31		
au	119	Il	60	entreprises	39	cadre	30		

ALLEMAGNE

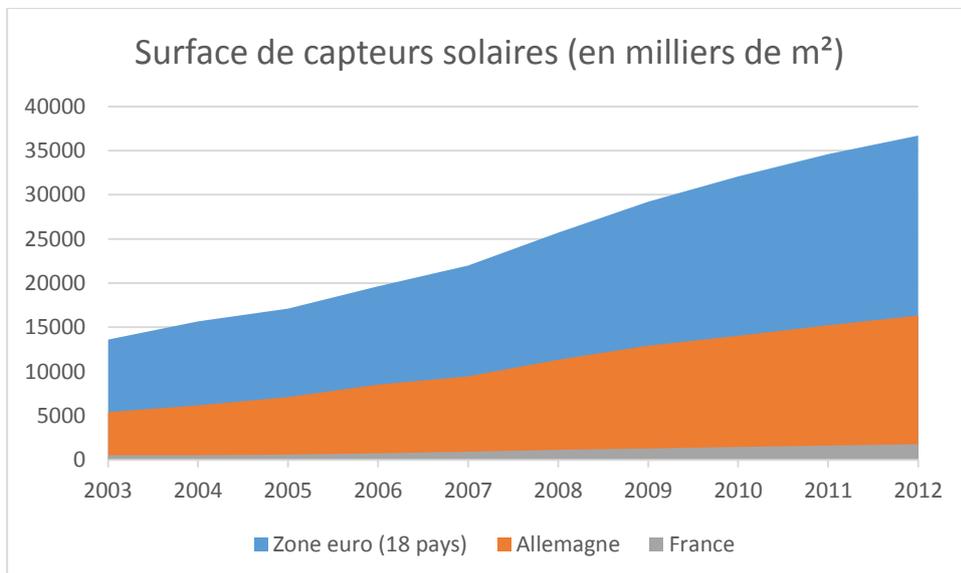
die	la / les	778	Das	le	88	zur	à	50	immer	toujours	33
und	et	658	dann	ensuite	87	einer	d'une	49	Jahren	années	33
der	le / du	582	sie	elle / ils	87	vor	avant, devant	48	moechte	vouloir	33
wir	nous	407	uns	nous	87	damit	afin que	45	glaube	croire	31
in	dans	379	wird	sera	87	ueber	sur	45	Wenn	quand, lorsque	31
dass	que	316	so	ainsi	82	einem	d'un	44	Energie - versorg ung	Approvisio n-nement en énergie	30
ist	est	296	Wir	nous	82	war	était	44	ihre	sa / vos	30
zu	de	271	des	du	81	dieser	celui-ci	43	jetzt	maintenan t	30
den	du	261	als	comme, en tant que	79	erneuerbaren	renouvelable s	43	meine	ma	30
das	le / qui	243	nur	seulement	79	sehr	très	43	Prozent	pourcent	30
nicht	pas	216	einen	un	78	alle	tous	41	geht	aller	29
auch	aussi	206	dem	de	75	am	le	40	sein	être / son	29
fuer	pour	204	sich	se	75	Damen	Dames	40	Strom	électricité	29
es	ça	195	um	pour, afin que	75	Herren	Messieurs	40	Politik	politique	28
von	de	183	bei	chez	74	hier	ici	39	wo	où	28
eine	une	168	diese	cette	71	Unternehmen	entreprises	39	bis	jusqu'à	27
auf	sur	157	noch	encore	71	diesem	ce	38	er	il	27
ich	je	152	wenn	quand	70	Ihnen	vous	38	gibt	y a	27
werden	devenir / seront	151	koennen	pouvoir	69	was	quoi, ce qui	38	Jahr	années	27
mit	avec	145	an	à, en, sur	68	Deutschland	Allemagne	37	dieses	cette	26
haben	avoir / ont	144	aber	mais	66	heute	aujourd'hui	37	EEG	loi sur l'énergie	25
im	dans	134	aus	de	64	Ausbau	extension	36	eines	d'un	25
Und	et	126	Erneuerbaren	renouvelables	63	deshalb	c'est pourquoi	36	ganz	tout	25
ein	un	123	Aber	mais	59	nach	après	36	Herr	Monsieur	25
Energien	energies	115	durch	en, à travers	58	weil	parce que	36	Jahre	années	25
Energie- wende	transition énergétique	110	kann	peut	57	brauchen	avoir besoin	35	schon	déjà	25
sind	sont	107	mehr	plus	57	dazu	avec / en plus	35	viel	beaucoup	25
wie	comme	107	oder	ou	57	Erneuerbare	renouvelable s	35			
hat	a	104	zum	jusqu'au	55	habe	avoir	35			
Sie	vous / elle	103	Es	ca	54	machen	faire	35			
muessen	devoir	102	man	on	52	Der	le / de la	34			
Ich	je	93	muss	doit	52	Frage	question	34			
Die	la / les	89	sondern	mais plutôt	51	dafuer	pour cela	33			



EUROSTAT, dernière mise à jour 19.03.2014

Ratio entre les recettes fiscales de l'énergie et la consommation d'énergie finale calculé pendant une année civile

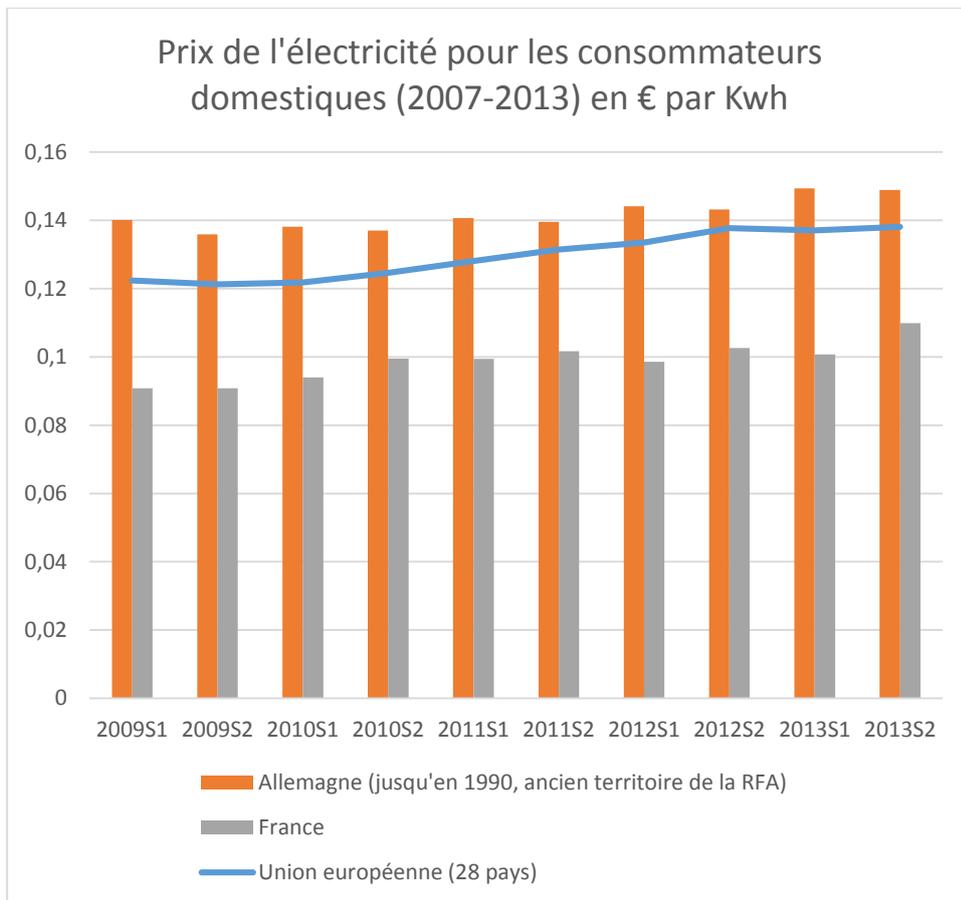
Les recettes fiscales de l'énergie sont mesurées en euros et la consommation d'énergie finale en tant que tep (tonnes d'équivalent pétrole)



Infrastructure - surface de capteurs solaires - données annuelles – EUROSTAT

En milliers de mètres carrés

Dernière MAJ le 11.04.2014

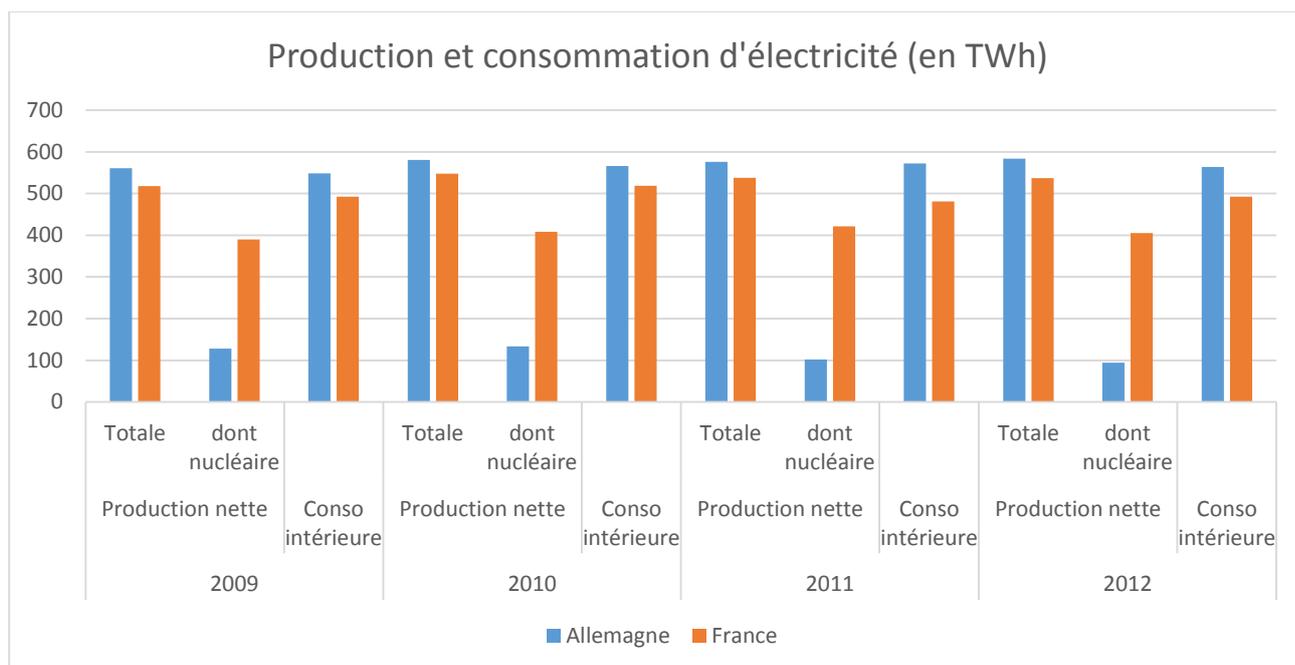


Prix de l'électricité pour consommateurs domestiques, à partir de 2007 - données semestrielles

Eurostat – MAJ 20/05/2014

Données semestrielles, en € par KWh

Tranche DC : 2 500 kWh < Consommation < 5 000 kWh, Hors taxes et prélèvements



	2009			2010			2011			2012		
	Production nette		Conso intérieure									
	Totale	dont nucléaire										
Allemagne	560,7	127,9	548,4	580,8	133,1	565,9	576,3	102,2	572,5	583,9	94,1	563,4
France	517,9	390,1	492,2	547,8	408	518,3	537,4	421,1	481	537,2	404,9	492,7

Source : Agence Internationale de l'Énergie.

Résumé

L'Allemagne, présentée comme un “élève modèle” de l'énergie, a décidé d'investir massivement dans le développement des énergies renouvelables, et voit l'émergence de nombreux projets locaux de développement durable. En France, du fait d'une ouverture du marché de l'énergie étant intervenue près de dix ans plus tard, la gouvernance locale de l'énergie n'en est qu'à ses balbutiements. La question d'une (ré)appropriation citoyenne de l'énergie ne relève pas seulement d'enjeux environnementaux, mais renvoie au contraire à une analyse à la fois économique, sociale et politique. Les structures de financement coopératif d'énergies renouvelables conduisent à s'interroger sur les enjeux de pouvoir et les blocages éventuels dans ce secteur.

A travers l'exemple des projets coopératifs de financement d'énergies renouvelables, ce mémoire s'attachera donc à comparer la France et l'Allemagne afin de nourrir le débat concernant les conditions nécessaires à l'émergence de réseaux d'énergies renouvelables et citoyennes. La problématique centrale de ce travail de recherche concernera donc la question de l'implication des citoyens dans le processus de transition énergétique : atteindre la durabilité environnementale suppose-t-il une décentralisation du système énergétique et une implication des citoyens ? La participation des citoyens à des structures de financement participatif constitue-t-elle une condition de la transition « énerg'éthique » ? Nous formulons ici l'hypothèse selon laquelle le financement participatif d'énergies renouvelables revêt un potentiel en termes d'appropriation des questions énergétiques par les citoyens, mais que la réussite de ce modèle alternatif dépend de la manière dont les différents acteurs de l'énergie s'approprient ce mode de gouvernance et de conception de l'énergie.

Mots-clés

énergies renouvelables – financement participatif – citoyens – coopératives – transition énergétique – France – Allemagne – engagement – consomm'action